



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur
de la communication
et de l'information

Programme information pour tous

PIPT

Rapport
2004/2005



Pour une
Information
vivante

Programme
Information
pour tous

PIPT

Rapport 2004/2005



Pour une
Information
vivante

Nous remercions particulièrement les auteurs qui ont contribué au rapport et ceux qui les ont aidé à fournir des informations et les illustrations. Le rapport doit beaucoup aux contributions de Juliana Agyeyomah, Upali Amarasiri, Norma Amenu-Kpodo, Ramnath Bhat, George Boston, Russell Bowden, Guillaume Chenevière, Michel Dauzats, Deborah De Biase, James Goldstein, Teresa Hackett, Stuart Hamilton, Forest Woody Horton, Dianne Macaskill, Patricia Munabi-Babiiha, Seema B. Nair, Vu Thi Nha, Jonathan Robin, Safwat Salem, Frances Salmon, Gabriel Sauberer, Martin Schaaper, Dietrich Schüller, Laurence Zwimpfer. Nous remercions également ceux qui ont contribué au sein du Secrétariat de l'UNESCO : Abdelaziz Abid, Simon Ellis, Misako Ito, Abdul Waheed Khan, Elizabeth Longworth, Axel Plathe, Ian Pringle, Boyan Radoykov.

Crédits photos : D. Roger, M. Setboun, G. Malempré, W. Denker, C. Meyer, T. Chhin.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les idées et les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Organisation.

Notice bibliographique recommandée :

UNESCO. Programme Information pour tous (PIPT). Rapport 2004/2005.
Edité par la Division de la Société de l'information, secteur de la Communication et de l'Information – Paris : UNESCO, 2006, - i, 132 p. ; 30 cm. (CI-2006/WS/10)

I- Titre

II- UNESCO

III- Programme Information pour tous

Publié en 2006 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
7, place de Fontenoy F-75352 Paris 07 SP, Paris, France
Internet : www.unesco.org/publications

Principaux collaborateurs :
Vjisti Dickens, Katja Römer

Graphiste :
Sophie Mouterde, sm graphic

CI-2006/WS/10

© UNESCO 2006
Tous droits réservés

L'expression *Information vivante* associe deux notions importantes - l'accès à l'information et l'utilisation de l'information. Le fait que l'information est "vivante" implique que les gens y ont accès et peuvent l'utiliser, y compris celle qui pouvait être jusqu'alors inaccessible dans les bibliothèques, les archives ou les musées. Mais l'information vivante, c'est aussi celle qui aide les gens à "vivre mieux", par exemple par le biais de l'éducation et l'amélioration de la santé.

Rôle et objectif du Programme Information pour tous	7
Message du Président du Conseil intergouvernemental pour le Programme Information pour tous	8
Message du Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la communication et l'information	10
<hr/>	
L'initiation à la maîtrise de l'information	11
Paroles d'experts	14
: Etablir le cadre : débat thématique du PIPT	15
: Formation de tous à la maîtrise de l'information : un défi d'éducation	17
: La formation à la maîtrise de l'information et l'apprentissage continu (IL-LL) dans le contexte de la gouvernance et de la citoyenneté	20
Projets du PIPT	23
: La participation des établissements d'enseignement secondaire aux programmes d'initiation à la maîtrise de l'information dans le Nord du Ghana	24
: Les jeunes dirigeantes et les TIC	28
: TermTrain - Conception et mise en place d'une formation pratique en terminologie pour les enseignants de TIC et de langues dans les communautés de langues en Afrique	31
: Initiation à la maîtrise de l'information des employés des bibliothèques publiques des pays du Commonwealth	36
: Renforcement des compétences de base des bibliothécaires universitaires vietnamiens dans le domaine de l'information	40
<hr/>	
L'Infoéthique	42
Paroles d'experts	45
: Etablir le cadre : le débat thématique du PIPT	46
: Les principes professionnels du personnel des bibliothèques pour la liberté d'accès à l'information à l'ère de la guerre contre le terrorisme	48
: L'Infoéthique et la convergence des technologies émergentes pour une société sans fractures	51
: L'Infoéthique et les médias	54
Projets du PIPT	57
: Les principes directeurs du Manifeste IFLA/UNESCO pour Internet et les bibliothèques dans les Caraïbes	58
: Accès à l'information: sensibilisation du personnel des bibliothèques au droit d'auteur et aux questions connexes	61
: Etablir et renforcer les réseaux d'information reliant les communautés locales	65
: Formation des enseignants aux incidences éthiques, juridiques et sociétales des TIC	72

La préservation de l'information 74

Paroles d'experts 77

- : L'éthique dans la préservation de documents audiovisuels 78
- : La numérisation pour la préservation et l'accès 81

Projets du PIPT 84

- : Planification de la reconstruction post-tsunami des bibliothèques et archives 85
- : La préservation des archives audiovisuelles en Afghanistan 89
- : La préservation comme un moyen de protéger le patrimoine culturel des Caraïbes 92

Mesurer la Société de l'information 95

Paroles d'experts 98

- : Etablir le cadre : le débat thématique du PIPT 99
- : Mesurer la société de l'information - une perspective de ICA 101
- : La méthodologie de l'OCDE pour mesurer l'utilisation des TIC 103

Projets du PIPT 106

- : Reconnaître les "bonnes pratiques" dans les projets de TIC pour le développement 107

Perspective 110

Annexes 111

- : Annexe 1 : Programme Information pour tous 112
- : Annexe2 : Statuts du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous 115
- : Annexe 3 : Structure du PIPT 117
- : Annexe 4 : Membres du PIPT 118
- : Annexe 5 : Financement du PIPT 120
- : Annexe 6 : Projets du PIPT 2004/2005 121
- : Annexe 7 : Documents clés et liens 124
- : Annexe 8: Comités nationaux du PIPT 125

Abréviations

AASL	Association américaine des bibliothécaires scolaires	ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
ACURIL	Association des bibliothèques universitaires, de recherche et institutionnelles de la Caraïbe	LIFE	Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (Literacy Initiative for Empowerment)
ADS	Australian Development Scholarship	MISA	Institut des Média de l'Afrique du Sud
AECT	Association for Educational Communications and Technology	NLS of DAC	Service des Langues Nationales du Département des Arts et Culture de l'Afrique du Sud
AES	Audio Engineering Society	OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
AFRILEX	Association africaine pour la lexicographie	OIG	Organisations intergouvernementales
ALA	Association américaine des bibliothèques	OING	Organisations internationales non-gouvernementales
CARICOM	Communauté des Caraïbes	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CEI	Communauté des Etats Indépendants	OPAC	Catalogue en ligne d'une bibliothèque ouverte au public (Open Public Access Catalogue)
CGTI	Conseil Général des Technologies de l'Information	PANSALB	Pan South African Language Board
CITRA	Conférence internationale de la table ronde des archives	PI	Propriété Intellectuelle
CITRED	Centre pour la recherche et le développement en technologie de l'information	PIDC	Programme international pour le développement de la communication
COMLA	Association des bibliothèques du Commonwealth	PIPT	Programme Information pour tous
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CRDI	Centre de recherches pour le développement international	RFID	Identification par radiofréquence (Radio Frequency Identification)
EGIFAP	Commission nationale égyptienne pour le PIPT	RTA	Radio-télévision afghane
eIFL.net	Electronic Information for Libraries	R&D	Recherche et développement
FAIFE	Comité sur la liberté d'accès à l'information et sur la liberté d'expression de l'IFLA	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
FOWODE	Forum des femmes dans la démocratie	SCAULWA	Conférence permanente des Bibliothèques universitaires africaines zone occidentale
FS	Facteurs de succès	SCESCAL	Conférence permanente des Associations des bibliothèques et des centres de documentation de l'Afrique orientale, centrale et australe
GDB	Base de données mondiale sur les bonnes pratiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de développement des TIC (Global Database on Good Practices in Designing, Implementing and Evaluating ICT Development Projects)	SL DMC for LISA	Comité de gestion des catastrophes de Sri Lanka pour les Bibliothèques, les Centres de documentation et les Archives (Sri Lanka Disaster Management Committee for Libraries, Information Services and Archives)
GPC	Critères de bonnes pratiques (Good Practices Criteria)	SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
HIVOS	Institut humaniste de coopération pour le développement	StanSA	Standards Afrique de Sud
HLT	Technologies du Langage Humain	TIC	Technologie de l'information et de la communication
HSM	Système de stockage de données hiérarchique (Hierarchical Storage Management)	TISSA	Service d'interprétation téléphonique pour l'Afrique du Sud
IASA	Association Internationale d'Archives Sonores et Audiovisuelles	UIT	Union internationale des télécommunications
ICA	Conseil international des Archives	ULEH	Université des Langues Étrangères de Hanöi
IFLA	Fédération internationale d'associations de bibliothécaires et d'institutions	UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
IICD	Institut International pour la Communication et le Développement	USAID	Agence Américaine pour le Développement International
IL-LL	Initiation à la maîtrise de l'information - Apprentissage tout au long de la vie (Information Literacy – Lifelong Learning)	UWI	Université des Indes occidentales
INA	Institut National de l'Audiovisuel	VDIC	Centre d'information pour le développement du Vietnam
ISG	New Zealand Internet Safety Group	WPIIS	Groupe de travail de l'OCDE sur les Indicateurs de la Société de l'Information

Rôle et objectif du Programme Information pour tous

Le Programme Information pour tous (PIPT) est la réponse de l'UNESCO aux défis et aux opportunités de la société de l'information. La dernière décennie a vu un développement technologique d'une ampleur rarement égalée dans l'histoire de l'humanité. Le défi auquel le monde est confronté est celui de garantir à tous un accès équitable pour saisir les nouvelles opportunités ainsi créées. L'information joue un rôle central dans le développement. Elle est essentielle à la survie de l'humanité et de la planète. La voie de la compréhension mutuelle et de la paix passe par elle.

L'accès aux ressources d'information contribue directement à la croissance économique. La capacité de trouver la bonne information et peut aider à affronter les problèmes majeurs du monde actuel - pauvreté, santé, éducation de qualité, prévention des catastrophes, gouvernance et protection de l'environnement. Il est aujourd'hui admis que la propagation du VIH/sida est essentiellement due à un manque d'information. Les enseignants et les élèves doivent avoir accès à des ressources pédagogiques de qualité. Des systèmes d'alerte rapides permettent de sauver des vies en cas de catastrophes naturelles. Il ne peut y avoir de bonne gouvernance si le public n'a pas accès aux informations relatives aux décisions politiques. Et l'information sur les effets des polluants peut aider nos sociétés à créer un avenir plus viable.

Le Programme Information pour tous s'efforce d'apporter une réponse à ces questions cruciales en réduisant l'écart entre "info-riches" et "info-pauvres". Il fournit un cadre pour la coopération et les partenariats internationaux et soutient le développement des stratégies, méthodes et outils communs pour construire une société de l'information pour tous, ou en d'autres termes, des sociétés du savoir solidaires et pluralistes.



Daniel Malbert

Président, Conseil intergouvernemental pour le Programme Information pour tous, Représentant de la France

Message du Président du Conseil intergouvernemental

En lançant en 2001 le Programme Information pour tous, le Conseil exécutif a souhaité renforcer l'autorité de l'UNESCO dans ce domaine, nouveau et complexe, appelé "société de l'information". Nos sociétés sont des sociétés de l'information depuis la nuit des temps, ce qui a changé tient essentiellement à l'apparition de nouveaux outils techniques très puissants (le réseau mondial de l'Internet, les puces électroniques à grande capacité permettant de traiter le texte, l'image et le son) et en même temps, à l'apparition de nouvelles formes d'exclusion au niveau mondial, encore plus spectaculaires, et certainement plus menaçantes que tout ce que nous avons connu, créant le risque d'une marginalisation de continents entiers et de populations qui se retrouvent soudainement du mauvais côté d'un fossé d'un genre nouveau : le fossé numérique. Le numérique est virtuel, le fossé cruellement réel.

Lors du processus de préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), l'UNESCO a souligné l'importance de la construction de sociétés du savoir fondées sur la solidarité et le partage, soucieuses de promouvoir la diversité des cultures et des modes de développement. L'UNESCO a fait entendre sa voix à Genève, puis à Tunis, mais l'essentiel reste à accomplir maintenant pour favoriser l'accès à l'éducation et au savoir par le moyen, notamment, des outils de communication, pour assurer la liberté d'expression et de création et renforcer la diversité culturelle, la solidarité internationale et le dialogue

entre les cultures. Pour cela, des actions concrètes doivent être mises en œuvre, guidées par des principes, fondées sur les besoins réels des destinataires, au service des grands objectifs fixés par la communauté internationale.

Le Conseil intergouvernemental du Programme, qui réunit les représentants de toutes les régions du monde, a demandé à son Bureau d'analyser les situations dans leur diversité, d'étudier les approches et les mécanismes existants pour en dégager des propositions innovantes. Ce document présente, de manière très succincte, la substance de ce travail basé sur la connaissance et l'expertise. Pour que le monde ne se partage pas entre producteurs et récepteurs de l'information, l'alphabétisation et la maîtrise de l'écriture sont des conditions de base, mais la maîtrise de l'information (savoir trouver, comprendre, analyser de manière critique, utiliser et produire l'information) suppose aussi d'autres habitudes et compétences : le débat thématique consacré à la formation à la maîtrise de l'information éclaire certains aspects essentiels de ces compétences.

Dans un monde où l'information circule de plus en plus vite, les risques entraînés par cette rapidité doivent être cernés : risque d'abord de disparition de l'information, noyée sous le flot incessant ou effacée à cause de supports fragiles, risques aussi liés à la qualité de l'information, manipulée, déformée, exploitée à des fins de propagande ou de contrôle des comportements et des opinions des individus. Plus que jamais,

pour le Programme Information pour tous

citoyens et communautés doivent être capables de faire entendre leur voix et de maintenir vivante une part essentielle de leur patrimoine culturel et de leur mémoire. La formation à la maîtrise de l'information, en particulier par la formation de professionnels, la sensibilisation aux enjeux de la préservation à long terme de l'information, l'analyse enfin des enjeux éthiques, juridiques et sociétaux des technologies de l'information et de la communication constituent ainsi les trois priorités cohérentes et complémentaires du Programme, expression concrète du mandat confié par la Conférence générale.

Une fois ces choix définis, un soutien a été apporté à 37 projets qui concernent l'éducation, la préservation des langues et des cultures, mais aussi les archives et les bibliothèques. Tous ces projets partagent une même philosophie fondée sur l'implication forte des destinataires, l'assistance de professionnels à l'expérience reconnue et enfin le suivi étroit assuré par le Secrétariat de l'UNESCO et le Bureau du Programme. Il s'agit à chaque fois de tirer le meilleur parti des enseignements de l'expérience et des exigences locales. Les mots qui résument le mieux la démarche adoptée par le Programme sont : priorités claires, travail en réseau, renforcement des collaborations avec les différents secteurs et programmes de l'organisation (en particulier avec le Programme International pour le Développement de la Communication (PIDC), car les questions qui nous sont posées sont multidimensionnelles et doivent trouver une réponse intersectorielle.

Nous avons grand espoir que la qualité du travail accompli et les résultats visibles de cet effort, salués par la 172^e session du Conseil exécutif et par la 33^e Conférence générale en 2005, donneront aux pays membres ainsi qu'aux partenaires privés de bonnes raisons et surtout le désir de s'associer au financement de ce programme, car rien ne se produira sans le désir de réussir. Je crois rester fidèle à la conviction des membres du Bureau et du Conseil intergouvernemental en déclarant que nous ne pouvons pas nous permettre de manquer d'ambition. Parce qu'une société mondiale qui est fondée sur la communication et sur le partage du savoir a un besoin vital de médiateurs, pour produire et transmettre les connaissances, pour protéger les plus précieuses ou les plus menacées, garantir la valeur et la fiabilité des informations et des compétences, mais aussi et surtout pour inclure les plus démunis et les plus faibles dans nos préoccupations et empêcher encore et toujours les autres de les oublier.





Abdul Waheed Khan

Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la communication et l'information

Message du Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la communication et l'information

L'accès à l'information et au savoir est essentiel pour le développement humain et le bien-être en permettant aux individus, aux communautés et aux pays de réaliser leur potentiel et d'améliorer la qualité de leur vie. L'accès à l'information et au savoir, et la capacité à les appliquer sont des éléments de plus en plus déterminants pour l'apprentissage, l'expression culturelle et la participation sociale. Cela offre aussi des opportunités pour le développement, la lutte contre la pauvreté et la préservation de la paix. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui peuvent faciliter l'accès à l'information et le développement du savoir sont donc des catalyseurs pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Mais tout le monde ne peut créer l'information et le savoir, ni y accéder, les utiliser ou les partager. Alors que les TIC offrent des opportunités de plus en plus importantes pour les personnes dans toutes les régions du monde, beaucoup d'entre-elles n'ont pas d'accès réel ni équitable aux moyens de production, diffusion ou utilisation de l'information. Elles n'ont donc pas accès aux opportunités de développement offertes par les TIC.

C'est la raison pour laquelle l'UNESCO, avec son mandat de promouvoir la libre circulation des idées par le mot et par l'image, et de maintenir, développer, préserver et diffuser le savoir, a établi le Programme Information pour tous - il vise à réduire l'écart entre "info-riches" et "info-pauvres" et aider à construire des sociétés du savoir. De nombreuses activités du Programme Information pour tous sont conçues pour établir des normes, sensibiliser l'opinion et suivre le

progrès de manière à atteindre l'accès universel à l'information et au savoir. Encourager la formulation des stratégies et politiques intégrées en matière d'information et des TIC dans les Etats membres en fait partie.

Ce rapport donne une vue d'ensemble sur le travail du PIPT dans les trois domaines prioritaires actuels - l'initiation à la maîtrise de l'information, l'"Infoéthique", et la préservation de l'information - au cours des deux dernières années. Puisque la mesure de la société de l'information en général, et la mesure du progrès réalisé dans les domaines prioritaires du PIPT en particulier, sont importantes pour le travail du Programme, la quatrième partie de ce rapport est consacrée à ce sujet. Les particularités des projets PIPT choisis, les résumés des débats thématiques et les articles des experts vous donneront une connaissance approfondie dans ces domaines et les réalisations du PIPT. En regardant le travail entrepris au cours des deux dernières années, je reste persuadé que le Programme Information pour tous est un atout fondamental de l'UNESCO pour la contribution à la construction des sociétés du savoir. Le Programme dont l'objectif est d'encourager l'accès universel à l'information et au savoir, et les capacités à les utiliser est une stratégie essentielle au soutien de l'UNESCO à ce concept. Ce n'est qu'en gardant l'information vivante et en donnant aux gens le pouvoir d'agir à travers l'information que nous pouvons réellement nous engager et célébrer l'Information vivante.

L'initiation à la maîtrise de l'information



L'initiation à la maîtrise de l'information comprend l'enseignement et l'apprentissage de toute une gamme de sources et de types d'information. Pour maîtriser l'information, on doit pouvoir savoir pourquoi, quand et comment utiliser tous ces outils et réfléchir avec un esprit critique à l'information fournie.

L'initiation à la maîtrise de l'information vise à développer à la fois une pensée critique et une participation active. Elle permet aux personnes d'interpréter l'information et de la juger en étant informés en tant qu'utilisateurs sur les sources d'information. Elle leur permet aussi de produire l'information de leurs propres droits et ainsi de participer de manière plus active dans la société. L'initiation à la maîtrise de l'information a pour but de développer des capacités critiques et créatives des personnes. Les supports numériques - et particulièrement l'Internet - augmentent de manière significative le potentiel humain pour une telle participation active, à condition que les gens aient les moyens et la formation pour réellement y accéder et les utiliser.

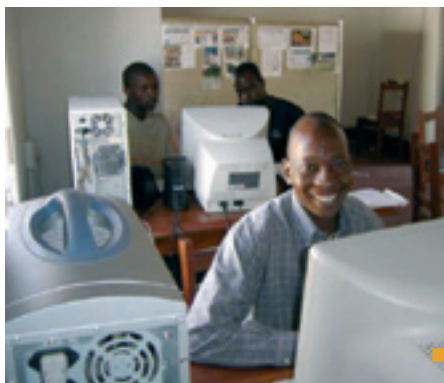
L'initiation à la maîtrise de l'information fait partie du droit fondamental à la liberté d'expression et à l'information de tout citoyen dans tous les pays du monde. Elle sert donc à construire et pérenniser la démocratie et la bonne gouvernance et représente une condition essentielle à la réussite de tout programme en e-gouvernance.

De plus, l'initiation à la maîtrise de l'information est à la base de l'apprentissage continu. Tout en reconnaissant les différences dans les méthodes d'apprentissage ainsi que dans la nature et le développement de la formation dans différents pays, le principe de la formation à la maîtrise de l'information est le même pour toutes les disciplines, dans tous les environnements d'apprentissage et à tous les niveaux d'éducation. Il permet aux élèves de maîtriser le contenu et d'élargir leurs recherches, devenir plus autonomes et prendre davantage le contrôle de leur propre apprentissage.

Pour cette raison, un réel programme pour tous de l'initiation à la maîtrise de l'information est essentiel. Un tel programme devrait être développé et mis en pratique dans l'éducation à la fois formelle et non-formelle dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation (2003-2012). Le public cible devrait non seulement comprendre des enseignants et de jeunes étudiants mais aussi des élèves adultes, des professionnels et des décideurs, car tout le monde a besoin d'acquérir des compétences en matière d'information pour pouvoir prendre des décisions en étant informé. Le PIPT s'engage dans la promotion de la formation à la maîtrise de l'information et soutient les projets dans ce domaine pour stimuler le développement social, la performance des travailleurs et le bien-être économique.

Comme l'Internet est un outil courant d'information et de communication, la maîtrise de l'information est souvent interprétée comme l'acquisition des compétences numériques de base. Mais on doit reconnaître qu'il y a une différence entre les compétences en technologie de l'information, la maîtrise de l'ordinateur, l'éducation aux médias et la maîtrise de l'information. Dans tous les cas, les compétences en technologie de l'information permettent à l'individu d'accéder à l'information, de la créer et de l'utiliser pour progresser dans sa vie professionnelle et améliorer sa qualité de vie. La maîtrise de l'ordinateur est une étape importante. Mais au-delà de celle-ci, pour être formés à la maîtrise de l'information, les individus doivent réaliser que l'information peut les aider, que les ressources existent, que les capacités à utiliser ces ressources peuvent s'acquérir et qu'une fois l'information acquise, une évaluation critique reste encore à faire. Le principe de la formation à la maîtrise de l'information sous-entend que les individus entament, pérennisent et élargissent l'apprentissage au long de la vie en développant des compétences qui peuvent utiliser les technologies, mais qui sont en fin de compte indépendantes d'elles.

Sur le long terme, une campagne vigoureuse portant sur la formation à la maîtrise de l'information peut aboutir à l'apparition d'une "culture de l'information". Dans ce nouvel environnement, non seulement l'information serait utilisée d'une manière



A la recherche de l'information sur Internet

efficace et éthique, mais aussi les gens comprendraient les aspects économiques, juridiques et sociétaux qui entourent l'utilisation et le partage de l'information.

Dans ce chapitre, le concept de l'initiation à la maîtrise de l'information sera détaillé, à travers un résumé des aspects clés du débat thématique du PIPT et la présentation de deux articles d'experts. Les projets choisis mis en œuvre avec le soutien du Programme Information pour tous démontreront ainsi quelques uns des réalisations et développements dans le domaine de la formation à la maîtrise de l'information dans le monde. Ce chapitre vise à donner un aperçu des dernières discussions au niveau politique ainsi qu'à comprendre les activités au niveau locale qui, ensemble, forment l'avenir de la formation de tous à la maîtrise de l'information. ■

Namtip Aksornkool

Hannelore B. Rader

Kay Raseroka

Divina Frau-Meigs

Philip C Candy

Yves F. Le Coadic

Jim Wynn

Albert K. Boekhorst

Paroles d'experts

ology conc
sponses to
expert • n.
skilful in a
such knowl

Etablir le cadre : débat thématique du PIPT

Pour aborder les sujets exposés dans l'introduction de ce chapitre, plus de 50 experts, dont les membres du Bureau du PIPT, les universitaires, les représentants d'ONGs, les professionnels des médias et le personnel de l'UNESCO, ont participé à un débat sur l'initiation à la maîtrise de l'information au Siège de l'UNESCO le 5 Avril 2005¹.

Pendant le débat, les participants ont abordé des domaines aussi divers que l'éducation et l'apprentissage, le développement économique (travail et travailleurs), la gouvernance et la citoyenneté, la santé et les services sociaux. Le débat s'est centré sur les questions suivantes : qu'est ce que l'initiation à la maîtrise de l'information ? Quels sont les besoins des gens ? Quels programmes d'éducation peuvent répondre à ces besoins ? Et quelles stratégies et actions le PIPT peut-il mettre en œuvre en ce qui concerne l'initiation à la maîtrise de l'information ?

En offrant leur expertise dans les domaines variés mentionnés ci-dessus, les participants ont aidé le Bureau du PIPT à développer une compréhension commune du concept de la l'initiation à la maîtrise de l'information comme un processus qui fournit aux gens des compétences et des capacités pour une réception, évaluation et utilisation critique de l'information dans leurs vies professionnelle et privée. Les participants ont identifié des stratégies et actions pour créer davantage des sociétés initiées à la maîtrise de l'information, tout en acceptant que des efforts doivent être fournis pour promouvoir largement le concept de l'initiation à la maîtrise de l'information. A cette fin, les intervenants ont souligné, qu'en plus du grand public, les gouvernements et les professionnels

Intervenants

■ Abdelaziz Abid

UNESCO, Division de la société de l'information
"L'initiation à la maîtrise de l'information pour un apprentissage continu"

■ Namtip Aksornkool

UNESCO, Section pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle
"L'Alphabétisation pour tous comme l'Information pour tous"

■ Hannelore B. Rader

Université de Louisville
"La signification globale de la formation à la maîtrise de l'information dans le développement des travailleurs"

■ Kay Raseroka

Fédération internationale d'associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA)
"Le point de vue du bibliothécaire"

■ Divina Frau-Meigs

Université Paris-Sorbonne
"Education aux médias et aux TIC à l'ère numérique : les priorités symboliques et structurelles pour l'alphabétisation à l'information"

■ Philip C Candy

Institut de National Health Services in England (NHSU)
"Réflexions sur l'initiation à la maîtrise de l'information dans le contexte de la santé et des services sociaux"

■ Yves F. Le Coadic

Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)
"Développement du programme - Maîtrise scientifique et maîtrise technique de l'information"

■ Jim Wynn

Schools Developments and Strategy Manager, EMEA, Education Solutions Group, Microsoft Limited
"Statistical Literacy"

■ Albert K. Boekhorst

Medewerker, Faculteit der Geesteswetenschappen
Leerstoelgroep Archief- en informatiewetenschap, Amsterdam
"L'initiation à la maîtrise de l'information aux Pays-Bas et en Afrique du Sud"

travaillant dans les secteurs d'information et d'éducation doivent être ciblés.

Alors qu'il est essentiel que le concept de l'initiation à la maîtrise de l'information soit inclus dans le programme scolaire aux niveaux primaire, secondaire et supérieur dans le monde entier, il est également nécessaire d'intégrer la formation à la maîtrise de l'information en premier lieu dans le développement professionnel des experts en éducation. Tel que l'a souligné Penny Moore dans son article², « *même dans les pays comparativement riches en ressources, beaucoup d'enseignants reconnaissent que la formation à la maîtrise de l'information est importante tout en admettant une incertitude concernant la manière de la promouvoir* ». De là, le développement des programmes types a été identifié comme l'une des actions qui pourraient être entreprises par le PIPT.

En prenant l'exemple du secteur de la santé, les participants ont mis l'accent sur le fait qu'une formation à la maîtrise de l'information sur la santé peut permettre aux gens d'être responsables de leur propre santé et de leur bien-être. Cependant, les démarches coordonnées au niveau national pour la formation à la maîtrise de l'information sur la santé, les normes internationales et les programmes pilotes n'existent que rarement. Les intervenants ont reconnu que le PIPT devrait s'engager dans ce domaine.

Pour la promotion de l'initiation à la maîtrise de l'information aussi bien que pour la mise en œuvre des projets dans ce domaine, les participants dans le débat ont encouragé le PIPT à collaborer avec des partenaires clés comme la Fédération internationale d'associations de bibliothé-

caires et d'institutions (IFLA), le Conseil international des archives (CIA), l'American Library Association (ALA), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

En conclusion du débat, les participants ont reconnu que l'opinion publique n'était pas encore suffisamment sensibilisée au concept de l'initiation à la maîtrise de l'information et à son potentiel de contribuer à l'information pour tous. Ce concept a besoin d'être diffusé par tous les moyens disponibles à un public aussi large que possible pour créer davantage de sociétés formées à la maîtrise de l'information. ■

¹ Le débat a eu lieu dans le cadre de la 8^{ème} réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous. Un rapport complet du débat thématique est inclus dans UNESCO. Information for All Programme (IFAP). Thematic Debates of the Bureau of the Intergovernmental Council for the Information for All Programme. Issues and Outcomes. Edité par Laurence Zwimpfer (Nouvelle-Zélande) – Paris : UNESCO, 2005. - i, 26 p. ; 30 cm. (CI-2005/WS/6). Le rapport peut être consulté sur <http://www.unesco.org/webworld/ifap/debates>. Les articles du débat peuvent être consultés sur http://portal.unesco.org/ci/en/ev.php-URL_ID=19621&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

² L'article peut être consulté sur [http://portal.unesco.org/ci/en/file_download.php/33e3dd652a107b3be6d64fd67ae898f5Information+Literacy+Education+\(Moore\).pdf](http://portal.unesco.org/ci/en/file_download.php/33e3dd652a107b3be6d64fd67ae898f5Information+Literacy+Education+(Moore).pdf).

Formation de tous à la maîtrise de l'information : un défi d'éducation

Penser grand !

L'UNESCO aime penser grand ! "L'Éducation pour tous". "L'Information pour tous". Et "tous" veut dire chaque personne : tous les 6,5 milliards de personnes dispersées dans le monde. Ces deux objectifs ambitieux jouent un rôle important pour orienter le travail de l'UNESCO. En 2000, la campagne pour "l'Éducation pour tous" est devenue une partie des Objectifs du Millénaire pour le développement, avec une nouvelle date cible 2015. En comparaison, le programme "Information pour tous" existe depuis à peine cinq ans. Bien qu'aucune échéance ne lui ait été fixée, il a déjà été présenté lors des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en 2003 et 2005.

De ces deux programmes mondiaux, a émergé un objectif aussi ambitieux : "la formation de tous à la maîtrise de l'information". Le concept de la maîtrise de l'information n'est pas bien compris, malgré les efforts d'un petit groupe de professionnels d'éducation et de bibliothécaires qui ont joué un rôle premier dans ce domaine au cours des dix dernières années. Néanmoins, avec l'aide de l'UNESCO et plus spécifiquement du Programme Information pour tous, la formation à la maîtrise de l'information est progressivement reconnue comme un élément clé pour atteindre les objectifs du plus haut niveau pour "l'Éducation pour tous" et "l'Information pour tous", ainsi que pour créer des sociétés du savoir.

Le tout premier défi en ce qui concerne le concept de la formation à la maîtrise de l'information est alors de se mettre d'accord sur le sens de la terminologie, en particulier dans différentes langues, puisque le terme est souvent confondu avec l'initiation à l'informatique, l'initiation aux compétences numériques de base ou l'initiation aux TIC.

Quant à la traduction en français, le Bureau du PIPT pendant son débat thématique³ s'est mis d'accord sur "initiation à la maîtrise de l'information" comme la traduction la plus précise en français du concept "information literacy". Le problème reste encore à trouver des termes comparables dans les quatre autres langues officielles de l'UNESCO.

L'initiation aux compétences numériques de base

Philip Candy, un expert international dans la formation à la maîtrise de l'information, suggère qu'une solution aux problèmes de définition serait d'adopter la terminologie "initiation aux compétences numériques de base" comme un nouveau concept hybride qui mélange les concepts de l'initiation aux TIC et l'initiation à la maîtrise de l'information. Il indique que la capacité de naviguer dans le cyberspace et de consulter des documents en hypertexte est différente à la fois de la maîtrise des TIC et de la maîtrise de l'information, mais comprend des éléments des deux⁴. Candy suggère aussi que le concept de la formation à la maîtrise de l'information pourrait être mieux compris s'il est présenté dans un contexte spécifique et cite un exemple dans le domaine de la santé et des services sociaux : « *Alors qu'il y a de nombreuses raisons de former des citoyens à la maîtrise de l'information, une des plus convaincantes est probablement celle de la responsabilité universelle et fondamentale et pour la santé et le bien-être* ». ⁵

L'apprentissage tout au long de la vie

Penny Moore, un autre expert mondial dans la formation à la maîtrise de l'information, a décrit celle-ci comme « *la feuille de route qui conduit à l'apprentissage tout au long de*



Laurence Zwimpfer

Rapporteur,
Conseil intergouvernemental
pour le Programme
Information pour tous,
Représentant de la
Nouvelle-Zélande

la vie »⁶. La Fédération internationale d'associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) lie aussi la formation à la maîtrise de l'information avec l'apprentissage tout au long de la vie en suggérant un nouveau concept de "l'alphabétisation tout au long de la vie".

L'alphabétisation est un élément important dans le programme de l'éducation de l'UNESCO, comme elle l'est pour beaucoup d'Etats membres. Le lancement récent du portail de l'UNESCO sur l'alphabétisation⁷ contient un certain nombre d'initiatives significatives sur l'alphabétisation – l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), la décennie d'alphabétisation des Nations Unies (2003-2012), la Journée internationale de l'alphabétisation et le Rapport mondial de suivi 2006 - l'Alphabétisation pour la vie.

Cependant, le besoin des gouvernements d'insister sur la formation à la maîtrise de l'information n'apparaît pas encore être largement reconnu. Moore recommande que les gouvernements instaurent des groupes consultatifs pour développer des plans de mise en œuvre coordonnés⁸, en remarquant qu'il existe des publications internationalement reconnues comme le Manifeste de IFLA/UNESCO de la bibliothèque scolaire⁹ et les standards de la maîtrise de l'information développés par l'American Association of School Librarians (AASL) et l'Association for Educational Communications and Technology (AECT) pour aider à guider ces efforts¹⁰.

Il y a un besoin crucial, pour un programme de formation à la maîtrise de l'information à tous les niveaux scolaires, d'être accepté et mis en œuvre par les gouvernements et les administrateurs dans l'éducation. La formation à la maîtrise de l'information devrait également être introduite partout où il est

possible dans l'enseignement universitaire, l'éducation non formelle et tout au long de la vie. Souvent, des enseignants mal préparés sont un obstacle pour former davantage d'étudiants initiés à la maîtrise de l'information. Pour aider à aborder ce sujet, les éléments de la formation à la maîtrise de l'information devraient faire partie du développement professionnel continu des enseignants, pour qu'ils puissent développer des compétences et des connaissances qu'ils peuvent transmettre aux étudiants.

Les projets du PIPT pour la formation à la maîtrise de l'information

En 2004, le Bureau du PIPT a identifié trois priorités particulières pour allouer des fonds aux projets dont une était la formation à la maîtrise de l'information. Sur 37 projets financés en 2004 et 2005, 14 abordent cette priorité. Le financement total alloué aux 14 projets était de 318 236 US\$ et vers la fin de 2005, un certain nombre de projets étaient déjà en cours, y compris deux au Ghana et un au Vietnam. Les programmes au Ghana touchent des élèves d'une école secondaire sénior en zone rurale dans le district de Aboba/Chereponi au nord du pays, ainsi que 50 directeurs et enseignants des écoles ASPnet à Accra. Après seulement deux mois, les élèves au Ghana décrivent déjà le projet comme « *une expérience qui change la vie* ». Au Vietnam, un programme de douze mois sur le développement professionnel par la maîtrise de l'information a été lancé pour les professionnels de l'information de dix bibliothèques scolaires principales.

Colloque de haut niveau

En Novembre 2005, quelques 25 experts de la formation à la maîtrise de l'information

se sont réunis à Alexandrie, en Egypte, avec le soutien de l'UNESCO, pour préparer la contribution au Sommet mondial sur la société de l'information. La réunion s'est basée sur la déclaration de Prague "Vers une société formée à la maîtrise de l'information"¹¹ faite en septembre 2003, pour produire la proclamation d'Alexandrie "les Phares de la société de l'information"¹². La proclamation a conseillé vivement les gouvernements et les organisations intergouvernementales à poursuivre les politiques et les programmes pour promouvoir la formation à la maîtrise de l'information et l'apprentissage continu. Ceux-ci comprennent les réunions régionales et thématiques, le développement professionnel du personnel de l'éducation, de la santé et de l'information, l'intégration de l'initiation à la maîtrise de l'information dans tous les programmes d'éducation et de formation, ainsi que la promotion des programmes pour faciliter l'embauche et développer des compétences entrepreneuriales des femmes et des personnes défavorisées.

Le défi de l'éducation

Il existe des synergies claires entre les stratégies et les actions développées au débat thématique du PIPT sur la formation à la maîtrise de l'information et les recommandations du colloque d'Alexandrie. Elles constituent ensemble une source riche en idées pour le développement des plans de travail de l'UNESCO pour le biennium 2006-2007 et au-delà. Alors que l'UNESCO et d'autres forums internationaux peuvent continuer à promouvoir l'importance de la formation à la maîtrise de l'information, le défi réel se situe au niveau national. Dans le contexte des structures nationales de l'éducation, le personnel des bibliothèques, les enseignants, les formateurs d'enseignants, les spécialistes de programmes éducatifs,

ainsi que les professionnels de l'information dans d'autres secteurs comme la santé, doivent collaborer avec les décideurs pour garantir que la formation à la maîtrise de l'information (ou aux compétences numériques de base) demeure prioritaire pour atteindre les bénéficiaires des Sociétés du savoir émergentes. ■

³ Le débat thématique du PIPT sur la formation à la maîtrise de l'information a eu lieu le 5 avril 2005 au siège de l'UNESCO à Paris, France.

⁴ Candy, Philip : "Does digital literacy mean more than clicking your fingers? New Literacies for the electronic age." Dans : Hugh Guthrie, Australian Flexible Learning Framework, Australian National Training Authority (ed)(2003) : Online Learning: Research Findings, p 21-40.

⁵ Candy, Philip (2005) : "Reflections on Information Literacy in the Context of Health and Human Services"...Article présenté au débat thématique du PIPT de l'UNESCO sur la formation à la maîtrise de l'information, 5 Avril 2005.

⁶ Moore, Penny (2005) : "Report on the 4th Seminar Workshop of the 7th Programming Cycle of APEID Activities".

⁷ Le Portail de l'alphabétisation de l'UNESCO. <http://portal.unesco.org/education/en>.

⁸ Moore, Penny (2002) : "An Analysis of Information Literacy Education Worldwide", Livre blanc préparé pour l'UNESCO, Commission nationale américaine sur les bibliothèques, les sciences de l'information, et le Forum national sur la formation à la maîtrise de l'information, pour l'utilisation à la réunion d'experts sur la formation à la maîtrise de l'information, Prague, République tchèque, juillet 2002. <http://www.nclis.gov/libinter/infolitconf&meet/mofullpaper.pdf> (consulté le 16.12.2005).

⁹ IFLA/UNESCO Le Manifeste de la bibliothèque scolaire <http://www.ifla.org/VII/s11/pubs/manifest.htm> (consulté le 16.12.2005)

¹⁰ L'accès à ces ressources a été centralisé par IASL School Libraries Online Site web : <http://www.iasl-slo.org>.

¹¹ La déclaration de Prague : Vers une société formée à la maîtrise de l'information. http://www.infolit.org/International_Conference/Prague/Declaration.doc (consulté le 16.12.2005)

¹² La proclamation d'Alexandrie : les Phares de la société de l'information. <http://www.ifla.org/III/wsis/BeaconInfSoc.html> (consulté le 16.12.2005).



Forest Woody Horton

Consultant international
dans le domaine
de l'information

La formation à la maîtrise de l'information et l'apprentissage continu (IL-LL) dans le contexte de la gouvernance et de la citoyenneté

Aujourd'hui, pour les pays qui aspirent à devenir des membres productifs et compétitifs de la société de l'information émergente, il n'y a peut-être pas de défi plus important que celui d'établir et de promouvoir activement deux objectifs nationaux stratégiques et complémentaires, et d'ensuite planifier, mettre en œuvre et suivre régulièrement les programmes, les budgets et les projets pour atteindre ces buts. Ces deux objectifs sont :

1. Aider les décideurs aux niveaux national, provincial et local à *être plus informés* pour qu'ils puissent formuler des lois, règles, règlements et politiques judicieux, des programmes astucieusement efficaces et réalistes, ainsi que créer un climat de confiance et de transparence qui favorise les partenariats de collaboration entre les secteurs public et privé, et
2. Aider leurs citoyens à *devenir plus aptes à acquérir le savoir* et à comprendre les questions clés auxquelles leurs pays font face comme dans l'économie, la société, l'environnement, l'énergie, et donc à comprendre les avantages compétitifs distinctifs ainsi que les opportunités commerciales de leur pays. Cela leur permettrait de voter judicieusement et en grand nombre dans les élections démocratiques de leur pays, et être motivés pour devenir plus intimement impliqués dans de nombreuses activités de leur communauté locale en tant que participants proactifs.

Ces deux objectifs ont un dénominateur commun, indispensable et omniprésent - la nécessité d'avoir des données, de l'information et de la connaissance qui soient exactes, disponibles au bon moment, fiables et facilement accessibles. Sans l'information et sans les capacités nécessaires pour savoir si l'information dont on a

besoin existe déjà ou pas - ou si elle doit être créée, savoir où et comment la trouver et la récupérer, comment la comprendre, l'organiser, l'évaluer, et ensuite l'utiliser -, les décideurs et les citoyens restent en grande partie ignorants de la nature à multiples facettes des défis et problèmes auxquels eux-mêmes en tant qu'individus et leurs pays en tant que nations dans l'économie mondiale sont confrontés. S'ils sont ignorants de la nature des défis et des problèmes qu'ils rencontrent, on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils conçoivent des solutions appropriées et réelles.

Les compétences requises pour exploiter l'information comme une ressource de valeur, parfois coûteuse toutefois, sont de plus en plus nommées « l'initiation à la maîtrise de l'information ». Le concept de l'initiation à la maîtrise de l'information devrait être poursuivi dans le contexte de « l'apprentissage continu ». Bien que la formation à la maîtrise de l'information soit indispensable à l'esprit critique et à l'apprentissage continu, celle-ci n'est actuellement pas enseignée de manière systématique et à grande échelle dans les écoles à tous les niveaux. Bien que les psychologues et les experts pédagogiques comprennent le besoin d'appliquer ces concepts, sa nécessité n'a pas encore été largement et réellement exprimée et intégrée dans les programmes, les politiques du gouvernement et dans la poursuite des initiatives de projets pilotes prometteurs qui pourraient être rigoureusement évalués, adaptés et répandus dans beaucoup de cultures et de contextes nationaux différents.

C'est là où l'UNESCO intervient. L'UNESCO a pris un rôle de leader international pour favoriser l'échange d'idées et expériences parmi les théoriciens et les

praticiens dans le monde entier dans des réunions de spécialistes et aussi en fournissant des fonds destinés à financer des projets pilotes prometteurs. Pendant les deux dernières années, plusieurs conférences locales, sous-régionales, régionales et internationales ont été soit organisées directement et sponsorisées, soit encouragées par l'UNESCO. Ces conférences visaient à identifier de nombreuses démarches les plus prometteuses en IL-LL entreprises dans des domaines tel que la gouvernance et la citoyenneté, le développement économique, la santé et les services sociaux, l'apprentissage et l'éducation, à les appuyer, les orienter et les adapter aux circonstances et besoins locaux uniques et à inviter les professionnels et les décideurs de tous les secteurs et domaines, y compris le gouvernement, l'académie, le monde des affaires et les organisations à but non lucratif, à les exploiter pleinement.

1. Les organisations internationales intergouvernementales et non-gouvernementales (OIGs & OINGs)

Les OIGs et les OINGs doivent jouer un premier rôle mondial en formulant et publiant l'importance stratégique d'IL-LL à leurs membres électoraux et en lançant des activités et événements phares à forte visibilité, comme la Décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation. Elles peuvent aussi mettre l'accent sur l'importance de IL-LL pour aider les pays à atteindre des objectifs permanents souvent difficiles comme améliorer les taux d'alphabétisation de base, réduire la pauvreté et les maladies comme le VIH/sida, faire face aux catastrophes

naturelles, lutter contre le chômage et le sous-emploi, faire face aux instabilités sociales et autres.

2. Les gouvernements nationaux

Les gouvernements nationaux doivent identifier un ministère dirigeant ou autre haut représentant qui a la responsabilité globale et l'autorité pour coordonner la planification des initiatives d'IL-LL dans le pays. Idéalement, les ministères devraient collaborer dans la formulation de plans, des politiques et des budgets d'IL-LL, particulièrement ceux qui sont dans les domaines suivants : l'éducation, la communication et l'information, les archives, les musées et les bibliothèques, le développement local, la promotion du commerce et de l'industrie, le développement culturel et social, la science et la technologie, et la santé et les services sociaux.

3. Academia (Formal and Informal)

Les établissements d'enseignement supérieur ainsi que primaire et secondaire et les établissements d'éducation non formelle telles que les écoles professionnelles et techniques qui coopèrent avec les programmes d'enseignement à distance et d'e-learning, doivent collaborer avec des experts de programmes scolaires, des enseignants volontaires et le personnel des bibliothèques scolaires. Cette collaboration est nécessaire pour concevoir des programmes d'IL-LL adaptés dans différents domaines - lettres et sciences humaines, sciences, et tous les autres domaines professionnels - de manière

à ce que le développement de l'esprit critique, la maîtrise de l'information et l'apprentissage continu soient intégrés, coordonnés et explicites dans les programmes au niveau des cours.

4. Les entreprises privées (grandes, moyennes et petites entreprises)

Une stratégie importante qui doit être développée pour parvenir à une collaboration tout en évitant la duplication et l'inefficacité consiste à capitaliser les forces et les capacités respectives du secteur privé et public en créant des partenariats entre les deux et à tirer des bénéfices de leurs avantages comparatifs. Par exemple, au niveau des quartiers, les cybercafés privés et les télécentres communautaires publics existent côte à côte, surtout dans les pays en voie de développement - c'est un exemple qui illustre la coexistence de deux secteurs pour un bénéfice maximal.

5. Les organisations à but non lucratif (fondations, médias, sociétés et associations, société civile)

La société civile doit s'associer pour mener un consortium de groupes d'intérêt public, comprenant les sociétés professionnelles et les associations du

commerce pour entreprendre des initiatives reconnues publiquement au profit de leurs membres respectifs, sociétaires et autre public cible. Cela pourrait être réalisé, par exemple, sous des bannières de développement de carrières, la formation professionnelle, les stages, les bourses de recherche, d'études, de l'apprentissage, les prix publics et autres formes de reconnaissance. Les individus talentueux et doués, aussi bien que les organisations entrepreneuriales qui prennent des risques, devraient être reconnus et récompensés pour leurs initiatives de (IL-LL).

6. Les gouvernements provinciaux et locaux

Souvent, les gouvernements provinciaux et locaux sont dans une meilleure position que les gouvernements centraux pour faire avancer les politiques et les programmes nationaux, plus particulièrement avec les projets pilotes.

7. Les citoyens individuels

A la fin, c'est l'individu, le citoyen initié à la maîtrise de l'information, qui a été motivé pour développer un esprit critique, qui est à la base d'une société stable, productive et enrichie. ■

Projets du PIPT



La participation des établissements d'enseignement secondaire aux programmes d'initiation à la maîtrise de l'information dans le Nord du Ghana

Élargir le réseau des établissements d'enseignement secondaire participant aux programmes d'initiation à la maîtrise de l'information dans la région Nord du Ghana

(Projet du PIPT 371, Code 461GHA5001)

Contractant	Centre for Information Technology Research and Development (CITRED), Tamale, Ghana
Pays de mise en œuvre	Ghana
Financement	25 000 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none">■ Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Canada■ Institut International pour la Communication et le Développement (IICD), Pays-Bas■ Agence Américaine pour le Développement International (USAID)
Objectif	Développer des opportunités pour élargir le réseau des établissements d'enseignement secondaire participant aux programmes d'initiation à la maîtrise de l'information dans la région du Nord du Ghana
Activités	<ul style="list-style-type: none">■ Réaliser une analyse des besoins sur le group cible ;■ Former les participants à la maîtrise de l'ordinateur et de l'Internet ;■ Former les participants à la modération des discussions en ligne ;■ Etablir un portail web et une base de données des établissements éducatifs dans le nord du Ghana ;■ Organiser des forums pour échanger les idées et les meilleures pratiques.

Saboba est la capitale administrative du district Saboba/Chereponi dans le nord du Ghana. La région est la plus grande dans le pays en termes de superficie géographique, mais elle est aussi l'une des trois régions les plus démunies du pays. Saboba est une ville frontière internationale séparée à l'Est de la république du Togo par la rivière Oti. Les habitants de Saboba sont pour la plupart des paysans sur qui pèsent des saisons de pluie incertaines pour cultiver des récoltes comme les céréales et les légumes.

L'éducation à Saboba

La zone est pauvre en systèmes éducatifs et le niveau d'inscription est très bas dans les écoles maternelles et primaires. Les enseignants et le personnel assistant sont mécontents par des conditions d'hébergement obstinément inadéquates et les instituteurs qui habitent la capitale du district mettent d'habitude entre une et trois heures à bicyclette pour arriver à leur école. Cela veut dire qu'ils arrivent à l'école tard et repartent avant le coucher du soleil, passant réellement très peu de temps dans l'école où ils enseignent. Pendant la saison des pluies, quand la plupart des routes et sentiers sont inondés les instituteurs et les élèves sont simplement incapables de se rendre à l'école.

Il n'y a que seulement deux écoles secondaires dans la région : l'école secondaire de Saboba gérée par le gouvernement et l'école secondaire et technique de St Joseph gérée par la mission catholique. Florence Naliban et David Ativor sont deux jeunes élèves qui habitent la région et qui ont eu la chance d'être admis à l'école St Joseph. Bien qu'une progression scolaire significative soit un énorme défi

dans une des régions les plus défavorisées d'un pays en voie de développement, David et Florence se sont battus pour arriver à ce niveau d'éducation.

Bien que ceci leur a permis d'accéder à un niveau avancé d'éducation générale, ils ne possèdent aucune compétence dans l'utilisation des TIC car la salle informatique de leur école n'est toujours pas complètement équipée. Même si quelques ordinateurs sont disponibles, ils ne sont pas encore utilisés, ce qui veut dire que beaucoup d'élèves finissent leur scolarité sans avoir jamais vu une souris d'ordinateur sauf dans un manuel scolaire. C'était donc avec un grand enthousiasme que leur Directeur d'école, Godfred Axolu a rédigé une proposition en réponse à l'appel du Centre for Information and Technology Research and Development (CITRED) pour que son école participe au Programme Information pour tous. La nouvelle de la sélection de l'école St Joseph pour participer au programme a été accueillie avec enthousiasme par les instituteurs et les élèves également.

Formation hebdomadaire

Chaque semaine, David et Florence parcouraient environ 150 km sur une route en mauvais état pour assister à la formation aux TIC au CITRED à Tamale. Ils avaient auparavant rempli un formulaire d'analyse des besoins qui révélait qu'ils n'avaient pratiquement pas de connaissances en informatique, même s'ils ont été recommandés par les responsables scolaires comme de bons élèves. Lors de la première rencontre de ces deux élèves avec le professeur, il était clair que David et Florence ne maîtrisaient non seulement rien en TIC, mais encore ils manquaient

sérieusement de confiance en eux-mêmes. Pendant la première journée de formation, ni Flo, comme ses amis l'avaient surnommée, ni David, ne pouvait imaginer comment les ordinateurs pouvaient leur faciliter la vie. Ils étaient incapables d'identifier une disquette, mais ils savaient, pour l'avoir lu dans des livres, qu'elle était destinée à stocker de l'information. Ils ne croyaient pas leurs instructeurs quand ils leur ont dit qu'une encyclopédie entière pouvait tenir sur un CD-ROM. Ils ne connaissaient pas l'abréviation DVD-ROM et encore moins son avantage par rapport à un CD-ROM. En fait, pour David et Flo, et pour les huit autres participants de l'école secondaire et technique de St Joseph, le financement du PIPT leur a permis de se mettre devant un ordinateur personnel. Bien que cette situation puisse paraître un peu perturbante dans une époque de plus en plus numérique, c'est malheureusement un phénomène très répandu au Ghana.

Quand l'instructeur leur a demandé, le premier jour de la formation au CITRED, ce qu'ils pensaient de la participation au programme, David a déclaré : « même si on va manquer quelques cours chaque semaine, on va aussi apprendre quelque chose qu'on n'a jamais eu la chance d'apprendre » et Flo a ajouté : « et pour quelques uns d'entre nous, c'est la première fois qu'on se met devant un ordinateur ». Sa déclaration était en fait vraie pour tous les autres élèves de l'école secondaire et technique de St Joseph qui participaient au programme. Par exemple, quand il était question d'aspects pratiques de la formation informatique, bouger la souris exigeait une nouvelle compétence : les enseignants passaient d'un élève à un autre pour leur montrer comment la tenir et la bouger. Rapidement, ils arrivaient à

bouger les icônes sur l'écran et la capacité de Flo de changer l'image du bureau a motivé ses camarades à apprendre davantage. Une participante a demandé si elle pouvait avoir sa photo sur le fond d'écran de son bureau, un signe clair que les étudiants commençaient à manipuler les concepts de base.

Le progrès des élèves

Vers la fin de la dixième heure de formation, David, Flo et leurs camarades avaient acquis davantage de connaissances sur les ordinateurs - ce qu'ils étaient et comment les utiliser. Les discussions du début sur comment les ordinateurs pouvaient rendre les étapes d'apprentissage plus faciles avaient été révisées.

En acquérant une nouvelle confiance en soi et de nouvelles connaissances, Florence a suggéré que l'on permette aux élèves de naviguer davantage sur le réseau Internet, et de sauver ce qu'ils ont trouvé sur un support pour les emmener à Saboba, avec le souhait que la salle informatique de l'école soit vite établie et si possible que l'école soit connectée à l'Internet.

Certains enseignants pensaient que la plupart des écoles secondaires ne pouvaient pas finir le programme à temps parce qu'ils passaient beaucoup trop de temps soit à dicter des cours aux élèves soit à les écrire pour que les élèves recopient. Ils ont reconnu que non seulement cela retardait leur programme, mais aussi laissait le

L'instituteur David Issaka explique comment faire une recherche sur Internet



Travaux pratiques : David, Florence et leurs camarades pratiquent leurs nouvelles compétences de frappe

Les élèves ont très vite appris comment participer à des discussions en ligne



champ libre à beaucoup d'erreurs dans la prise de notes. On a donc suggéré que les enseignants devaient plutôt taper les cours et les imprimer pour les élèves. A cette étape, David avait suffisamment de confiance en lui pour se porter volon-

taire pour taper les cours de son tuteur en utilisant un ordinateur.

Ces exemples montrent que, bien que la formation à la maîtrise de l'information dans le programme des écoles secondaires dans le nord du Ghana n'ait duré que juste un peu plus de deux mois, la plupart des élèves de St Joseph comme David peuvent dire maintenant « je suis maintenant une personne très différente ». D'ici la fin du programme, avec quelques mois en plus, il est certain que les changements plus positifs seront visibles chez les étudiants.

La vie après la formation à la maîtrise de l'information dans le Nord du Ghana

Malgré ce progrès dans le renforcement des capacités individuelles, quelques problèmes ne sont toujours pas résolus. Après septembre 2006, quand la formation du CITRED sera terminée et que David et Florence seront initiés aux TIC, ils perdront l'accès aux ordinateurs connectés à

l'Internet. Cela voudrait dire qu'ils vont perdre l'opportunité de continuer à communiquer avec leurs amis sur le net ; ils ne pourront pas continuer les discussions en cours qu'ils ont rejointes ou initiées en ligne et ils n'auront même pas la chance de voir leurs propres photos qui ont été placées dans le portail web pour le programme. Sans l'équipement qui fonctionne dans leur école et sans financement supplémentaire, ils ne pourront plus continuer leur développement personnel.

Cependant, d'un point de vue plus positif, ils repartiront à Saboba avec des compétences et des expériences adéquates en TIC pour que quand les conditions seront finalement réunies, ils auront l'occasion de partager leurs connaissances et révolutionner la façon dont leurs camarades perçoivent les TIC en général et dans l'éducation en particulier. Sûrement, la participation au Programme Information pour tous de l'UNESCO était une expérience qui change la vie pour ces jeunes élèves. ■

Les jeunes dirigeantes et les TIC

Projet de formation de jeunes dirigeantes (YWLP)

(Projet PIPT 269, Code 461UGA5000)

Contractant Forum des femmes dans la démocratie (FOWODE), Kampala, Ouganda

Pays de mise en œuvre Ouganda

Financement 24 805 US\$

Partenaires du projet

- Fondation Ford ;
- Institut humaniste de coopération pour le développement (HIVOS)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Objectif To promote information literacy through capacity building for young women leaders in Uganda

Activités

- Former les jeunes femmes dirigeantes à l'utilisation base de l'ordinateur et à la recherche en ligne ;
- Former les jeunes femmes dirigeantes aux TIC et aux questions de gouvernance ;
- Réorganiser, actualiser et informatiser la bibliothèque du FOWODE.

L'Ouganda a connu une augmentation de la participation des femmes dans la direction publique pendant les dix dernières années, tant en termes de nombre qu'en qualité. La Constitution de l'Ouganda de 1995 est principalement responsable de ce développement positif. Le processus qui a mené à cette Constitution avait fait participer les femmes déléguées venant de toutes les régions de l'Ouganda. Ces femmes ont fait en sorte que la participation des femmes soit incluse dans les nouvelles lois du pays. La Constitution garantit aux femmes 30 pourcent de représentativité à tous les niveaux de l'administration, du village à l'assemblée nationale.

Plus tard, le Forum des femmes dans la démocratie (FOWODE) a été inauguré en 1995 pour développer la compétence en tant que dirigeants des femmes qui ont été amenées à prendre des décisions, principalement, suite au résultat de la discrimination positive. FOWODE a établi un centre de ressources pour développer la compétence des femmes dans les prises de décisions dans le secteur public et soutenir le respect de l'égalité des sexes dans les textes de loi, les politiques du gouvernement et les programmes.

L'un des programmes menés dans ce centre de ressources est le projet de formation de jeunes dirigeantes (YWLP) en créant un espace pour les femmes de 18 à 20 ans pour réfléchir et examiner plusieurs thèmes liés au genre, la gouvernance, la violence, la sexualité, la culture, le développement et la justice sociale. L'objectif principal du YWLP est de créer un espace démocratique, transformant les jeunes dirigeantes en agents du changement et en dirigeantes avec une vision d'un monde différent qui garantit l'égalité des sexes et la justice pour tous. Chaque

année, les jeunes femmes se rencontrent pour réfléchir de manière critique sur un ensemble de problèmes importants comme ceux mentionnés plus haut.

Puisque aujourd'hui les dirigeants des pays en voie de développement doivent aussi prendre des décisions importantes concernant l'intégration des TIC dans les initiatives de développement, les jeunes dirigeantes doivent être conscientes des questions et opportunités relatives aux TIC. Elles doivent également être en mesure d'utiliser les TIC elles-mêmes et savoir que les TIC offrent des opportunités de carrière pour les femmes autant que pour les hommes.

Un projet d'accompagnement soutenu par le PIPT cherche à démystifier la technologie de l'information et à permettre aux femmes de la maîtriser en leur fournissant les compétences de base nécessaires pour faire facilement partie de la société de l'information, en leur montrant à quel point l'accès à l'information a un impact sur la capacité à diriger et en les encourageant à jouer un rôle actif dans la société de l'information.

geant à jouer un rôle actif dans la société de l'information.

Nakiryowa Hellen, une participante à la formation, attire l'attention :

« J'ai beaucoup appris sur les qualités d'un dirigeant, sur les valeurs que chacun devrait avoir, leurs responsabilités envers eux-mêmes et envers les autres, le rôle des jeunes dirigeants dans la société et ce à quoi un dirigeant devrait s'attendre et aussi ce qu'il devrait attendre des autres. J'ai également appris à éprouver le désir de découvrir les choses toute seule et ce désir s'est développé essentiellement lors des séances de recherche sur Internet. Après avoir localisé l'information, j'ai dû tirer mes propres conclusions ».

Aujourd'hui, les jeunes dirigeantes savent comment chercher l'information sur Internet. Toutes les participantes ont une adresse courriel, rédigent des documents à



Des jeunes dirigeantes explorent l'Internet

l'aide d'un programme informatique et échangent avec une femme dirigeante dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

« Je dois ce que je sais aux superbes leçons que nous avons eues sur les compétences de communication. Une des choses intéressantes que j'ai apprises a été l'utilisation de l'ordinateur et de l'Internet. J'ai compris que le meilleur cadeau que l'on puisse offrir c'est le savoir. »

(Dorah Avako, participante
à la formation)

Cependant, puisque les cybercafés restent chers et que des élèves ne peuvent pas se permettre de les fréquenter régulièrement, l'accès à ce nouvel outil est resté limité ; ce qui a poussé la FOWODE à louer des salles informatiques afin de permettre aux jeunes femmes d'utiliser l'Internet. Grâce à des fonds du PIPT, FOWODE a été en mesure d'informatiser sa bibliothèque et d'installer un réseau informatique sans fil. Les jeunes dirigeantes peuvent maintenant travailler dans le confort de la bibliothèque et explorer le web sans restrictions de temps.

Les fonds du PIPT ont également permis à la FOWODE de moderniser sa bibliothèque qui contient aujourd'hui près de 1000 livres traitant de divers sujets courants. Cette bibliothèque est ouverte à toutes les anciennes « jeunes femmes dirigeantes » quand elles sont dans la ville capitale de Kampala.

Grâce aux fonds du PIPT, une visite aux organisations qui s'occupent des TIC et de la gouvernance dans la sous-région d'Afrique de l'Est est actuellement en cours de préparation. Cette visite conduira les jeunes femmes dirigeantes au siège de la Communauté de l'Afrique de l'Est à Nairobi et Arusha. A travers cette expérience, les organisateurs espèrent que la connaissance des jeunes dirigeantes et leur compréhension des TIC dans la gouvernance seront enrichies davantage.

L'intégration de la technologie de l'information et de la communication dans le processus d'accompagnement a servi à enrichir le programme, à familiariser les jeunes dirigeantes à la société de l'information mondiale et à créer le lien entre elles. ■

TermTrain - Conception et mise en place d'une formation pratique en terminologie pour les enseignants de TIC et de langues dans les communautés de langues en Afrique

Conception et mise en place d'une formation pratique en terminologie pour deux groupes de professionnels d'information : les enseignants de TIC et de langues dans les communautés de langues en Afrique

(Projet PIPT 306, Code 461RAF5001)

Contractant	International Network for Terminology (TermNet) Vienna, Austria
Pays de mise en œuvre	Afrique
Financement	35 000 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Service des Langues Nationales du Département des Arts et Culture de l'Afrique du Sud (NLS of DAC) ■ Pan South African Language Board (PANSALB) ■ African Association for Lexicography (AFRILEX) ■ Standards South Africa (StanSA) ■ Institut pour la gestion de l'information (IIM) ■ Lessius Hogeschool, Belgique
Objectif	Améliorer le projet de renforcement des capacités dans le domaine du langage spécialisé et du savoir spécialisé pour les communautés de langues en Afrique à travers un projet pilote générique de formation des formateurs.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyser la situation des communautés de langues en Afrique et comparer avec les bonnes pratiques à travers le monde ; ■ Développer et adapter des cours de formation en terminologie pour les enseignants de TIC et de langues sur la base des résultats de l'activité ci-dessus ; ■ Organiser des séances de formation en Afrique du Sud en mars 2006 : une pour les enseignants de TIC, une autre pour les enseignants de langues, chacune avec un maximum de 25 participants de différents pays d'Afrique ; ■ Evaluer la formation et ajuster le contenu des cours ; ■ Constituer une équipe d'experts et de formateurs à partir des enseignants régionaux et internationaux ; ■ Constituer des réseaux, organiser des événements de sensibilisation et d'information, et diffuser les résultats du projet.

« **L'Afrique du Sud** a onze langues officielles. Le défi est de transformer cette disposition de la Constitution en une réalité vivante »

(Pallo Jordan, Ministre des Arts et de la Culture de l'Afrique du Sud)

La formation à la terminologie dans les pays d'Afrique australe consiste à renforcer les capacités des praticiens des langues et des professionnels de l'information pour faire effectivement appliquer les droits de l'homme, tels que le droit d'accès à l'information juridique et à d'autres informations dans le domaine public dans les langues maternelles des gens.

Le document *Principes directeurs sur l'élaboration des politiques en matière de terminologie*¹³, préparé par Infoterm pour l'UNESCO en 2005, souligne le lien entre l'égalité de droit, l'utilisation de la langue maternelle et le développement de la terminologie :

Les personnes dont la langue maternelle n'est pas (ou pas suffisamment) développée du point de vue de la terminologie et des langues à usage spécifique (special purpose language, SPL) ou celles qui ne peuvent pas utiliser leur langue maternelle dans l'éducation et la formation, pour accéder à l'information ou à interagir dans leurs lieux du travail, ont tendance à être désavantagés (...) La fracture numérique se produit presque invariablement en même temps que l'inégalité d'accès à l'information et au savoir, qui est à son tour associée avec l'inégalité d'accès linguistique. Une terminologie inadéquate est un facteur important de l'inégalité d'accès linguistique et aboutit à "l'analphabétisme fonctionnel" dans

le contexte de l'accès à l'information et l'utilisation des ordinateurs.

(*Principes directeurs sur l'élaboration des politiques en matière de terminologie*, Préface, V)

La langue que nous utilisons et que nous devons comprendre dans la vie publique et dans les affaires est moins une "langue générale" qu'une "langue spécialisée" caractérisée par des termes issus des domaines de sujets respectifs (par exemple, les textes juridiques, les discours du parlement, la terminologie des tribunaux, la science et technologie, etc.).

La partie la plus importante dans la traduction de la "disposition de la Constitution en une réalité vivante" en Afrique du Sud est de développer une terminologie dans les langues indigènes des communautés de langues africaines. Un exemple impressionnant de terminologie appliquée est le Service d'interprétation téléphonique pour l'Afrique de Sud (TISSA), une initiative du Service des Langues Nationales (NLS) au sein du Département des Arts et de la Culture de l'Afrique du Sud (DAC) et cofinancé par le Pan South African Language Board (PANSALB).

Le but de TISSA est de permettre à chaque individu de communiquer avec les autorités dans sa propre langue dans les lieux comme les hôpitaux, les commissariats de police et les bureaux de l'administration publique. Le service permet aux citoyens de l'Afrique du Sud, particulièrement les locuteurs de langues africaines, de surmonter les barrières linguistiques et terminologiques et d'avoir un accès équitable aux services publics.

Comment fonctionne TISSA ? Si un médecin et un patient, par exemple, ne

peuvent pas se comprendre dans leurs langues respectives, ils peuvent appeler un numéro vert qui les relie à un centre d'appel où un opérateur les met en liaison avec un interprète qui peut parler les deux langues. Tout ce dont on a besoin est un téléphone avec haut parleur, ou deux téléphones branchés à la même prise, pour que tous les deux puissent écouter l'interprète¹⁴.

Nul besoin de mentionner que la terminologie et le développement de la terminologie jouent un rôle crucial dans les services tels que TISSA. Sans une formation en terminologie et sans les méthodes et outils terminologiques, l'interprète ne pourra pas s'acquitter de la tâche difficile et importante. La capacité de comprendre et de créer un langage et un savoir spécialisés – c'est-à-dire la terminologie – est une qualification essentielle chez les professionnels de l'information et les praticiens de la langue. Il n'y a pas de formation à la maîtrise de l'information sans la formation à la maîtrise des terminologies. Cela s'applique à tous les niveaux de la création, du stockage et du traitement de l'information et du savoir – allant de l'enseignement de la terminologie de base et la formation dans les écoles primaires et secondaires à la terminologie appliquée dans la modélisation des données multilingues et dans la gestion du contenu pour des industries de TIC sophistiquées et des Technologies du Langage Humain (TLH).

Un projet ambitieux du développement de la terminologie est réalisé par l'Unité de l'isiXhosa au Centre des Langues de l'Université de Stellenbosch :

L'idée du projet est de développer l'isiXhosa comme une langue académique, mais d'une façon intégrée

– les terminologies sont développées en collaboration étroite avec les différents départements académiques et facultés pour garantir que la terminologie du jour dans chacune de ces institutions soit adaptée. Ces listes, pour les élèves qui ont l'isiXhosa comme langue maternelle, fournissent un "échafaudage" académique qui les aide à acquérir des concepts académiques importants.

(Kampusnuus, 10 février 2005 : 5)

Dans le cadre de ce projet, une base de données électronique a été créée pour gérer les terminologies développées et les deux premières listes de terminologie, « la Terminologie académique générique » et « la Terminologie administrative générique » – toutes les deux en trois langues (Afrikaans, Anglais et isiXhosa) – ont été publiées. Alors qu'une troisième liste, « Facultés, Département et Divisions académiques » a été publiée électroniquement¹⁵, d'autres listes de terminologie vont bientôt sortir, comme pour la psychologie, le droit, le travail social et la sociologie.

On peut aussi trouver des exemples de résultats et de développements encourageants dans le domaine des TIC et de la HLT. Le Centre pour la technologie du texte à l'Université du Nord-Ouest en Afrique du Sud a publié quatre autres nouveaux vérificateurs d'orthographe dans des langues indigènes l'année dernière. Le centre souligne que le développement des logiciels « permet non seulement de maintenir la technologie du langage humain (HLT) en Afrique du Sud, mais aussi de combattre pour garantir que les droits aux langues de chaque citoyen soient préservés »¹⁶.

L'objectif global du projet du PIPT "TermTrain - Conception et mise en place d'une formation pratique à la terminologie pour deux groupes de professionnels d'information : les enseignants en TIC et les enseignants en langues dans les communautés de langues en Afrique" est d'encourager tous ces projets et initiatives prometteurs. Le projet vise à aider et à donner le pouvoir aux personnes impliquées en réalisant un projet pilote générique de formation du formateur pour le renforcement de capacités dans le domaine des langues spécialisées et du savoir spécialisé pour les communautés de langues dans la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).

Un cours de formation pilote de quatre jours a déjà été organisé en septembre 2005 à Johannesburg et sponsorisé par le Département des Arts et de la Culture d'Afrique du Sud, dans le cadre de l'événement « Développer le multilinguisme à travers le développement de la terminologie ». Le programme comprenait une formation de quatre jours sur les principes de base de la terminologie et la terminogra-

phie et était bien reçu, comme l'indiquent les réactions des participants :

Merci pour vos présentations extraordinaires à Johannesburg, Afrique du Sud. J'ai toujours fait en sorte de ne pas les rater. Comme je vous l'ai dit quand j'ai demandé votre adresse courriel, je dirige l'Unité pour l'isiXhosa et je suis essentiellement responsable de la promotion de l'isiXhosa comme langue académique. J'ai une énorme tâche de développer la terminologie...

(Pumlani Merrington Sibula)

Merci beaucoup pour la session de formation qui nous a ouvert les yeux. J'espère que nous allons utiliser les connaissances acquises dans l'atelier pour organiser d'autres projets de terminologie de manière rentable.

(Gugu Mkhize)

Pour garantir la pérennité de l'impact des activités du projet, le groupe cible principal de TermTrain pour les formations à la terminologie comprend les enseignants des langues et des TIC, les plus importants

Finalisation du programme
de formation
De gauche à droite :
Mapula Gaffane (Section de
la Coordination de la terminologie,
Afrique du Sud), Rika Koekemoer
(Département des Arts et de la Culture,
Service des Langues Nationales
(NLS)), Bassey Antia
(Département des Langues et de la
Linguistique, Université de Maiduguri,
Etat de Borno, Nigeria)





Xolile Mfafa (Chef de la Direction de la coordination de la terminologie et de la planification des langues du NLS) et son équipe préparent une annonce pour les stagiaires



Technologie et terminologie complexes - un formateur (Bassey Antia) aide un autre (Hendrik Kockaert)

et les plus professionnels, qui jouent le rôle des conseillers dans la matière et facilitateurs de programme au nom des départements du gouvernement. Quelques 50 professionnels sont attendus pour entreprendre la formation à la terminologie, comprenant 25 facilitateurs en langues et 25 en TIC. En considérant le fait que la majorité des enseignants en TIC sont souvent des hommes, alors que la majorité des enseignants de langues sont des femmes, les questions sur la parité hommes-femmes et le pouvoir des femmes seront incluses dans le programme des cours de formation.

Après l'analyse de la formation à la terminologie dans l'enseignement des langues et des TIC dans le monde entier et l'examen des bonnes pratiques à travers le monde, les cours de formation à la terminologie orientés vers la pratique et conçus spécialement seront développés et adaptés en se basant sur les résultats de l'analyse.

A la fin des formations en mars 2006, celles-ci seront évaluées et le contenu sera ajusté pour de futures applications. Pour atteindre des effets multiplicateurs et pérennes, une équipe d'experts et d'enseignants sera constituée et les résultats du projet seront diffusés et promus à travers les réseaux mondiaux au sein du consortium du projet et de l'UNESCO. ■

¹³ Les Principes directeurs sur l'élaboration des politiques en matière de terminologie sont disponibles à <http://unesco.unesco.org/images/0014/001407/140765e.pdf>.

¹⁴ Pour plus d'information, voir http://www.dac.gov.za/about_us/cd_nat_langage/angage_planning/tissa/english.htm.

¹⁵ La liste est disponible sur le site web du Centre de langues à <http://www.sun.ac.za/taalsentrum>.

¹⁶ http://www.puk.ac.za/opencms/export/puk/html/nuus/nuus169_e.html (consulté 12.12.2005).

¹⁷ Pour plus d'information, voir http://linux.termnet.org/index.spy?leve=level2&id=102&lang=_en.

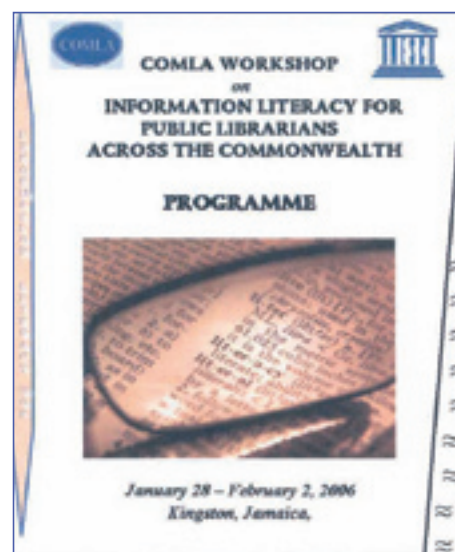
Initiation à la maîtrise de l'information des employés des bibliothèques publiques des pays du Commonwealth

Programme d'initiation à la maîtrise de l'information des employés des bibliothèques publiques des pays du Commonwealth

(Projet PIPT 450, Code 461INT5001)

Contractant	Association des bibliothèques du Commonwealth (COMLA), Jamaïque, Antilles
Pays de mise en œuvre	Afrique, Asie, Amériques et Caraïbes, Europe, Pacifique du Sud
Financement	44 000 US\$
Partenaires du projet	■ Associations des bibliothèques nationales et les Bureaux des bibliothèques nationales publiques dans les régions
Objectif	Promouvoir la formation à la maîtrise de l'information à travers le renforcement des capacités, en particulier pour les employés des bibliothèques publiques et autres professionnels de l'information.
Activités	<ul style="list-style-type: none">■ Collaborer avec les Associations des bibliothèques nationales/Bureaux des bibliothèques nationales pour organiser des ateliers de formation dans les domaines suivants : utilisation d'Internet, création et développement web, développement des bibliothèques numériques et résolution des problèmes informatiques pour les employés des bibliothèques ;■ Développer des kits de formation, des ressources et des manuels dans les domaines ci-dessus, pour aider dans la formation des employés des bibliothèques ;■ Développer des kits, des ressources et manuels que les employés des bibliothèques peuvent utiliser pour développer leurs propres programmes de formation pour leurs communautés ;■ Organiser des conférences thématiques pendant la Conférence permanente des Associations des bibliothèques et des centres de documentation en Afrique orientale, centrale et australe (SCECSAL), la Conférence permanente des Bibliothèques universitaires africaines zone occidentale (SCAULWA), l'Association des Bibliothèques Universitaires, de Recherche et Institutionnelles de la Caraïbe (ACURIL), Congrès des bibliothécaires de l'Asie du Sud-Est (CONSAL) et autres groupements pour enseigner, informer et aider les employés des bibliothèques à influencer la politique nationale sur l'accès universel.

L'information et le savoir deviennent de plus en plus des facteurs critiques dans la création de la richesse d'une nation. Les employés des bibliothèques, particulièrement ceux des bibliothèques publiques fournissent des opportunités à tous d'accéder et utiliser l'information et le savoir



de manière à ce que les utilisateurs des bibliothèques puissent contribuer significativement à la construction d'une telle nation. Comme les bibliothèques publiques offrent des services à tous les secteurs de la société partout dans un pays, pour beaucoup de citoyens moyens ou moins privilégiés, les bibliothèques publiques restent des bastions de l'accès à l'information. En attendant de voir les capacités du citoyen moyen renforcées par l'information, l'éducation et le savoir, les pays en voie de développement risquent de ne pas réaliser plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce qui est clair, c'est qu'une intervention ciblée est nécessaire à tous les niveaux pour entraîner des changements qui soient pérennes. L'Association des Bibliothèques du Commonwealth est l'un des groupes qui souhaiteraient provoquer ce



Des enfants dans une bibliothèque publique jamaïcaine

changement avec le soutien du Programme Information pour tous.

Fondé en 1972, COMLA est un groupement d'associations des bibliothèques dispersées à travers le Commonwealth et financé par la Fondation Commonwealth. COMLA vise à promouvoir les intérêts des bibliothèques et du personnel des bibliothèques et faciliter les réseaux pour l'accès et la distribution de l'information. Ses membres sont des associations de bibliothèques d'institutions publiques, scolaires, universitaires et spéciales à travers le Commonwealth. Plusieurs pays membres du Commonwealth étaient des anciennes colonies de l'Empire britannique et parta-

Branche du service
d'une bibliothèque de la Jamaïque



gent donc des traditions et des coutumes communes, ainsi que la langue anglaise, bien que certains membres individuels aient aussi leurs langues indigènes. Le plan stratégique du COMLA pour 2004-2006 met l'accent sur la formation à la maîtrise de l'information comme l'une des interventions clés qui pourrait aider à influencer l'accès à l'information pour le développement.

L'association vise ainsi à renforcer et améliorer l'impact des initiatives de formation à la maîtrise de l'information en formant aussi bien les enseignants que les utilisateurs de l'information pour qu'ils puissent chercher et trouver effectivement et efficacement la bonne information au moment pour répondre un besoin particulier.

L'idée d'organiser un atelier international sur la formation à la maîtrise de l'information pour former les enseignants s'est développée ces dernières années, simultanément aux développements des TIC qui ont causé des changements dramatiques dans les habitudes des utilisateurs à chercher et utiliser l'information. Alors qu'auparavant les ressources imprimées étaient utilisées principalement pour faciliter la collecte de l'information, aujourd'hui, les ordinateurs, les bases de données sur CD-ROM, les bases de données en ligne et l'Internet en général offrent d'excellentes opportunités d'accès à l'information. Donc, ceux qui ont la responsabilité de l'information comme le personnel des bibliothèques et les archivistes doivent eux-mêmes avoir le potentiel de former les autres à la maîtrise de l'information.

Le besoin de former les employés des bibliothèques publiques aux compétences nécessaires à la gestion des ressources

Accès à l'Internet dans
une bibliothèque publique



d'information numérique et à la mise en service d'une bibliothèque et des services d'information sur Internet est alors crucial. Avec ces compétences, ils pourront utiliser le web et les nouvelles technologies pour fournir et développer des services innovants de bibliothèques publiques pour un plus grand impact.

On peut trouver les bibliothèques publiques dans tous les pays en voie de développement et quelques-unes sont équipées d'ordinateurs avec accès à l'Internet. Puisque certaines écoles n'ont pas de salle informatique ou pas suffisamment d'ordinateurs pour répondre aux besoins des utilisateurs des écoles, les élèves des écoles primaires et secondaires et des collèges communautaires peuvent utiliser ces bibliothèques pour faire leurs travaux de recherche pour le travail en classe et les examens ou pour jouer. Ces élèves, surtout ceux des zones rurales, rencontrent souvent des difficultés à accéder à l'information sur Internet. Ceci est dû en grande partie au fait qu'ils n'ont pas d'ordinateurs chez eux et s'ils en ont, ils ne sont pas connectés à l'Internet. En conséquence, ils ne savent pas comment accéder à un site web ni comment limiter leur

recherche pour trouver une information spécifique. La plupart d'entre eux n'ont jamais utilisé un catalogue et ils perdent beaucoup de temps dans la recherche d'une connaissance.

De telles situations mettent en évidence le besoin pour les bibliothèques publiques de jouer le premier rôle dans la formation à la maîtrise de l'information pour permettre aux utilisateurs de chercher l'information de manière efficace. Cependant, les employés des bibliothèques eux-mêmes ne sont pas suffisamment formés pour faire face à ce besoin. Avec le soutien du PIPT, COMLA a alors organisé un atelier pour former les employés des bibliothèques à utiliser le web de manière innovante, les aider à développer des programmes de formation à la maîtrise de l'information pour leurs utilisateurs, et faire pression et plaider pour intégrer les bibliothèques dans les plans nationaux afin de pouvoir bénéficier des fonds dédiés à l'accès universel.

Avant le séminaire, les employés des bibliothèques de la Jamaïque et de l'Ouganda ont travaillé sur un ensemble de projets de module pour l'atelier, couvrant tous les domaines de la formation à la maîtrise de l'information mais avec une attention particulière aux domaines que les employés des bibliothèques ont indiqué précédemment comme ayant un grand intérêt pour eux : utilisation d'Internet, création et développement web, développement des bibliothèques numériques et résolution des problèmes informatiques pour les employés des bibliothèques.

On a demandé à chaque participant de préparer d'avance un rapport succinct sur les pratiques de la formation des utilisateurs dans les bibliothèques publiques de leurs pays. De plus, on leur a demandé

venir avec des études de cas, les meilleures pratiques, des brochures ou des exemples de programmes (imprimés et électroniques) actuellement utilisés dans leurs bibliothèques afin de les partager avec les autres participants. Un participant a répondu :

« J'ai visité un grand nombre de bibliothèques publiques (...) pendant ces derniers mois et je n'ai vu aucune pratique de formation des utilisateurs (à part quelques instructions sur comment utiliser la bibliothèque et ceci dans quelques bibliothèques seulement, pas toutes). Je sais qu'il y a certains prospectus disponibles à la Bibliothèque Publique Centrale et je les ramènerai (...). Le prospectus en lui-même est fortement révélateur de la vision limitée qui existe au niveau local. La grande majorité des responsables et malheureusement le personnel des bibliothèques et des centres d'information lui-même perçoivent toujours la bibliothèque comme un lieu où on emprunte SEULEMENT des livres. J'ai fait récemment pour ma thèse de Master une recherche sur les compétences de la maîtrise de l'information du (...) personnel des bibliothèques et des centres d'information et je pourrai, dans le prochain atelier, présenter mes résultats pour discussion dans une présentation PowerPoint ».

Après qu'un manuel et un kit développés par les employés des bibliothèques aient été acceptés par l'UNESCO, on va demander aux associations de bibliothèques sélectionnées à travers le Commonwealth d'utiliser le manuel pour organiser des

ateliers au profit des membres de leurs associations. Une petite subvention sera donnée aux associations modèles qui, en collaboration avec leurs Bureaux de bibliothèques nationales, vont organiser des ateliers de formation à la maîtrise de l'information qui vont couvrir les domaines les plus importants du manuel. De cette façon, les expériences de formation seront ouvertes à beaucoup plus de personnes que celles qui ont assisté au séminaire et des kits de formation pourront être développés selon les besoins des communautés locales. Des conférences thématiques sont également prévues et doivent être organisées pendant la Conférence permanente des Associations des bibliothèques d'Afrique Orientale, Centrale et Australe (SCESCAL), la Conférence permanente des Bibliothèques universitaires africaines zone occidentale (SCAULWA) et l'Association des Bibliothèques Universitaires, de Recherche et Institutionnelles de la Caraïbe (ACURIL), afin d'enseigner, informer et aider les employés des bibliothèques à influencer la politique de l'accès universel à l'information.

Bien que le coût élevé des billets d'avions ait limité le nombre de participants de l'atelier international à 35, ceux-ci sont venus de différentes régions du monde : l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes et le Pacifique du Sud. Avec le travail entrepris avant l'atelier et les réponses enthousiastes des participants attendus, il était clair que les résultats seraient positifs et que le programme de formation donnerait des résultats attendus pour les enseignants dans des bibliothèques publiques, qui vont ensuite les transmettre aux utilisateurs des bibliothèques et à leurs communautés. ■

Renforcement des compétences de base des bibliothécaires universitaires vietnamiens dans le domaine de l'information

Renforcement des compétences de base des bibliothécaires universitaires vietnamiens dans le domaine de l'information

(Projet PIPT 247, Code 461VIE5000)

Contractant	Université des Langues Etrangères de Hanoi (ULEH), Hanoi, Vietnam
Pays de mise en œuvre	Vietnam
Financement	25 000 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none">■ Australian Development Scholarship (ADS) Centre Library■ Vietnam Development Information Center (VDIC)
Objectif	Le renforcement des capacités des spécialistes d'information vietnamiens, sélectionnés dans les communautés de l'enseignement universitaire à travers le Vietnam, pour promouvoir et offrir des formations aux compétences pour accéder et utiliser les ressources d'information et de connaissance disponibles
Activités	<ul style="list-style-type: none">■ Rédaction de textes à lire avant les cours et exploration guidée de la pratique de la formation à la maîtrise de l'information dans les environnements universitaires ;■ Table ronde de tous les participants ;■ Rapports post-ateliers se rapportant aux plans d'action individuels et aux activités d'établissement du réseau.

Au Vietnam, les bibliothèques existent dans tous les niveaux de l'éducation (du primaire au supérieur). Cependant, les bénéficiaires que les élèves et les étudiants peuvent tirer des bibliothèques ne correspondent généralement pas à leurs besoins en information, car les bibliothèques des écoles et des universités ne disposent pas de ressources suffisantes et offrent ainsi un service insuffisant. Alors que les systèmes des bibliothèques et des centres d'information et les réseaux sont sous-développés, il y a aussi un manque de spécialistes d'information formés aux standards internationaux et un manque de formulation ou de promotion des politiques et programmes de la formation à la maîtrise de l'information. En conséquence, les utilisateurs des bibliothèques ne sont pas formés sur la nature de l'information, ni sur les façons d'accéder et d'utiliser efficacement l'information pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. Par exemple, une enquête sur plus de 1000 étudiants de première année à l'Université des Langues Etrangères de Hanoi en 2004 a montré que 97 pourcent des étudiants ne savaient ni comment utiliser une bibliothèque ni le catalogue en ligne d'une bibliothèque ouverte au public (Open Public Access Catalogue, OPAC).

Alors que les programmes de la formation à la maîtrise de l'information ne vont probablement pas être introduits dans les bibliothèques scolaires au Vietnam dans un futur proche, il y a un besoin urgent de fournir au moins aux étudiants de l'enseignement supérieur des compétences en maîtrise de l'information qui vont être essentiels pour eux dans leur vie étudiante ainsi que dans leur vie professionnelle. Un projet financé par le Programme Information pour tous est donc d'un grand soutien pour les professionnels des biblio-

thèques universitaires vietnamiens sélectionnés pour informer, promouvoir et développer des compétences en maîtrise de l'information pour accéder et utiliser les ressources d'information et de connaissance disponibles au sein de leurs communautés de l'enseignement. Le projet est dirigé conjointement par l'Université des Langues Etrangères de Hanoi (ULEH), l'Australian Development Scholarship (ADS) Centre Library et le Vietnam Development Information Center (VDIC). Les participants sont des employés des bibliothèques et des spécialistes d'information sélectionnés de différentes universités et facultés au Vietnam.

Lors d'une table ronde de 10 jours à l'ULEH à Hanoi, les participants examineront plus en détail la maîtrise de l'information. Des vidéoconférences interactives et participatives avec des experts internationaux vont aider les participants employés des bibliothèques à développer un ensemble de conditions préalables pour le développement de la maîtrise de l'information avec un plan d'action du groupe spécifique aux communautés universitaires vietnamiennes. Les participants vont aussi développer des plans d'actions spécifiques aux institutions pour sensibiliser l'opinion à la maîtrise de l'information et développer des compétences dans leurs communautés spécifiques de l'enseignement. Finalement, des rapports post-ateliers seront rédigés pour évaluer la réalisation des plans d'action et l'accès des Vietnamiens à l'information et aux ressources de l'enseignement.

A la fin du projet, on s'attend à ce que les participants aient une compréhension actualisée et complète du paradigme de la formation à la maîtrise de l'information. Ils connaîtront plus sur les modèles



© Tran Anh Tuan – HUFS

A travers le soutien du PIPT, les employés des bibliothèques vietnamiens seront capables d'animer eux-mêmes des séances de formation à la maîtrise de l'information, remplaçant les employés des bibliothèques volontaires étrangers qui assurent actuellement les cours à l'Université des Langues Etrangères de Hanoi

possibles de programmes de formation à la maîtrise de l'information dans des communautés de l'enseignement universitaire, ainsi que sur la situation et les défis du développement des compétences en maîtrise de l'information au Vietnam. Ils devront aussi savoir comment utiliser cette connaissance pour former d'autres professionnels et créer des réseaux à niveaux multiples.

Comme son titre l'indique, le projet va contribuer à renforcer la capacité du groupe des employés des bibliothèques et les compétences telles que la capacité de concevoir un plan d'action pour la promotion de la formation à la maîtrise de l'information dans les institutions de leur pays. ■



© Tran Anh Tuan – HUFS

Les étudiants vietnamiens de l'enseignement supérieur sont impatients d'acquérir des connaissances et des compétences de base pour chercher l'information en utilisant la bibliothèque et les bases de données

L'Infoéthique



La sensibilisation aux principes d'éthique est fondamentale pour une présence et un accès équitable au cyberspace. Indéniablement, l'adoption d'orientations éthiques cohérentes est essentielle au processus de construction des sociétés du savoir. De là, la définition et l'adoption des meilleures pratiques ainsi que des directives volontaires, autorégulatrices, professionnelles et éthiques doivent être encouragées parmi les professionnels des médias, les producteurs de l'information, les utilisateurs et les fournisseurs de services dans le respect de la liberté d'expression.

La question fondamentale concerne non seulement les problèmes éthiques du déséquilibre entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas accès à l'information et au savoir, mais elle concerne aussi les défis spécifiques rencontrés pendant le processus de la production, l'entretien, la croissance et l'accès à l'information. Les politiques nationales élaborées pour soutenir la liberté de l'information confirment le besoin d'adopter une approche cohérente pour traiter les implications éthiques lorsque l'information est mise à la disposition du public.

Depuis 1997, l'UNESCO a initié une série d'événements permettant aux spécialistes et aux décideurs d'aborder les aspects éthiques de la société de l'information. L'objectif principal des Congrès de l'Infoéthique de l'UNESCO, organisés en 1997, 1998 et en 2000, était de stimuler des réflexions et des débats sur les aspects éthiques, juridiques et sociétaux de la société de l'information en rassemblant des participants provenant d'autant de pays que possible et représentant la plus grande variété d'environnements éducatifs, scientifiques, culturels et sociaux.



La liberté d'expression arrive à Kaboul : un vendeur de journaux étale le Kabul Weekly

Après plusieurs années de travail intense, un cadre spécifique pour des actions juridiques et éthiques a été créé et formalisé avec l'adoption par les Etats membres de l'UNESCO en 2003 du premier instrument normatif dans ce domaine, intitulé la Recommandation concernant la promotion et l'utilisation du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace¹⁸. En plus d'incorporer tous les aspects pertinents de l'Infoéthique qui concernent l'UNESCO, ses partenaires et ses Etats membres, la Recommandation adoptée a donné un essor à l'effort de sensibilisation sur les sujets couverts par le document, aussi bien à sa traduction en actions concrètes au niveau des pays.

Conformément à ces initiatives, l'UNESCO continue maintenant à travailler dans le secteur de l'Infoéthique en abordant des questions telles que :

- Quels sont les développements techniques et technologiques futurs dans les TIC et quelles implications particulières - en termes d'impacts sur les personnes – causent-ils ? Quelles sont les incidences juridiques, sociétales et éthiques des développements techniques récents ?
- Les principes éthiques devraient-ils s'ajouter à l'application des solu-

tions techniques pour rassurer les utilisateurs dans leur usage d'outils électroniques de communication ? Doit-on appliquer les mêmes valeurs éthiques aux créateurs, fournisseurs et utilisateurs de l'information numérique ?

- Quels sont les principes éthiques de base à développer dans le processus de la mondialisation ?
- Qui possède le contenu de l'information et le savoir et les circuits de transmission de cette information et comment un juste équilibre entre les intérêts des détenteurs de droits et le public doit-il être établi ?
- Qui est responsable de l'authenticité, l'intégrité et l'exactitude de l'information ?

Les impératifs éthiques dans la société de l'information sont clairs, mais leur application reste un grand défi. Le PIPT, comme d'autres entités et organismes concernés, vise ainsi à s'assurer que les technologies de l'information et de la communication et l'information transmise, sont utilisées pour renforcer les capacités des peuples et améliorer le respect et la dignité des hommes.

Dans ce chapitre, le concept de l'Infoéthique sera approfondi, à travers un résumé des aspects clés du débat thématique du PIPT et la présentation de trois articles d'experts. Des rapports sur des projets choisis réalisés avec le soutien du Programme Information pour tous vont ensuite démontrer quelques développements dans le domaine de l'Infoéthique à travers le monde. ■

¹⁸ Disponible sur <http://portal.unesco.org/ci/en/files/13475/10697584793Recommendation-Fre.pdf/Recommendation-Fre.pdf>.

Paroles d'experts

...ology conc
sponses to
expert ● n.
skilful in
such knowl
...
...
...
...
...

Etablir le cadre : le débat thématique du PIPT

Intervenants

■ **Claire Balfour**

Nouvelle Zélande,
"Enseigner pour la sécurité sur Internet"

■ **Dietrich Schüller**

Autriche,
"Les principes éthiques de l'archivage audiovisuel"

■ **Guillaume Chenevière**

Président, Conseil mondial pour la radio et la télévision,
"Que pouvons-nous apprendre de l'ère de la télévision ?"

■ **Jonathan Robin**

Vice-président, Groupe de travail IPv6, France,
"Vue d'ensemble sur l'éthique et la convergence dans les technologies émergentes pour une société intégrée"

■ **Marcello Scarone Azzi**

UNESCO, Démocratie et paix,
Division de la Liberté d'expression,
"Liberté d'expression dans le cyberspace"

■ **Simone Scholze**

UNESCO, Division de l'Éthique
des sciences et la technologie,
"Déontologie et éthique professionnelles"

■ **Stuart Hamilton**

Comité sur la liberté d'accès à l'information
et sur la liberté d'expression de l'IFLA (FAIFE),
"Principes professionnels pour la liberté d'accès à l'information"

Le 15 septembre 2005, plus de 40 experts, dont les membres du Bureau du PIPT, des universitaires, des représentants d'ONGs, des professionnels des médias et des membres du personnel de l'UNESCO, ont débattu du sujet de l'éthique de l'information (Infoéthique) au siège de l'UNESCO à Paris¹⁹.

En ouvrant les débats, Elizabeth Longworth, Directeur de la Division de la Société de l'information de l'UNESCO, a souligné le « *besoin d'incorporer des directives éthiques cohérentes dans le processus de la construction des sociétés de l'information* » – un concept que l'UNESCO a défendu tout au long du processus du Sommet mondial sur la société de l'information. Les questions centrales qui ont caractérisé le débat étaient claires : quels aspects de l'Infoéthique sont compris dans le mandat de l'UNESCO ? Quelles initiatives l'UNESCO peut-elle promouvoir à l'avenir ?

Les représentants des Etats membres et les experts invités ont partagé leurs expériences dans le domaine de l'Infoéthique et ont établi une liste de défis éthiques majeurs pour plusieurs pays, dont l'accès aux réseaux et services d'information, les droits d'auteur, la protection de la vie privée sur les réseaux mondiaux, la disponibilité de contenu local et la liberté d'expression dans les médias électroniques. L'expertise collective des participants aux débats a aidé le Bureau du PIPT et le Secrétariat de l'UNESCO à développer des stratégies et des actions dans le domaine de l'Infoéthique. La sensibilisation de l'opinion aux multiples facettes de l'Infoéthique a été identifiée comme une stratégie majeure. Les participants ont souligné la nécessité de prendre conscience des questions de droits de l'homme en ce qui



Marcello Scarone de l'UNESCO faisant un exposé sur la liberté d'expression dans le cyberspace

concerne l'Internet, de l'impact social des technologies émergentes et des possibilités de la préservation numérique, par exemple.

La formation des producteurs, des médiateurs et des utilisateurs de l'information a été identifiée comme une stratégie tout aussi importante. Au sujet de l'Internet, Claire Balfour, du Groupe de sécurité sur Internet (ISG) de la Nouvelle-Zélande, a démontré aux participants comment on peut apprendre aux gens à naviguer sur Internet avec le kit NetSafe²⁰. De plus, beaucoup d'intérêts ont été portés sur les professionnels de l'information opérant dans le domaine de la production et de la diffusion, qui doivent être encouragés à mettre en pratique les principes éthiques dans leur travail quotidien.

De manière générale, le débat a montré que les questions éthiques dans la société de l'information restent un grand défi. Les participants ont conclu que davantage d'efforts doivent être consentis pour faire en sorte que les technologies de l'information et de la communication et les informations qu'elles transmettent, soient rendues accessibles à tout le monde pour aider le développement, le renforcement des capacités et les droits de l'homme. ■

¹⁹ Le débat a eu lieu dans le cadre de la 9^{ème} réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental pour le Programme Information pour tous. Un rapport complet du débat thématique est publié dans UNESCO. Information for All Programme (IFAP). Thematic Debates of the Bureau of the Intergovernmental Council for the Information for All Programme. Issues and Outcomes. Edité par Laurence Zwimpfer (Nouvelle-Zélande) – Paris : UNESCO, 2005. - i, 26 p. ; 30 cm. (CI-2005/WS/6). Le rapport peut être consulté sur <http://www.unesco.org/webworld/ifap/debates>. Les interventions sur le débat peuvent être consultées sur http://portal.unesco.org/ci/admin/ev.php?URL_ID=19980&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=465.

²⁰ Internet Safety Group, Nouvelle-Zélande, <http://www.netsafe.org.nz> (consulté le 01.12.2005).



Stuart Hamilton

Chercheur
Comité sur la liberté
d'accès à l'information et
sur la liberté d'expression
(FAIFE), Fédération
Internationale des
Associations et Institutions
de Bibliothèques (IFLA)

Le personnel des
bibliothèques et
les professionnels de
l'information font
actuellement face à plusieurs
dilemmes concernant la vie
privée des utilisateurs

Les principes professionnels du personnel des bibliothèques pour la liberté d'accès à l'information à l'ère de la guerre contre le terrorisme

Puisque la société de l'information devient de plus en plus réelle, les professionnels de l'information font face à des défis de plus en plus complexes sur la manière dont la liberté de l'information et l'accès à celle-ci peuvent être protégés à l'ère numérique. Alors que les technologies d'information et de communication les plus récentes ouvrent de nouvelles opportunités pour la distribution des documents, la coopération entre les bibliothèques, le transfert des connaissances et l'accès à l'information, les vieux obstacles à la liberté d'accès à l'information restent réels pour les utilisateurs. La censure, qu'elle soit imposée au niveau national ou local, existe encore dans de nombreuses régions du monde et les défis pour préserver la sécurité des citoyens à l'époque de la guerre contre le terrorisme présentent



aux bibliothèques et aux professionnels de l'information de nombreux dilemmes concernant la vie privée de l'utilisateur.

Dans de telles circonstances, l'importance grandissante des considérations éthiques pour la communauté internationale des bibliothécaires ne peut pas être sous-estimée. Alors que l'Association américaine des bibliothèques a adopté un code de déontologie en 1938, ce n'est que pendant la seconde moitié du 20^{ème} siècle que la plupart des autres associations de bibliothèques ont fait de même. A titre d'exemple, une liste des questions ayant trait à l'éthique et sur lesquelles il pourrait y a

voir désaccord comprendrait les sujets suivants : la mondialisation, la fracture numérique, la commercialisation grandissante de l'information, la privatisation de l'information publique, la confidentialité, l'authenticité, les droits d'auteur, les droits de propriété intellectuelle et les conséquences de l'Accord général sur le commerce des services.

Cependant, et plus récemment, la communauté internationale des bibliothèques s'est souciée de la question de la protection de la vie privée de l'individu par opposition à la promotion de la sécurité publique à l'ère de la guerre contre le terrorisme. Des forums de discussion sur les bibliothèques ont débattu de la manière dont le personnel des bibliothèques peut avoir une contribution éthique à la sécurité publique sans pour autant abandonner leur responsabilité sur la liberté intellectuelle. Le personnel des bibliothèques a dû faire face à des problèmes concernant la confidentialité des utilisateurs face au désir des agences sécuritaires d'obtenir de nouveaux pouvoirs d'accès aux fichiers électroniques des utilisateurs des bibliothèques. Le commentaire suivant, fait de manière anonyme sur un forum de discussion, illustre un dilemme éthique auquel le personnel des bibliothèques fait face en ce moment :

« Je suis un fervent défenseur de la liberté d'accès à l'information et la liberté intellectuelle ; mais parfois, je me pose la question suivante : quelle peut être ma contribution en tant que responsable d'une bibliothèque et d'un centre de documentation dans la prévention du terrorisme, par exemple ? Je sais que je suis bien placé pour espionner et fournir aux autorités des renseignements vitaux

sur les activités étranges de mes clients, mais le code déontologique actuel ne le permet pas ! Comment est ce que je peux contribuer autrement et de manière éthique²¹ ? »

Ce commentaire est intéressant à cause du lien fort entre les bibliothèques américaines et les événements du 11 septembre 2001. Pendant les semaines qui ont précédé les attaques, des individus identifiés plus tard comme les pirates de l'air auraient utilisé des ordinateurs dans plusieurs bibliothèques en Floride. Alors qu'il n'a jamais été définitivement prouvé que les pirates de l'air aient utilisé les ordinateurs des bibliothèques pour faciliter l'attaque, les bibliothèques publiques ont été associées aux événements. Après le 11 septembre, des utilisateurs et employés de la bibliothèque de Broward County ont appelé la police pour rapporter qu'un homme qui ressemblait à la description de Mohammed Atta avait utilisé les ordinateurs de la bibliothèque. Une bibliothécaire à Delray Beach a aussi appelé la police pour rapporter que l'un des pirates de l'air dont elle a reconnu la photo dans les journaux avait visité la bibliothèque²². Selon Judy Matthews à l'Université de l'Etat de Michigan, l'action de la bibliothécaire était illégale dans 47 autres états aussi bien que dans le District de Columbia²³.

Ailleurs, il a été avancé que les bibliothèques avaient joué un rôle central dans les préparations des pirates de l'air en Allemagne²⁴. Selon des enquêteurs allemands, un suspect dans les détournements s'était vanté à une bibliothécaire allemande à Hambourg d'une attaque potentielle plus d'une année avant le 11 septembre. Que doit faire le personnel des bibliothèques dans de telles situations ?

Bien sûr, que l'on confie à une bibliothécaire directement qu'une attaque terroriste se prépare est une chose, mais qu'un utilisateur se comporte de manière suspecte en est une autre. En Floride, les lois sur la vie privée ont été enfreintes après les attaques afin d'aider une enquête sur la sécurité nationale, c'est le cas d'un membre du personnel d'une bibliothèque qui a dû concilier sa responsabilité en tant qu'employé d'une bibliothèque publique avec sa responsabilité en tant que citoyen. Mais qu'en serait-il si, comme l'a suggéré le membre ougandais du forum de discussion, le nouveau climat de la guerre contre le terrorisme exigeait la reconsidération des croyances de toujours ? Le personnel des bibliothèques font face à un dilemme opposant deux points justes : il est juste de soutenir la quête de la communauté ou du pays pour la sécurité, la légalité et l'ordre public, mais il est également juste de respecter la confidentialité telle qu'elle apparaît dans les codes professionnels du personnel des bibliothèques. Est-il vrai que quand la sécurité nationale est menacée, il est insensé de donner la priorité aux intérêts individuels par rapport au besoin du public de voir les ennemis étrangers soumis à une enquête poussée ? Ou bien comme Mark Hudson l'a exprimé « à l'ère de la mondialisation des entreprises, la guerre contre le terrorisme et l'acte patriotique, la question de la responsabilité sociale est-elle devenue une urgence parce que la survie même de la bibliothèque comme lieu alternatif de la démocratie est peut-être en jeu ? »²⁵.

De telles questions illustrent les difficultés auxquelles le personnel des bibliothèques fait face et aussi l'importance d'y répondre d'une manière éthique en tenant compte des besoins de nos utilisateurs. Le rapport mondial 2005 de l'IFLA/FAIFE

montre que davantage d'associations de bibliothèques dans le monde sont en train de préparer un code d'éthique pour leurs membres dans le but d'orienter le personnel des bibliothèques qui est confronté à des situations difficiles dans lesquelles la vie privée des utilisateurs et l'intégrité du personnel des bibliothèques sont remises en question.

Ces documents peuvent aider à rappeler à l'ensemble du personnel des bibliothèques l'importance des positions éthiques et des principes dans la société de l'information. Ils codifient les approches d'accès à l'information et la confidentialité de l'utilisateur de telle manière que le personnel des bibliothèques puisse prendre des décisions difficiles en toute sécurité en sachant que la profession les soutient. Ils nous permettent d'affirmer, sans équivoque, que les bibliothèques devraient faciliter l'accès sans restriction à l'information et la liberté d'expression pour nos utilisateurs ainsi que protéger leur intimité pour qu'ils puissent être rassurés que leurs recherches d'information restent confidentielles.

Le personnel des bibliothèques doit s'engager à montrer l'importance de la conception de l'éthique par les bibliothèques car notre approche de l'accès à l'information en est une qui produira des bénéfices à tous les utilisateurs de bibliothèques et chercheurs d'information. Dans un monde où la liberté d'expression et la liberté d'accès à l'information sont soumises à des pressions tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement et où les enjeux sont si importants, il est essentiel que la communauté internationale des bibliothèques ait un ensemble de principes clairement définis à partir desquels elle pourra clarifier sa position. ■

21 Batumbuze, C. (cbatambuze@nlu.go.ug). (15 avril 2005). [FAIFE-L] SV : [Uganda_LibAssoc] Liberté d'accès à l'information. Email à Stuart Hamilton (sha@db.dk).

22 Sears, R. (2001) : "Librarians face new issues in patron confidentiality". Dans : New York Times. [en ligne]. http://www.infoshop.org/alibrarians/public_html/article.php?story=01/12/12/3987276&mode=print (consulté le 18.04.2005).

23 Matthews, J. and Wiggins, W. (2001) : "Libraries, the Internet and September 11th". Dans : First Monday. [en ligne]. http://www.firstmonday.org/issues/issue6_12/matthews/index.html (consulté le 11.04.2005).

24 DeVise, D. (2002) : "Terror hunt may end privacy at the library". Dans : The Miami Herald. [en ligne]. <http://www.miami.com/mld/miamiherald/news/3979136.htm> (consulté le 18.04.2005).

25 Hudson, M. (2004) : "US Libraries and the War on terrorism". Dans : New Politics, vol. 10, no.1, no. 37 en entier, Été 2004. [en ligne]. <http://www.wpunj.edu/~newpol/issue37/Hudson37.htm> (consulté le 18.04.2005).

L'Infoéthique et la convergence des technologies émergentes pour une société sans fractures

De décembre 2002 à janvier 2003, l'UNESCO a sponsorisé un forum de discussion en ligne pour la société civile dont le sujet était le Sommet mondial sur la société de l'information²⁶. L'objectif était de permettre aux ONGs de présenter leurs propositions au Sommet autour d'un nombre de thèmes choisis lors de plusieurs réunions préparatoires. Parmi les recommandations concrètes au sujet des technologies émergentes, trois points ont anticipé les questions soulevées pendant le débat thématique du PIPT sur l'Infoéthique en septembre 2005.

- Les préoccupations légitimes des gouvernements sur la sécurité ne devraient pas compromettre les droits individuels à la vie privée et à la communication ;
- Les autorités intergouvernementales et gouvernementales devraient intégrer la convergence émergente des TIC ;
- Le système de l'ONU devrait établir un observatoire des technologies de communication et d'information émergentes, pour permettre, à toutes les parties prenantes dans la société de l'information, un accès équitable aux ressources qui seront disponibles à l'avenir, piloter le changement et éviter les doubles emplois.

Des recommandations semblables ont aussi été faites par la Fondation européenne pour la science : « pour l'Union européenne, un pas important en avant serait la création d'un **observatoire social des technologies convergentes** (...). La principale mission de cet observatoire est d'étudier les forces sociales, les opportunités et les effets sociaux et économiques, l'éthique et les dimensions relatives aux droits de l'homme. L'observatoire repose-rait sur un comité permanent pour guider et évaluer en temps réel la recherche internationale sur les technologies

convergentes, en tant que laboratoire d'idées et plateforme de débat public » (Françoise Roure, Vice-présidente du Conseil général des technologies de l'information (CGTI), France).

L'UNESCO a reconnu la nature prioritaire de tout ce qui précède et pose les questions de « *quels sont les développements technologiques des TIC en perspective et quelles implications humaines peuvent-ils avoir ? Quelles sont les implications juridiques, sociétales et éthiques des développements techniques récents ?* » L'Organisation a reconnu le besoin stratégique à la fois pour elle-même et pour les ONGs de prendre en compte la convergence des technologies émergentes.

Le protocole IP mobile et la migration progressive vers IPv6, l'Identification par Radiofréquence (RFID) et les innovations dans les technologies mobiles préparent un changement de paradigme dans les modes de communication, des relations traditionnelles physiques "point à point" à une communication omniprésente. Pour certains, cela trouble la perception des frontières entre le monde "virtuel" et "réel".

Dans un contexte d'accélération des changements et de conflit des priorités, l'UNESCO se doit non seulement de comprendre la nature de l'impact des technologies émergentes sur l'individu, mais éprouve probablement aussi le besoin d'encourager la sensibilisation des ONGs sur ces questions pour garantir dans le temps la pertinence d'un conseil de qualité de la part des partenaires traditionnels. Cela semble être un aspect stratégique dans les secteurs de l'authenticité d'archives, la liberté d'information et les formats d'information pérennes.

« Qui possède le contenu de l'information



Jonathan Robin

Vice-président, Groupe de travail IPv6 France, Comité scientifique UNESCO-UNITAR Conseil consultatif, International Centre for Disability Resources on the Internet (<http://www.icdri.org>) Ancien Internet Society Liaison à l'UNESCO

et la connaissance ainsi que les canaux à travers lesquels l'information est transmise, et comment un juste équilibre entre les intérêts des propriétaires des droits et le public doit-il être réaffirmé ? » s'interroge l'UNESCO.

Le thème de la technologie émergente était peut être en avance dans le temps en 2002 mais le besoin de comprendre l'impact que les orientations récentes de la technologie de l'information auront sur la plupart des secteurs de la vie quotidienne est maintenant reconnu comme une priorité stratégique, bien que sous financée et trop limitée à des conseils d'experts plutôt que pleinement intégrée dans les processus de prise de décision. Une initiative que l'UNESCO pourrait suivre de près concerne les méthodologies et les conclusions de l'actuelle U.K. Gowers Review of Intellectual Property²⁷.

A présent, seuls les Etats-Unis d'Amérique ont une législation spécifique pour les nanotechnologies (Loi publique 108-153), comprenant une section sur le besoin d'aborder des implications sociétales. Les nanotechnologies vont progressivement couvrir les domaines des matériaux, la biotechnologie, la médecine, l'électronique, l'ingénierie, les détecteurs, l'aéronautique, la qualité alimentaire, le contrôle de l'environnement et la métrologie. Alors que ces secteurs sont des moteurs économiques et sociétaux, c'est l'interdépendance de l'accélération de l'innovation dans ces secteurs et les communications omniprésentes à travers l'Internet aujourd'hui - et éventuellement à travers des réseaux radio propriétaires demain - qui réunit les lignes conductrices des priorités traditionnelles. Cela souligne l'importance de l'effort de l'UNESCO pour "revitaliser l'Infoétique".

Alors que l'Internet actuel offre près de 250 millions d'adresses IP pour 6 milliards de personnes, la migration à IPv6 offrira la possibilité d'attribuer plusieurs milliards d'adresses à chaque individu. Cette extensibilité sera accompagnée par une sécurité de bout en bout (ni l'Internet d'aujourd'hui ni les technologies de radio mobile ne sont généralement sécurisés) - bien que l'on doive faire attention à garantir la protection de la vie privée. Alors que la disponibilité actuelle d'un nombre (quasi) infini d'adresses IP peut être remise en question, l'utilisation des technologies de l'information catalysent l'expansion sociale et économique dans de nombreux secteurs. Cette expansion a été globalement positive dans le domaine où les technologies peuvent améliorer les opportunités offertes à ceux qui souffrent des handicaps, notamment avec le travail à distance, et peuvent réduire l'isolement individuel.

Les réseaux régionaux de détection pourraient contrôler les risques d'incendie ou l'hydrologie agricole, les parasites ou les niveaux de pollution et de multiples autres domaines pour améliorer les vies collective et individuelle. Ceci est impossible avec l'Internet d'aujourd'hui à cause du nombre limité d'adresses IP uniques mobiles disponibles. La récente puce RFID de 7,5 microns²⁸ d'Hitachi peut être insérée dans du papier ordinaire, des billets de banques ou du tissu. Elle peut aussi être implantée dans le corps des animaux, des humains ou dans des passeports biométriques. C'est un exemple des possibilités d'innovation technologique émergente spécialement pour les pays en voie de développement dans des applications médicales. L'arbitrage entre les libertés individuelles et les contraintes économiques devrait être prudemment

considéré pour des applications plus courantes dans les pays industrialisés. On pourrait également définir une position mûrement informée concernant la surveillance par l'implantation obligatoire des puces dans le corps des employés comme certaines entreprises seraient tentées de l'appliquer comme une "norme" plutôt qu'une exception dans un avenir prévisible.²⁹

IBM croit que d'ici le milieu du siècle, il sera possible de stocker et reproduire les souvenirs des individus, leurs expériences, leurs émotions et même les sortir d'une "chambre froide" pour les utiliser par nous-mêmes ou par nos héritiers. Si ces expériences ne sont pas à "ode source ouvert" au départ, les implications éthiques sont importantes. Ceci souligne la convergence de la technologie émergente qui, bien que "tout à fait fantaisiste aujourd'hui", pourrait paraître moins étrange demain.

Alfred Nordmann, rapporteur du Groupe d'experts de haut niveau sur la "prévision de la vague des nouvelles technologies" mis en place par la Direction générale pour la Recherche et le Développement de la Commission européenne, a écrit : « *les possibilités et les limites de "l'ingénierie pour l'esprit" et "l'ingénierie de l'esprit" doivent être établies. Les effets des environnements techniques sur les processus cognitifs doivent également être étudiés : si la culture des jeux vidéo a changé la manière dont les étudiants apprennent, les environnements artificiels envahissant du future auront un effet plus profond* ». ³⁰

La période 2006/2007 offre au PIPT une opportunité importante pour sensibiliser l'UNESCO et les ONGs à aider les parties prenantes à intégrer, dans leurs programmes spécifiques, une vision qui tienne

compte de l'enchaînement de la convergence des technologies émergentes. Ceci est la justification de la proposition d'allouer des fonds pour l'organisation d'une conférence annuelle transversale ouverte aux ONGs pour renforcer et soutenir une approche gagnant/gagnant des impacts éthiques, sociétaux et économiques des technologies émergentes. Ceci pourrait éviter le coût des tentatives de protection des priorités éthiques contre des arbitrages embarrassants issus d'une gestion a posteriori des dommages. Cela pourrait également aider les ONGs à s'aider elles-mêmes. ■

²⁶ Le rapport final du forum de discussion en ligne est disponible sur http://portal.unesco.org/ci/en/file_download.php/63270a56ae67b274729906f144a0af91Final+NGO+consultation+report.doc.

²⁷ Quelques articles techniques sur l'éthique de la nanotechnologie par le Professeur Jean Pierre Dupuy et le mobiles IPv6 peuvent être consultés ensemble avec mon article au débat thématique du PIPT sur l'Infoéthique sur http://portal.unesco.org/ci/admin/ev.php?URL_ID=19980&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=-465.

Les actes de la conférence Aristote de février 2006 sur la mobilité et IPv6 (en français) : <http://aristote1.aristote.asso.fr/Presentations/IPv6200602/index.html>

²⁸ <http://www.engadget.com/2006/02/06/hitachi-shows-off-7-5-micron-thick-mu-chip-rfid-tag/> Ce lien a été utilisé pour souligner les réactions individuelles à l'annonce.

²⁹ Voir http://www.theregister.co.uk/2006/02/10/employees_chipped/

³⁰ La convergence des technologies. Former l'avenir des sociétés européennes. Commission européenne. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la « prévision de la vague des nouvelles technologies ». Disponible sur http://www.forskningradet.no/CSSStorage/Flex_attachment/ntw_report_nordmann_final_en,0.pdf



Guillaume Chenevière

Président, Conseil Mondial de Radio-télévision, Directeur, Fondation Média et Société

L'Infoéthique et les médias

Les médias occupent une place unique dans le soutien du processus démocratique en libérant l'accès à l'information, au savoir et à un éventail d'opinions ainsi qu'en responsabilisant les institutions publiques et privées sur leur conduite. C'est la responsabilité sociale dans sa forme la plus élevée. (Robert Phillis)

Cette déclaration par Robert Phillis, président du Guardian Media Group, confirme les conclusions du projet de recherche sur le terrain sponsorisé par l'UNESCO lancé sur cinq continents et réalisé par le Conseil Mondial de la Radio-télévision en 2002³¹ : l'éthique des médias est liée à la responsabilité sociale des médias. De plus, en relation avec l'éthique de l'information et des médias, une conférence de l'Institut des Médias de l'Afrique du Sud intitulée « Pour des médias africains éthiques » (MISA, août 2005) est arrivée à deux conclusions principales :

- En empêchant l'indépendance éditoriale des médias, les gouvernements entravent la diversification des opinions et des points de vue sur des problèmes qui affectent le quotidien de leurs citoyens ; et
- Des directives éthiques sont absolument nécessaires pour une couverture médiatique de bonne qualité.

Parmi ces deux points clés identifiés par MISA, c'est-à-dire l'indépendance éditoriale et les normes de qualité, le premier dépend étroitement, à la fois des pouvoirs politiques et des pouvoirs économiques, en reconnaissant le rôle des médias indépendants dans le développement durable. Cette juste cause est soutenue heureusement dans le monde entier par de nombreux défenseurs puissants de la liberté des médias, dont l'UNESCO.



Personne ne peut définir l'éthique des médias à part les journalistes eux-mêmes

Le deuxième point, par contre, est une question que les professionnels des médias doivent aborder directement. Personne ne peut définir l'éthique des médias à part les praticiens eux-mêmes. Plusieurs chercheurs internationaux montrent qu'il y a peu de différence dans les valeurs éditoriales entre les différents médias du monde, bien qu'il y ait une grande différence entre les sociétés pour lesquelles ils opèrent³². Défendre ces valeurs partagées demande un fort engagement dans la profession et le soutien des institutions internationales comme l'UNESCO. Selon la Fédération Internationale des Journalistes, « il n'y a jamais eu un moment plus important [qu'aujourd'hui] pour les journalistes pour penser la qualité, les standards et les pratiques éthiques solides » (Congrès mondial, Athènes, mai 2004).

Pourquoi en est-on là ? Parce que les principaux médias, à travers lesquels se forme l'opinion publique dans son ensemble dans le monde sont confrontés à quatre nouveaux défis majeurs :

- 1 La réduction de la crédibilité des médias ;
2. Des efforts renouvelés des gouvernements et des conglomérats de médias

- pour manipuler et/ou contrôler le contenu des médias ;
3. Des pressions économiques sur les institutions médiatiques ;
 4. Le changement du paysage médiatique occasionné par les TIC.

De ces quatre éléments, les trois premiers sont interdépendants et forment un cercle vicieux : la tendance des propriétaires des médias de considérer ceux-ci comme un moyen de divertissement avec l'unique objectif de maximiser les gains contribue à la perte de confiance du grand public et justifie pourquoi les gouvernements et les dirigeants des conglomérats contrôlent et surveillent le contenu des médias pour faire diffuser leurs propres messages. De telles manipulations accentuent la perte de confiance du grand public vis-à-vis des médias et encourage les éditeurs à se concentrer de plus en plus sur des thèmes neutres comme la météo, les styles de vie, les célébrités, etc. qui sont d'une contribution mineure au développement social et au processus démocratique.

Ceci étant dit, présentons trois faits qui soulignent ce point. Selon Pew Research, en 2005, 45% de lecteurs américains croient très peu ou pas du tout à ce qu'ils lisent dans leurs journaux quotidiens (en augmentation de 16% par rapport à ce qui a été observé il y a vingt ans). En Suisse, 77% des électeurs se sentent manipulés par les médias. En France, une analyse des motivations des électeurs qui ont voté "contre" la Constitution européenne pendant le référendum a révélé le manque de confiance dans les médias comme le plus grand facteur. Ainsi, comme l'a observé Lippmann dans les années 1920, une crise de presse est une crise de démocratie – un adage qui peut toujours arriver aujourd'hui.

L'expansion rapide récente de nouveaux supports médiatiques est une menace supplémentaire aux principaux médias et en même temps une opportunité pour eux de redresser la situation. Le paysage médiatique mondial en 2005 est composé de 7000 journaux quotidiens nationaux, 21000 stations de télévision, 40000 stations de radio, 20 millions de blogs et 30 millions d'Ipods, des chiffres qui indiquent



Les jeunes gens veulent contrôler leurs médias plutôt que d'être contrôlé par eux

clairement que les médias individualisés sont devenus courants et que « *chaque personne est son propre média* ». Comme Rupert Murdoch le pense, les jeunes préfèrent contrôler leurs médias plutôt qu'être contrôlés par eux. L'influence de grands médias s'en va.

La bonne nouvelle est que les principaux médias peuvent être transformés en forums interactifs. Richard Sambrooke décrit le BBC World Service comme une discussion mondiale. « *Si les bloggeurs commandent l'Internet sans restrictions, échangeant les idées comme ils le souhaitent, alors les journalistes professionnels doivent se mettre sur la même longueur d'onde avec des faits et des opinions en*

plus » écrit Peter Preston du journal Guardian³³. Le « Rapport sur la situation des médias d'information »³⁴ de 2005 alerte que « *les organismes d'informations doivent renseigner leurs couvertures pour que le public puisse décider lui-même d'y croire ou pas. Puisque les citoyens ont un éventail d'information plus large à leur portée, la presse doit élever le niveau de preuves en fonction.* » Cela devrait se traduire par le fait que les journalistes qui utilisent l'Internet doivent être aussi transparents que possible à propos de leurs sources et méthodes et aussi donner au grand public un corpus d'articles facilement accessibles sur des thèmes importants, qui révèlent comment le traitement médiatique évolue dans le temps.

Le rôle du journaliste professionnel sera de plus en plus celui d'un médiateur, transformant d'innombrables données et points de vue en un ensemble fiable et significatif permettant la formation d'une opinion nuancée. Simultanément, la société civile et les institutions publiques dans le monde entier doivent exiger l'adhésion des organismes de médias à cette vision, celle qui est aussi réaliste qu'indispensable au processus démocratique.

Au 21^{ème} siècle, on exige des médias de donner une image fiable du monde globalisé en :

- donnant la parole aux défavorisés, aux marginalisés et aux personnes sans parole en général ;
- donnant une perspective à long terme ;
- pratiquant la diversité culturelle ;
- développant une communication « globale ».

Les médias pourraient satisfaire ces exigences à une époque où l'influence des agences de publicité sur le contenu des

médias est de plus en plus grande, où les informations instantanées dominent totalement les services, où les communautés sont de plus en plus fermées sur elles-mêmes, et où les informations locales relèguent l'information mondiale en marge.

Se tourner vers l'avenir reste encore aujourd'hui une valeur de base pour tous les professionnels des médias. La Fondation Médias et Société, une institution à but non lucratif composée entièrement de professionnels des médias, croit à des médias qui vivent leurs propres valeurs et mettent en place des procédures de qualité. Elle a développé une norme de gestion de qualité de type ISO 9000, spécifiquement conçue pour les médias qui peuvent adopter de manière volontaire, expliquant clairement la politique de qualité propre à la société et acceptant un contrôle extérieur neutre, indépendant et non gouvernemental pour sa mise en place.

Au moment où les médias ont besoin de réparer leur image dans la société, un standard universel de qualité devrait être adopté dans le monde par tous les bons « élèves » de la profession. Cela aura un impact important sur l'Infoéthique des médias. ■

³¹ Conseil Mondial de Radio-télévision (2002) : Evaluation de la contribution des médias électroniques au développement social et à la démocratie. Disponible sur www.wrtvc.org.

³² Pour plus d'information, voir par exemple Conseil Mondial de Radio-télévision (2002) : Evaluation de la contribution des médias électroniques au développement social et à la démocratie ; ou une comparaison des chartes éditoriales dans 17 pays réalisée par CBA : Editorial Guidelines. Disponible sur www.cba.org.uk

³³ Voir IPI Global Journalist, 1er trimestre 2005.

³⁴ Le Rapport 2005 sur la situation des médias d'informations est disponible sur www.cba.org.uk

Projets du PIPT



Les principes directeurs du Manifeste IFLA/UNESCO pour Internet et les bibliothèques dans les Caraïbes

Principes directeurs sur la liberté d'accès à l'Internet dans les bibliothèques

(Projet PIPT 19, Code 461GL05019)

Contractant Fédération internationale d'associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA), La Haye, Pays-Bas

Pays de mise en œuvre International

Financement 22 500 US\$

Objectif Promouvoir les principes de la liberté d'accès à l'information et la liberté d'expression ;
Inciter les décideurs au niveau national et local en général, à développer des stratégies, politiques et plans d'action qui mettent en œuvre les principes du Manifeste de l'IFLA pour Internet.

- Activités**
- Former une équipe de travail d'experts internationaux pour développer les principes directeurs ;
 - Rassembler les informations nécessaires aux ateliers de :
 - Kampala, Ouganda, Juillet 2004,
 - Workshop in St Petersburg, Russia, March 2005
 - Workshop in Havana, Cuba, November 2005
 - Santiago du Chili, Chili, janvier 2006,
 - Rédiger le projet des principes directeurs et les discuter dans une réunion des bibliothécaires et d'experts en sciences de l'information à Londres, Grande Bretagne, février/mars 2006 ;
 - Publier le document final des principes directeurs.

A 10 heures un jeudi matin à La Havane, des groupes de bibliothécaires entrent dans la salle de conférence d'un hôtel situé juste sur le bord de mer qui a été récemment meurtri par l'ouragan Wilma. Ils se sont réunis pour discuter un document visant à codifier un problème clé pour les bibliothèques au début du 21^{ème} siècle : comment protéger la liberté d'accès à l'information sur Internet.

Dans la salle, des préparations sont en cours pour un atelier organisé par le Comité sur la liberté d'accès à l'information et sur la liberté d'expression (FAIFE) de la Fédération internationale d'associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA), avec le soutien du Programme Information pour tous. Le but de l'atelier est de rassembler des suggestions pour le développement de prochains principes directeurs de l'IFLA/UNESCO pour Internet.

Ces principes directeurs seront basés sur le Manifeste de l'IFLA pour Internet, un document lancé en 2002 qui, en terme général, expose les principes des bibliothèques à l'ère de l'Internet et précise la position de l'IFLA sur la manière dont les bibliothèques peuvent améliorer l'accès à l'information pour leurs utilisateurs.

En 2003, l'UNESCO et l'IFLA ont décidé de soutenir l'élaboration d'un ensemble de directives qui pourraient aider les bibliothécaires du monde à mettre en pratique les idéaux du Manifeste dans leur travail quotidien. L'atelier de La Havane est la troisième étape d'une tournée pour recueillir les réactions des bibliothécaires dans les pays en voie de développement sur les problèmes d'accès à Internet avec un petit budget et une infrastructure insuffisante. L'accès à Internet en

Amérique latine et aux Caraïbes, par exemple, est disponible pour seulement 13% de la population de la région, alors que ce pourcentage atteint 40% en Europe. L'ensemble des directives élaborées doit ainsi prendre en considération les besoins appropriés et les capacités spécifiques des régions en voie de développement.

« *L'accès à Internet dans les bibliothèques cubaines vient juste de commencer* », a expliqué Marta Terry, l'une des organisatrices de la conférence. « *Des 401 bibliothèques, seulement 73 ont des ordinateurs, bien qu'à la fin de 2006 l'accès à Internet dans toutes les bibliothèques municipales est tout à fait envisageable.* » Actuellement, les Cubains n'ont pas accès aux câbles sous marins en fibres optiques qui permettent à d'autres pays des Caraïbes de développer un accès très rapide à Internet. A la place, un système coûteux de connexion à Internet par satellite entraîne des frais de communication



Explication du Manifeste pour Internet :
Stuart Hamilton (Organisateur du FAIFE)
à l'atelier de La Havane

inabondables qui réduisent le budget des bibliothèques jusqu'à un point critique, une situation rendue encore plus dramatique par le manque d'ordinateurs équipés pour accéder à Internet et autre matériel nécessaire.

L'atelier est organisé d'une telle manière que les participants écoutent des exposés sur ce qui se fait dans d'autres pays de la région et dans le reste du monde avant d'avoir l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et poser leurs questions sur le Manifeste pour Internet pendant une session de discussion ouverte.



Des bibliothécaires cubains discutent de la liberté d'accès à Internet dans les bibliothèques à l'atelier de l'IFLA/UNESCO

Le format de cet atelier encourage des débats et pendant que l'atelier progresse, il est clair que les bibliothécaires ont beaucoup à dire sur ce sujet et sur d'autres aspects de l'accès à Internet. L'un de leurs préoccupations principales est le problème du manque de documents dans la langue maternelle et la dominance de la langue anglaise en ligne en comparaison à d'autres langues. Les bibliothécaires hispanophones des pays des Caraïbes ont exprimé le besoin de rendre disponible un contenu local, d'encourager les gens à se connecter et de leur faire connaître les avantages de l'Internet.

Alors que les Internautes cubains souffrent d'un manque de contenu dans la langue du pays, d'un développement d'infrastructure pauvre et des coûts d'accès élevés pour lesquels d'autres pays en voie de développement souffrent également, il existe davantage de critiques sur le degré véritable de la liberté d'accès à l'informa-

tion dans le pays. A la lumière de ceci, la tenue de l'atelier IFLA/UNESCO dans le pays prend une toute nouvelle signification.

« Le Manifeste pour Internet de l'IFLA et le document des principes directeurs que nous sommes actuellement en train de préparer, soulignent tous les deux l'importance de la liberté d'accès à l'information sur Internet, indépendamment de la religion, la culture, l'affiliation politique ou tout autre statut », souligne Susanne Seidelin, Directrice du Bureau FAIFE de l'IFLA. *« L'importance de parler de la liberté d'accès à l'information dans des pays souvent critiqués ne doit pas être sous estimée, étant donné que la discussion et le dialogue sur ces sujets importants vont nous rapprocher et permettre aux bibliothécaires d'offrir de meilleurs services à l'avenir. »*

Ces concepts de dialogue et de discussion étaient essentiels à l'efficacité de l'atelier à La Havane. Les bibliothécaires participants n'ont pas manqué d'aborder les thèmes complexes de la liberté d'accès à l'information pour tous. Ils ne se sont pas non plus contentés de se concentrer seulement sur le problème d'accès à Internet. Ils ont également adopté une attitude constructive en envisageant des solutions potentielles. Par exemple, pendant l'atelier, des exposés ont été faits sur les réseaux de bibliothèques au Mexique où il y a eu une croissance de l'accès à Internet due à la coopération entre les bibliothèques universitaires et les facultés pour offrir de nouvelles formes de formation des utilisateurs.

Le projet des Principes directeurs pour Internet de l'IFLA/UNESCO va consister à élaborer un document qui va illustrer l'esprit du Manifeste pour Internet décrit ci-dessus à partir d'études de cas comme

celui du Mexique et du Cuba. Avant l'atelier de La Havane, une réunion a déjà eu lieu à Kampala à Ouganda pour discuter des mêmes thèmes du point de vue africain. En janvier 2006, la caravane d'ateliers s'est déplacée au Chili pour donner une perspective sud-américaine ; et en février, une rencontre d'experts d'Internet liés au monde de la bibliothèque a eu lieu à Londres pour faire l'ébauche du document des principes directeurs. Le résultat final de ce processus sera un document qui va aider les bibliothécaires à mettre en pratique le Manifeste et de soutenir les bibliothèques du monde pour formuler des objectifs clairs qui définissent la politique d'Internet, les priorités et les services en fonction des besoins nationaux et locaux de la communauté.

« Le dialogue et les suggestions des collègues dans la région sont extrêmement importants pour la réussite des principes directeurs. Ils connaissent les problèmes concrets de leur travail quotidien, tandis que nous ajoutons des valeurs professionnelles aux discussions », soulève Susanne Seidelin. Elle ajoute que : *« alors que les principes directeurs vont prendre en considération les défis auxquels les bibliothèques doivent faire face et vont fournir un instrument pratique pour les bibliothécaires sur la base de ces défis, ils ont aussi le potentiel d'aider les décideurs à mettre en œuvre des programmes qui peuvent améliorer l'accès à Internet - d'une façon qui respecte les droits fondamentaux de l'Homme et l'importance de la liberté d'accès à l'information. »* A en juger par la ferveur avec laquelle le sujet a été discuté à Cuba, il est clair que les bibliothécaires vont accueillir un tel document avec beaucoup d'enthousiasme. ■

Accès à l'information: sensibilisation du personnel des bibliothèques au droit d'auteur et aux questions connexes

Les bibliothèques jouent un rôle fondamental dans le développement des sociétés démocratiques, en permettant à tous les membres de la communauté d'accéder aux ressources mondiales de la connaissance, des idées et des opinions. Connues en tant que "universités du peuple", les bibliothèques de tout genre renforcent les capacités des citoyens et facilitent la bonne gouvernance à travers la mise à disposition de l'information scientifique, éducative et culturelle. Comme les pays les plus développés l'ont démontré, une infrastructure de bibliothèque solide est essentielle au développement d'une nation.

Cependant, l'accès sans restriction à l'information académique de haut niveau et à des données de recherche, particulièrement celles disponibles 24 heures sur 24 et accessible à distance via les TIC, reste un rêve pour la majorité des chercheurs, étudiants, journalistes et citoyens dans les pays en voie de développement ou en transition. Les obstacles de l'accès à l'information dans ces pays sont immenses : le plus grand serait que les utilisateurs ont très peu de revenus disponibles pour payer les ressources électroniques coûteuses et ceux qui peuvent se le permettre ont très peu d'opportunités de se mettre en contact avec des experts internationaux pour partager et discuter sur l'importante connaissance. Des infrastructures technologiques inadéquates, un manque général de capacités et des "pare-feux" politiques et juridiques entraînent des contraintes environnementales et opérationnelles.

Etant donné ce contexte, des investissements considérables ont été faits pendant les années 1990 dans la modernisation et le développement des réseaux de bibliothèques dans les pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale après le régime socialiste,

Soutien pour l'accès à l'information : le droit d'auteur et les questions connexes

(Projet PIPT 442, Code 461GL05002)

Contractant	Fondation eIFL.net, Rome, Italie
Pays de mise en œuvre	Principalement les pays de l'ex-Union soviétique
Financement	34 000 US\$
Objectif	Sensibiliser l'opinion aux questions actuelles sur le droit d'auteur et son lien avec l'application des TIC, et renforcer les capacités, l'expertise et les ressources. Soutenir et promouvoir l'accès équitable à l'information dans des questions sur le droit d'auteur et autres sujets connexes.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les questions soulevées par le droit d'auteur et autres droits importants pour les bibliothèques dans les pays en voie de développement, et spécialement les principaux défis et menaces ; ■ Identifier les bibliothécaires candidats dans la région qui joueront le rôle de point focal national ; ■ Organiser un atelier régional pour 20 bibliothécaires ou plus, comprenant le développement des compétences pertinentes ; ■ Créer des partenariats stratégiques avec des organisations nationales, régionales et internationales de la société civile pour garantir la pérennité du projet ; ■ Développer des ressources réutilisables et génériques sur les questions juridiques liées à l'accès à l'information, aux défis pour les bibliothèques, aux stratégies et solutions pour les organisations de la société civile et à des activités de soutien associées.

Former la prochaine génération : des étudiants à la Bibliothèque universitaire pédagogique à Vilnius, un membre d'eIFL.net, Lituanie



ainsi que dans l'ex-Union soviétique. L'accent a été mis sur l'installation des systèmes de bibliothèques automatisées et le développement des catalogues unis pour exploiter les ressources énormes des bibliothèques de la recherche et des bibliothèques spécialisées ainsi que des bibliothèques universitaires et publiques de la région. Avec des systèmes d'éducation traditionnellement sophistiqués, la région était un marché émergent pour des fournisseurs internationaux d'informations académiques. Cependant, les coûts élevés d'abonnement et le manque de conscience sur les alternatives d'abonnement électronique au lieu de papier, ont eu comme conséquence que la plupart des institutions et leurs utilisateurs restent privés de la richesse des revues scientifiques internationales et des bases de données disponibles à leurs homologues internationaux.

L'Electronic Information for Libraries (eIFL.net)³⁵ aide donc les bibliothèques et leurs utilisateurs à obtenir un accès abordable à des ressources électroniques académiques. Comme l'accès à la documentation numérique sur Internet peut être étendu à un coût dérisoire pour les fournisseurs, l'idée est de démultiplier le

pouvoir d'achat des clients individuellement "pauvres" en négociant avec les fournisseurs d'informations sur une base de consortiums groupant plusieurs pays à des prix fortement réduits et en utilisant des modèles commerciaux innovants. Le programme vise non seulement à réduire le fossé numérique entre l'Est et l'Ouest, mais aussi à garantir l'accès équitable au niveau de chaque pays pour à la fois les institutions bien équipées et les petites bibliothèques qui manquent de fonds pour de nouvelles acquisitions.

Cependant, avec l'accès des bibliothèques de la Communauté des États Indépendants (CEI) et des régions environnantes à ces nouvelles ressources, ces dernières se sont en même temps exposées à un environnement politique international, en particulier sur les questions du droit d'auteur et autres sujets associés. La tendance globale des dix dernières années, en particulier, allait vers une protection accrue des détenteurs de droit, une harmonisation toujours plus poussée et une application plus rigoureuse des lois. La propriété intellectuelle (PI) est de plus en plus vue comme un bien destiné à être échangé et le domaine public est de plus en plus restreint. Cela peut mener à une politique très restrictive de PI, qui affecte l'accès à l'information essentielle, aux ressources d'éducation et d'apprentissage, et à la documentation culturelle qui sont cruciales au développement des économies des pays en transition.

Ainsi, alors que de nouvelles opportunités sont en effet annoncées par l'arrivée, l'intégration et l'utilisation des TIC, les utilisateurs ont encore moins de droits dans l'environnement numérique que dans le monde analogique. Ceci apparaît, par exemple, en termes de nouveaux dispositifs de

droits sur l'information comme le droit d'accès aux bases de données, les mesures technologiques de protection qui empêchent les utilisateurs de se servir d'exceptions légales et les licences non négociables qui annulent les provisions de "l'utilisation équitable".

Ces questions touchent les bibliothèques du monde entier. Mais alors que les bibliothèques dans les pays développés sont souvent consultées par les gouvernements et sont engagées activement dans la protection de l'intérêt public et dans l'éducation à travers les associations des bibliothèques nationales, les bibliothèques dans les pays en transition ne sont souvent pas impliquées de cette façon dans la révision des politiques nationales sur la propriété intellectuelle ou des lois sur le droit d'auteur. Ceci est dû en partie à un manque de sensibilisation aux questions du droit d'auteur, un manque de ressources et un manque de capacités dans la communauté de bibliothèques. Ce n'est pas surprenant puisque, en plus du besoin de négocier des licences complexes avec les éditeurs pour accéder aux ressources électroniques essentielles, le rôle du bibliothécaire traditionnel se transforme en un rôle de courtier d'informations, un spécialiste de bases de données et un expert juridique.

Le projet financé par le PIPT "Accès à l'information : sensibilisation du personnel des bibliothèques au droit d'auteur et aux questions connexes" aborde cet écart pour permettre aux bibliothécaires de la région de devenir plus informés et mieux équipés pour exprimer leurs besoins aux décideurs et aux politiciens, particulièrement par rapport aux questions du droit d'auteur. Il est à prévoir que cela va aider à sauvegarder les services des bibliothèques dans l'avenir et renforcer le statut de la

communauté des bibliothèques dans la gouvernance et les processus législatifs.

« Nous avons vu ce que l'accès aux ressources électroniques a donné pour la communauté des bibliothèques en très peu de temps. Nous avons aussi dû admettre, cependant, qu'à moins que le personnel des bibliothèques de la région de la CEI ne renforce rapidement leurs capacités sur les questions du droit d'auteur, ils vont se retrouver de plus en plus désavantagés dans l'accès au savoir, en payant plus et recevant moins, et fatalement en réduisant les nouveaux services qu'ils peuvent offrir, notamment l'accès aux ressources numériques », a déclaré Rima Kupryte, Directrice de eIFL.net.

Le projet travaille étroitement avec les consortiums de bibliothèques eIFL.net pour former le personnel des bibliothèques en Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Mongolie, Fédération russe, Tadjikistan, Ukraine, Ouzbékistan, Cambodge, Chine, République démocratique populaire lao et au Moyen-Orient. La première étape du projet était d'identifier un réseau de bibliothécaires candidats pour jouer le rôle de points focaux nationaux, la majorité d'entre eux n'ayant aucune expérience sur les questions du droit d'auteur. Bien que leurs compétences et expertises varient énormément, les candidats doivent au minimum être capables de communiquer avec le réseau en anglais et avoir un accès régulier aux e-mails.

La planification d'un atelier régional de deux jours en 2006 est en cours pour donner une formation sur les questions spécifiques du droit d'auteur et les capacités à défendre une idée afin de développer une stratégie nationale sur le droit d'auteur

Une fenêtre sur le monde :
de nouveaux horizons
pour les scientifiques



© Meikon

pour les bibliothèques et élaborer des propositions pour les décideurs nationaux. Le programme sera un modèle pour les ateliers nationaux que les candidats sont encouragés à organiser afin de transférer les connaissances acquises et sensibiliser la communauté des bibliothèques et leurs amis dans chaque pays à ces questions.

« Une discussion face à face est essentielle pour la construction du réseau et surmonter les barrières linguistiques pour comprendre le domaine juridique complexe sur le droit d'auteur. Ceci est le premier pas important dans la tâche ambitieuse de la création d'un réseau d'experts en droit d'auteur pour les bibliothèques » a déclaré Teresa Hackett, Directrice du projet.

Parallèlement, un manuel contenant des informations essentielles sur un ensemble de questions centrales est en phase de développement. Ces questions comprennent la mise à jour de la législation du droit d'auteur, les mesures technologiques de protection, les termes de protection, les travaux sans propriétaires, le droit d'accès aux bases de données, les droits de prêt au public, les accords commerciaux, la relation entre le droit d'auteur et le droit de contrat, la publication à accès ouvert, les licences Creative Commons et les développements internationaux du droit d'auteur. Le manuel va aussi décrire les questions de réglementation liées aux bibliothèques et donnera des orientations pour soutenir

et promouvoir à l'intention du personnel non spécialiste des bibliothèques. Il contiendra ainsi une part clé de la boîte à outils des ressources en ligne, une référence centrale sur les questions du droit d'auteur pour les bibliothèques et un glossaire facile à utiliser. Il est donc important de s'assurer que l'information est suffisamment générique pour qu'elle puisse être réutilisée dans la région et dans différents systèmes juridiques. En ce sens, s'appropriier, réutiliser et traduire dans des langues locales font partie du succès de ce projet.

« Je savais que le droit d'auteur était important pour les bibliothèques, mais je ne savais pas par où commencer. C'est une activité nouvelle très passionnante dans un domaine extrêmement important de débat international. J'espère partager mes nouvelles connaissances avec mes collègues des bibliothèques partout dans la communauté des bibliothèques en Russie », a déclaré Irina Razumova de l'Institut de recherche d'Arctique et d'Antarctique en Russie.

L'équipe du projet espère que les lois sur le droit d'auteur dans la région soient équilibrées et faites en fonction de la phase du développement économique et social de chaque pays ; que le personnel des bibliothèques devienne des défenseurs de l'accès au savoir et qu'il y ait un terrain sur lequel le personnel des bibliothèques de la région pourront jouer un rôle actif dans les activités mondiales avec leurs collègues des bibliothèques internationales. ■

³⁵ Les consortiums d'achat des bibliothèques eIFL.net travaillent dans 50 pays en voie de développement ou en transition et desservent des milliers de bibliothèques. En plus de choisir parmi des milliers de revues scientifiques de haut niveau, les consortiums des bibliothèques nationales offrent des services techniques et de conseil à leurs membres, en numérisant les ressources et développant des lieux de stockage institutionnels.

Etablir et renforcer les réseaux d'information reliant les communautés locales

Les réseaux locaux d'information

Budikote est un village à la frontière entre les états du Karnataka et d'Andhra Pradesh dans le Sud de l'Inde. Budikote a une petite place dans l'histoire de la région. C'est le village natal de Haider Ali, un dirigeant du 18^{ème} siècle du Sud de l'Inde qui est sorti de la pauvreté pour devenir un leader militaire important et un administrateur reconnu. Aujourd'hui, Budikote est, le moins qu'on puisse dire, "en dehors des sentiers battus". Bien que seulement 16 kilomètres le séparent du chef lieu du sous-district et seulement 85 kilomètres de Bangalore, la capitale indienne de la technologie de l'information, la route a plus de nids de poules que de trottoirs, le village a des taux d'alphabétisation et de scolarisation très bas, une fourniture en électricité peu fiable et un central téléphonique surchargé. Des années de sécheresse paralysante ont été suivies par une mousson en 2005 qui, d'une manière imprévisible, a inondé les champs et a causé une grande perte de récoltes qui s'ajoute à la situation désespérante de la ville.

Cependant, ce qui manque à Budikote en infrastructure et services, est compensé en partie à travers l'innovation et l'initiative, particulièrement quand il s'agit de l'organisation basée sur la communauté et plus récemment, le réseau local de l'information.

Dans sa campagne de soutien au développement durable dans la région, MYRADA – une organisation prometteuse pour le développement, basée au Sud de l'Inde, qui a été active à Budikote pendant plus d'une décennie – a identifié clairement deux défis : le besoin d'encourager et de sensibiliser l'opinion pour développer la croissance économique et sociale locale ;

Etablir et renforcer les réseaux d'information reliant les communautés locales

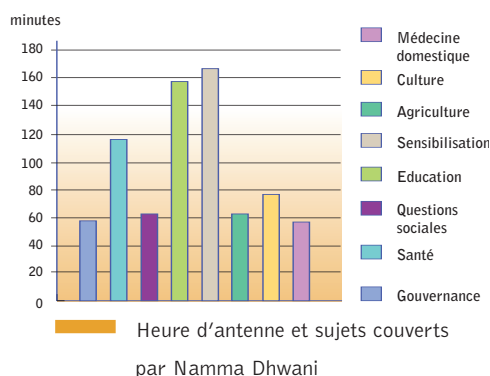
(Projet PIPT 30, Code 461RAS5030)

Contractant	Bureau d'Asie-Pacifique de l'UNESCO pour la communication et l'information
Pays de mise en œuvre	Inde
Financement	27 000 US\$
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Centres Akshaya, Malapurram ■ Change Initiatives, Bengale occidental ■ Kerala State IT Mission ■ Centre de média communautaire de Namma Dhwani, Karnataka ■ Centre national d'informatique, Université de Technologie de Queensland, Australie ■ VOICES, Karnataka
Objectif	Elaborer des documents et diffuser les résultats de la recherche et les modèles de travail pour établir un réseau local d'information qui facilite l'utilisation de l'information par des groupes marginalisés et pauvres, en particulier des femmes et des jeunes.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuite du développement des "réseaux locaux d'information" comme modèles novateurs d'analyse des besoins locaux en information, production et partage du contenu, comprenant le développement des installations et des systèmes, ■ Renforcement des capacités, comprenant la sensibilisation aux bénéfices potentiels des TIC, la formation à la maîtrise de l'information et de la communication, l'établissement de réseaux sociaux et le développement organisationnel, etc., ■ Renforcement des capacités techniques : capacités de TIC en informatique, logiciels et médias, ■ Poursuite de la recherche appliquée sur trois sites locaux, centrée sur les innovations dans les réseaux d'information, ■ Documentation, publication et distribution des résultats et analyses de la recherche, comprenant des études de cas détaillées de trois sites de "réseaux locaux de l'information".

et l'absence de toute forme de média locaux d'information comme un obstacle majeur à leur développement.

La réponse au défi de créer des outils d'information locale est Namma Dhwani, ou "Notre Voix" dans la langue du Kannada. Soutenue par MYRADA, VOICES – une ONG basée à Bangalore travaillant dans les communications et le changement social – et l'UNESCO, l'installation de Namma Dhani à Budikote s'est développée et comprend maintenant un studio de production audio relié par le câble télé local à quelques 350 foyers (presque 60% des foyers de Budikote), ainsi que des magasins et l'école locale, un réseau de huit ordinateurs équipés d'un système de gestion de contenu et un centre de documente pour le développement qui est à son tour lié à une série de groupes de communautés locales. Namma Dhwani produit un service d'information communautaire de deux heures par jour, qui est partagé à

travers le réseau local de câble télé, faisant d'elle en fait l'une des premières stations de radio communautaire locale en Inde. Jusqu'à présent, plus de 1000 programmes ont été réalisés sur des sujets allant des services financiers locaux et des conseils professionnels pour les jeunes à la prévention de la malaria et du VIH/Sida.



Avec le soutien du *Programme Information pour tous* en 2005, Namma Dhwani a étendu l'envergure des ses installations et

Support d'information vital, le centre a aussi une fonction sociale importante



services et a commencé à rechercher et travailler dans le sens d'un réseau local d'information. En plus de la distribution par le câble, le service d'information quotidien est maintenant diffusé par des hauts parleurs dans les villages voisins, comprenant deux localités très pauvres et marginalisées. Les programmes et le



L'installation principale à Budikote avec les haut-parleurs mis en place pendant le jour du marché

contenu sont partagés avec trois autres centres de ressources dans des villages situés à 6, 12 et 18 kilomètres plus loin, qui à leur tour émettent leurs programmes quotidiens en utilisant des hauts parleurs dans les marchés du village et téléchargent le contenu de l'information en utilisant le logiciel eNRICH de gestion/partage des connaissances³⁶. En utilisant une variété d'outils et de solutions appropriés à la communauté, Namma Dhwani met en réseau une série de contenus d'information au niveau local et offre aux membres des communautés l'accès à des outils de communication utiles. Ceci est démontré à

travers certains exemples spécifiques, présentés dans les parties suivantes.

Gérer et partager le contenu : le savoir indigène et l'apport externe

Bhavani est une jeune femme intelligente toujours à la recherche de solutions adaptées aux problèmes rencontrés par sa communauté. A la réunion d'un groupe de femmes locales, Bhavani a découvert que Mellamma, un vieillard d'un village voisin, possédait un savoir riche sur les herbes et les plantes indigènes. Mellamma a conseillé Bhavani sur comment utiliser la plante d'aloès vera pour se protéger des insectes nuisibles qui sont nombreux en été.

Bhavani a mis en application avec enthousiasme le nouveau savoir découvert et la plante d'aloès vera est maintenant suspendue au plafond du petit bureau de Bhavani, avec quatre de ses six branches couvertes de milliers de petites mouches, provoquant plusieurs remarques. « *Certaines personnes pensent que la plante est très laide, mais j'ai continué à l'utiliser et maintenant même des visiteurs externes l'apprécient* » a déclaré Bhavani.

Attirés par les propriétés spéciales de l'aloès vera, les mouches font la fête sur la plante suspendue, laissant les foyers, les bureaux et autres places libres à leurs habitants. Le problème est ainsi résolu sans l'utilisation de plastique ou autres matériaux. Bhavani a découvert qu'une seule plante d'aloès vera peut durer deux à trois mois et même si les gens mettent du temps à s'habituer à la voir, ils sont d'accord que c'est une grande amélioration.

« *Je suis très intéressée par les programmes scientifiques. Par exemple, plusieurs*

Les ordinateurs permettent non seulement la formation mais aussi l'expression et l'accès à l'information



castes versent de l'eau autour de leurs assiettes avant de manger. Avant ils faisaient ça pour éloigner les insectes. Maintenant les gens le font comme une simple tradition sans comprendre son sens. J'aimerais dire aux gens les raisons scientifiques derrière ces activités », a déclaré Bhavani.

Le fait que la plante d'aloès vera peut éloigner les insectes est une information très importante pour la communauté et Namma Dhwani joue un rôle important en partageant ce genre de connaissance. Cela a été documenté en Kannada et Telegu, les langues locales et aussi en anglais. Les villageois peuvent en entendre parler de chez eux et dans les magasins locaux lors du service quotidien d'information, et l'information est disponible aussi à travers eNRICH.

En plus du contenu d'origine locale, Namma Dhwani met l'information provenant de l'Internet et des CD-ROMs à la disposition des communautés locales. Dans les programmes radio, les animateurs cherchent des sujets spécifiques et font des recherches sur Internet et CD-ROMs ensemble avec leurs auditeurs, traduisant et mettant l'information dans le contexte. Les sites web et autres formats de contenu numérique – tels que les vidéos

et les présentations PowerPoint, et aussi plusieurs programmes audio de Namma Dhwani- sont disponibles dans les installations des centres informatiques à travers la solution eNRICH.

Mise en réseau participative

Couvrir toute la région nécessite de relier les centres de ressources d'autres villages à un réseau local, former des volontaires de la communauté aux compétences de production de contenu, placer les hauts parleurs sur la route principale des villages et installer le système eNRICH pour la gestion du contenu.

Kamasamudram est un village semblable à Budikote en termes de taille et de population, séparé d'environ 18 kilomètres. C'est là où réside Nagaraj, un jeune homme de 23 ans qui travaille comme secrétaire à l'école primaire publique. Il est célèbre dans le village pour son comportement aimable et sa disponibilité à participer à des réunions autour des questions de la communauté. Sa relation avec Namma Dhwani a commencé quand un agent de développement local a suggéré qu'il assiste à une session de formation sur la production de contenu pour les services d'information. Nagara a saisi l'opportunité avec enthousiasme pour se retrouver devant le microphone. « *C'était l'occasion de moduler ma voix et de présenter les faits dans mon style unique qui m'a d'abord attiré pour faire partie de l'initiative du haut parleur dans mon village* », a-t-il déclaré.

Nagaraj travaille avec deux autres jeunes volontaires, Manju et Sujata, pour préparer et présenter le service quotidien d'information. « *Au début*, dit Manju, on ne faisait ça que pour nous et pour le plaisir

de parler dans un micro. Ensuite, quand on devait arrêter d'émettre pendant quelques jours à cause des problèmes techniques, plusieurs personnes, spécialement les fermiers, ont commencé à nous demander pourquoi nous n'émettions plus les prix quotidiens des denrées au marché. Ces temps-ci, quand on retourne chez nous, plusieurs personnes nous appellent par nos noms de scène : « Voilà la Fille du Marché ou lui c'est Bonjour Docteur ».

Le profil des volontaires, leur popularité et le sens de la fierté à donner quelque chose aux villageois sont des aspects très importants de leur motivation pour donner de leur temps et effort à développer le programme. Chaque soir après avoir terminé ses cours à l'école, Nagaraj se rend à pied au centre de ressources et prépare l'émission du jour. Lui-même, Manju, Sugatha et d'autres volontaires parcourent le journal pour des nouvelles locales importantes ou d'autres éléments sur la santé ou l'éducation, vérifient les taux du marché dans le secteur en appelant Budikote et d'autres ressources et ensuite préparent une sélection de musique sacrée et musique de cinéma. Ils combinent le tout à un ou deux autres programmes produits dans le studio à Budikote et ils sont prêts à "émettre en direct."

© Namma Dhwani



Nagaraj a aussi introduit une séquence quotidienne appelée *nudi muthi* (perles de sagesse), qui raconte des fables morales. Dans une récente réunion des volontaires de Namma Dhwani organisée à Budikote, il a déclaré : « même le rythme de vie au village ces jours-ci ressemble à celui des villes, avec les gens ayant très peu le sens des valeurs et de la tradition. A travers les contes, j'espère pouvoir faire un petit changement. »

Ses ambitions pour l'initiative du haut parleur sont grandes. « Tout comme à Budikote, je veux un système qui permette à toute ma communauté d'écouter les programmes ».

Information et gouvernance

Ayant obtenu un diplôme en maintenance électrique, un autre Nagaraj, un jeune homme de 24 ans, habitant de Budikote, a vite maîtrisé l'utilisation de l'équipement audio et des ordinateurs et est devenu un volontaire précieux. Un jour, une manifestation a éclaté en face du bureau de panchayat (le gouvernement local). Les femmes faisaient la queue et frappaient sur leurs récipients vides demandant le rétablissement de l'eau courante, qui avait été suspendue huit jours auparavant. Sans réfléchir, Nagaraj a pris un magnétophone audio de Namma Dhwani et a enregistré leurs plaintes, avant de partir au bureau de panchayat et parler au président qui a promis de réparer les tuyaux cassés.

Nagaraj a transformé les enregistrements en un programme, qui a été diffusé par câble par Namma Dhwani le soir même.

Le réseau permet aux villageois de parler aux experts et discuter entre eux

Des programmes adaptés aux besoins des étudiants locaux ont été diffusés dans les salles de classe



Le jour suivant, l'eau coulait et Namma Dhvani a fait suivre la première histoire par une interview approfondie avec le secrétaire du panchayat qui a expliqué qu'il y a eu une perturbation de la fourniture d'eau courante principalement à cause des villageois qui ne payaient pas leurs factures régulièrement. Nagaraj déclare : « *l'impact réel du programme pour moi a eu lieu quand certaines personnes sont venues à panchayat et ont payé leurs factures impayées.* »

Nagaraj et Namma Dhvani ont joué aussi un rôle crucial dans la contribution à une bonne gouvernance à travers leur couver-

ture des élections de panchayat. Alors qu'une équipe de quatre jeunes femmes travaillaient dans le studio et répondaient au téléphone à Budikote, Nagaraj faisait un reportage à partir du bureau de vote du siège du sous-district, en communiquant les dernières informations par téléphone toutes les 15 minutes pendant le programme qui durait jusqu'au petit matin. « *Pour la première fois pendant ces élections nous avons réalisé que Namma Dhvani pouvait jouer un rôle important dans notre vie* », a déclaré Murphy, un propriétaire de magasin à Budikote qui écoutait les informations sur les élections. « *Veillez ne pas interrompre le programme pour de la musique. Nous voulons entendre plus sur les résultats des élections. Namma Dhvani est en train de nous aider en nous faisant savoir ce qui se passe en temps réel. On n'a jamais eu ça avant* », a annoncé Krishna M.N., un



© Namma Dhvani

Les médias locaux d'information et de communication et le dialogue sont tous des éléments essentiels à la gouvernance et au développement



Fait significatif, des responsables locaux ont choisi Namma Dhwani pour montrer une nouvelle machine à voter

boulangier local, la nuit de la diffusion de l'émission par câble. Bientôt même les gens qui étaient debout à côté des isoires bondés appelaient Namma Dhawani pour connaître les derniers résultats. Avant la fin de la journée, il y a eu plus de 300 appels.

Cependant, le rôle de la station au soutien et à la promotion n'est pas seulement limité à une couverture des élections. La station vise aussi à jouer un rôle continu en suivant la politique et en plaidant pour une bonne gouvernance. Il y a deux ans, Namma Dhwani a commencé à enregistrer les réunions du village de panchayat, mais après quelques mois, le panchayat a refusé cette pratique. Peu de temps avant l'élection, Namma Dhwani a interviewé tous les candidats locaux. En plus des questions sur leurs origines, les intentions et les garanties, on a demandé à chaque candidat « *si vous gagnez, permettez-vous à Namma Dhwani de couvrir et enregistrer toutes les réunions locales de panchayat ?* » Bien que la majorité des candidats était d'accord, les nouveaux membres élus se rétractaient en disant qu'ils avaient « *besoin de se concerter avec*

les autres membres ». Namma Dhwani continue de plaider pour le droit de partager l'information des réunions de panchayat. Comme l'a revendiqué Triveni Narayanswamy, un supporter de Namma Dhwani de 28 ans, « *je veux que les comptes rendus des réunions de panchayat soient enregistrés. On a tous le droit de savoir ce qui arrive à l'argent qui rentre.* » ■

³⁶ eNRICH est un navigateur générique et facilement personnalisable qui joue le rôle d'un portail ouvert au propre monde du savoir, à la communication et au renforcement de la communauté. Il permet aux communautés de construire rapidement et efficacement leurs propres sites web portails, enrichis par leurs propres contenus locaux et connectés aux ressources et services du savoir qui sont adaptés à leurs propres besoins en information et communication. Pour plus d'information et téléchargement, voir www.enrich.nic.in.

Formation des enseignants aux incidences éthiques, juridiques et sociétales des TIC

Formation des enseignants aux incidences éthiques, juridiques et sociétales des TIC

(Projet PIPT 601, Code 461EGY5000)

Contractant	Commission nationale de l'Égypte pour l'UNESCO
Pays de mise en œuvre	Égypte
Partenaires du projet	Ministère de l'Éducation, Ministère de l'Enseignement supérieur
Financement	25 000 US\$
Objectif	Promouvoir une meilleure compréhension des incidences éthiques, juridiques et sociétales des TIC
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réunion de consultation sur le développement et/ou la modification des programmes pour tenir compte des aspects éthiques, juridiques et sociétaux dans les cours classiques, ■ Cours de formation pour les stagiaires, ■ Cours de formation pour les enseignants, ■ Évaluation de l'impact sur les stagiaires et suggestions des activités futures pour les objectifs.

Alors que les étudiants en Égypte utilisent de plus en plus les TIC, plusieurs d'entre eux ne sont pas conscients des incidences éthiques, juridiques et sociétales de ces technologies. Dans une société de l'information qui se développe très vite, il est important de sensibiliser les étudiants à de telles implications. Les enseignants, cependant, ne sont pas souvent au courant des enjeux et doivent donc être eux-mêmes formés d'abord.



Les enseignants des écoles doivent être conscients de l'importance des incidences éthiques, juridiques et sociétales des TIC

Avec le soutien financier du PIPT et en coopération avec le Ministère de l'Éducation égyptien et le Ministère de l'Enseignement supérieur, la Commission nationale égyptienne pour le PIPT (EGIFAP) est actuellement en train de mettre en place un projet qui vise à former les enseignants égyptiens sur ces aspects précisés. L'équipe du projet a développé des programmes types, qui vont aider les enseignants, spécialement des zones et villages éloignés et défavorisés, à apprendre à familiariser les étudiants aux problèmes éthiques de la société de l'information.

Les participants à la formation vont apprendre comment modifier les programmes pour garantir que les aspects éthiques, juridiques et sociétaux des TIC

soient intégrés dans les cours. A travers l'utilisation du réseau de vidéo conférence du Ministère de l'Education, l'équipe du projet pourra atteindre les zones lointaines et garantir la participation des enseignants de différentes régions d'Egypte.

Avec ce projet, tout comme avec la longue liste des autres activités d'EGIFAP, la Commission nationale égyptienne pour le PIPT va continuer à travailler pour l'établissement d'une société de l'information inclusive en Egypte. ■

La préservation de l'information



La collecte, la préservation et la diffusion de l'information est au centre de l'existence humaine, formant un noyau autour duquel toutes les civilisations se sont développées, comprenant celles qui ont précédé l'alphabetisation. L'avènement de l'écriture et la création de documents, ont donné à l'humanité des outils qui ont accéléré le progrès de la civilisation de façon spectaculaire. Les documents ont donné une référence aux informations accumulées des générations précédentes et ont formé une base pour le développement systématique et efficace des idées.

Tout au long de l'histoire, les bibliothèques et les archives ont été les dépositaires du patrimoine documentaire de l'humanité. Si pendant des siècles les outils utilisés pour écrire n'ont que très peu évolué, on assiste depuis deux cents ans à un renouvellement constant des médias, des procédés photographiques au format numérique.

Au 19^{ème} siècle, les documents imprimés étaient complétés par des enregistrements audiovisuels - des représentations de phénomènes physiques comme les sons et les images. Pour la première fois, il était possible de fournir des documents sur des phénomènes culturels transmis oralement, les rendant disponibles pour la recherche et leur permettant d'être communiqués à une audience plus large et même mondiale.

Cependant, l'accès à l'information et sa diffusion dépendent de la stabilité des documents et de la possibilité de récupérer leurs contenus. Paradoxalement, la stabilité des documents n'augmente pas nécessairement avec les progrès techniques ; souvent c'est le contraire qui se produit. A titre d'exemple, les tablettes d'argile de Mésopotamie, si on en prend

grand soin, seront sans doute encore lisibles dans plusieurs millénaires et le papier peut être stable pendant des siècles, mais les documents audiovisuels ne survivront que quelques décennies et la durée de vie des documents numériques ne dépassera pas dix ans en moyenne.

Ces supports d'information modernes ont encore un autre problème, comme ces documents sont exploitables par ordinateur, la plupart des documents audiovisuels et tous les documents électroniques sont, en plus de l'instabilité physique et chimique des supports d'information, menacés par l'obsolescence de l'équipement de reproduction. Le cycle de vie commercial d'un système d'enregistrement et de stockage devient de plus en plus court à cause de la rapidité du développement technologique. Dans le monde des documents audiovisuels et électroniques avancés - généralement appelés les documents « nés numériques » - cela mène à des cas où les supports sont toujours en bonne condition physique alors que l'équipement nécessaire pour repasser l'enregistrement n'est plus disponible. Par conséquent, les documents sonores, visuels et électroniques ne peuvent être préservés avec succès que par des transferts d'une configuration de matériel informatique, format ou logiciel vers une autre.

La sauvegarde des ces documents a été, jusqu'à un passé proche, associée principalement à la maintenance et à l'archivage de livres et autres documents écrits. Alors que les bibliothèques existent depuis plus de 4000 ans, les documents photographiques existent seulement depuis 1839, les archives audiovisuelles depuis presque un siècle, et les derniers documents numériques existent depuis moins d'une décennie. Ces formes de documents préservent

Dégâts causés par des
insectes sur un manuscrit
oriental



l'information sous forme de mots, images ou sons ; séparément ou conjointement. Leurs différentes formes et les matériaux dont ils sont composés sont des facteurs importants à considérer lors de la préservation de ces éléments.

Dans ce chapitre, les questions liées à la préservation de l'information seront abordées à travers la présentation de deux articles d'experts. Un aperçu de projets spécifiques réalisés avec le soutien du Programme Information pour tous va aussi montrer quelques réalisations dans le domaine de la préservation de l'information dans le monde. ■

Paroles d'experts

...ology conc
sponses to
expert ● n.
skilful in
such knowl
...
...
...
...
...



Dietrich Schüller

Vice-président, Conseil intergouvernemental pour le Programme Information pour tous, Représentant de l'Autriche

L'éthique dans la préservation de documents audiovisuels

L'objectif classique des archives et des musées est de préserver les objets placés sous leur responsabilité. Par conséquent, des efforts considérables sont fournis pour prolonger l'espérance de vie des objets stockés – idéalement pour "l'éternité". Les résultats ont été très satisfaisants pour les documents graphiques. Plusieurs documents de cultures anciennes ont remarquablement bien survécu. Ce n'est qu'avec l'introduction du papier à base d'acide au 19^{ème} siècle que de graves problèmes de préservation du papier ont commencé. Malgré cela, l'espérance de vie des documents graphiques peut, en moyenne, être mesurée en siècle et le concept de la préservation de l'original est toujours d'actualité.

Avec l'arrivée de documents audiovisuels – photographies, films, enregistrements de sons et de vidéos – les archives font face à de plus en plus de problèmes nouveaux en relation avec la préservation des documents. Pratiquement tous les supports audiovisuels sont plus vulnérables et chimiquement moins stables que du papier de bonne qualité. Les photographies et les films, placés dans des conditions climatiques spéciales, peuvent être préservés pour un siècle ou plus. Les enregistrements sonores et visuels stockés sur une bande magnétique sont, cependant menacés par de multiples instabilités chimiques. Les disques optiques modernes, particulièrement les CDs et DVDs enregistrables, sont aussi enclins à se détériorer. L'espérance de vie moyenne des enregistrements sonores et visuels peut donc être mesurée seulement en décennies.

En plus de l'instabilité physique et chimique inhérente des documents, on doit noter qu'à l'exception des photographies, les supports audiovisuels sont des docu-

ments exploitables par ordinateur. Même les documents les mieux préservés sont inexploitable sans l'équipement de reproduction approprié. Le développement de la technologie signifie que des formats d'une complexité croissante sont en train d'être développés à un rythme de plus en plus rapide et en conséquence, les cycles de vie de ces formats sont de plus en plus courts. Aujourd'hui, pratiquement tous les formats sonores spécifiques et la plupart des formats visuels sont commercialement morts. Ceci crée des problèmes considérables étant donné que la fabrication des machines de reproduction est abandonnée et que la fourniture en pièces de rechanges est réduite ; la maintenance des machines de reproduction est devenue de plus en plus problématique.

Aux alentours de 1990, les archivistes du son ont commencé à réaliser que le concept d'archivage traditionnel pour préserver le support original était sans espoir et la préservation à long terme ne pourrait être réalisée qu'en copiant le contenu d'une génération de systèmes de stockage à une autre. Cela a nécessité l'utilisation de technologies numériques, car ce n'est qu'en utilisant ces technologies numériques que de tels transferts peuvent être faits sans perte de qualité. Par conséquent, le contenu des enregistrements analogiques doit d'abord être copié dans un format numérique. Au départ, les archivistes conservateurs se sont opposés à ce changement de concept. Aujourd'hui, par contre, ce principe – qui s'est toujours appliqué à la préservation des données dans le monde informatique – est généralement accepté pour les enregistrements sonores et visuels. Toutefois, à cause de la quantité énorme de données exigées pour représenter numériquement et avec précision les photographies, il n'est pas réalisable pour

une utilisation générale dans la préservation d'un grand nombre d'images photographiques et il est loin d'être appliqué pour les films. Heureusement la stabilité des supports chimio-optiques est moins critique que celle des images électroniques et l'obsolescence de l'équipement de reproduction de films n'est pas encore un problème majeur. Ce changement de paradigme était l'un des changements "philosophiques" majeurs dans la préservation de documents qui, par conséquent, a soulevé une série de questions éthiques.³⁷

Information primaire et secondaire des documents

L'information primaire des supports audiovisuels est le contenu voulu (le signal), alors que l'information secondaire ou auxiliaire peut prendre plusieurs formes. L'information primaire aussi bien que l'information secondaire forment une partie du patrimoine sonore et doivent être préservées.

Récupération des signaux non modifiés à partir d'originaux

Il est important de comprendre que le contenu audiovisuel, l'information primaire, est constitué du signal, probablement enregistré de manière techniquement inadéquate, en plus de toutes les interférences qui ont été ajoutées par la détérioration du signal et/ou du support avec le temps. L'information primaire toute entière doit être extraite et transférée sans modification vers un format numérique. Il n'y a que quelques exceptions à cette règle, comme quand les corrections peuvent être évaluées avec une précision objective absolue. Toute restauration subjective ("amélioration") du signal doit être remise à une deuxième étape.

Choix de résolution numérique

La résolution numérique choisie doit être suffisante pour tenir compte du contenu audiovisuel et des interférences, qui, sur des enregistrements audio mécaniques – les tambours, les disques 78 et 33 tours – ont une largeur de bande beaucoup plus grande que le signal audio lui-même. Plusieurs institutions utilisent donc des résolutions numériques dépassant la bande audio pure ; aujourd'hui, jusqu'à 192 kHz, 24 bits, en pensant que plus la représentation des interférences non désirées est bonne, plus il serait facile de les effacer à l'avenir. Pour des considérations similaires, une profondeur couleur de 12 bits et au-delà peut devenir courante dans la préservation visuelle, une fois que l'espace supplémentaire de stockage nécessaire devient disponible.

Réduction de données

La réduction de données, souvent appelée d'une façon trompeuse la compression de données ("compression avec perte") qui est basée sur des codages de perception, occasionne des pertes d'information irréversibles et elle est donc incompatible avec les principes d'archivage. En plus, la réduction de données est imparfaite ; on le remarque avec des signaux critiques et elle devient gênante avec des opérations ultérieures répétées d'encodage et de décodage ("en cascade"). Par ailleurs, elle limite les capacités de production ultérieure et le potentiel d'étude analytique. Cependant, la réduction de données peut être un outil très puissant dans la diffusion de signaux chaque fois qu'une qualité technique plus basse est acceptable, comme avec des copies d'enregistrements accessibles au grand public.

Ce principe est totalement accepté et appliqué dans l'archivage sonore, alors qu'il n'est pas encore largement accepté pour la vidéo, en raison du besoin de stockage très important de signaux vidéo linéaires, non compressés. Pour les films, la préservation numérique n'est pas encore réalisable. Les représentations électroniques des films sont donc considérées seulement comme des copies destinées à la circulation.

Il n'y a aucune objection cependant, à l'utilisation de compression sans perte. Des formats avec une compression sans perte, tels que MJPEG 2000, sont des développements récents et attractifs pour une bonne qualité de numérisation de signaux vidéo.

Considérations concernant la sécurité de l'information numérique stockée

A cause de leur importance vitale, les stratégies de sécurité forment une partie des considérations liées au stockage de l'information numérique, puisque l'information numérique peut être perdue – sans avertissement – à n'importe quel moment. Par conséquent, des mesures logistiques élaborées doivent être prises pour empêcher les pertes accidentelles de données. "Une seule copie équivaut à pas de copie" est le principe : au moins deux copies doivent être disponibles pendant toutes les étapes du transfert et le processus d'archivage.

Préservation supplémentaire des originaux

Il est prévu que les méthodes d'extraction de signaux s'améliorent avec le temps. Avec une réduction continue des coûts du stockage numérique, les résolutions numé-

riques de plus en plus élevées sont devenues d'usage et, par conséquent, vont probablement devenir à l'avenir des normes de facto. Il est cependant prudent de garder les originaux après la numérisation, chaque fois que c'est possible. C'est la politique générale de tous les centres responsables d'archives audiovisuelles. Le coût du stockage prolongé des originaux est, cependant, souvent difficile à justifier auprès des entités financières. Les archives radio, en particulier, font fréquemment don des originaux de collections numériques aux archives nationales et régionales.

Bibliographie et normes

- Ray Edmonson : *Audiovisual Archiving : Philosophy and Principles*. Paris : UNESCO, 2004
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001364/136477e.pdf>
- IASA Technical Committee - Standard, Recommended Practices and Strategies IASA-TC 03, *The Safeguarding of the Audio Heritage : Ethics, Principles and Preservation Strategy*. Version 3, 2005
<http://www.iasa-web.org/iasa0013.htm>
IASA-TC 04, *Guidelines on the Production and Preservation of Digital Audio Objects* (Kevin Bradley, Ed.)
Version 1, 2004.
- FIAF - Fédération Internationale des Archives du Film : *Code of Ethics*
<http://www.fiafnet.org/uk/members/ethics.cfm> ■

³⁷ Les considérations suivantes ont été résumées d'IASA-TC 03, un document écrit à l'origine pour la préservation sonore, qui structurellement, cependant, est aussi applicable à la vidéo. Disponible sur www.iasa-web.org/iasa0013.htm.

La numérisation pour la préservation et l'accès

Les préoccupations croissantes pour la survie de plusieurs types de documents, ajoutés au désir d'améliorer l'accès à l'information qu'ils contiennent, ont entraîné une explosion dans l'utilisation de technologies numériques par les centres d'archives et les bibliothèques du monde entier.

Les raisons d'utilisation de la technologie numérique varient. Certaines institutions souhaitent ouvrir leurs collections à un public plus large et voient la numérisation et l'Internet comme une méthode pour réaliser cet objectif. D'autres institutions voient la numérisation comme un moyen de donner accès à des documents fragiles sans les endommager. Un troisième groupe possède des documents qui se rapprochent de la fin de leur vie et la numérisation offre donc une méthode pour préserver l'information pour les générations futures.

Le plus grand danger dans l'approche de la numérisation est la précipitation. Il ne s'agit pas simplement d'acheter quelques équipements, de les connecter et de commencer à travailler. On doit clairement comprendre pourquoi des copies numériques de documents doivent être faites.

- Les copies numériques sont-elles faites pour l'accès ou pour la préservation ou pour les deux ? Cela va déterminer la qualité de copies requises.
- Quelle priorité doit-on appliquer dans la numérisation des documents ? Doit-on numériser en premier les documents menacés ou doit-on donner la priorité à ceux pour lesquels la demande est forte ?
- De quelle vitesse d'accès a-t-on besoin ? Est-ce que les demandes anticipées sur le service exigent l'accès à une vitesse très rapide offert par les disques durs

(quelques secondes), une vitesse moyenne des bandes informatiques (quelques minutes) ou une vitesse lente des supports hébergés sur des étagères de bibliothèque traditionnelle (quelques heures) ?

- Est-ce que l'accès est nécessaire uniquement à partir des postes de travail au sein de l'institution ou est-ce que le service doit être proposé "extra muros" ?

Tant que ces questions de base n'auront pas été débattues complètement et que des réponses n'auront pas été apportées, le choix d'équipements nécessaires ne peut pas être fait. On peut décider de garder la technologie analogique telle que le microfilm, un moyen qui a encore beaucoup à offrir et qui peut donner une copie de documents originaux d'excellente qualité. La technologie est bien testée et les problèmes sont connus. La restriction majeure est que l'accès n'est possible qu'en visitant les centres qui ont des copies de films. Si on décide que les copies numériques de documents qui ont été microfilmés auparavant sont requis, il n'est peut être pas nécessaire de répéter tout le processus de numérisation à partir du moment où les images de microfilms sont de bonne qualité, puisque l'équipement qui peut les numériser de manière semi-automatique existe.

Une fois qu'on a répondu à ces questions de base, des décisions peuvent être prises. La première et la plus évidente est "quel format de stockage ?" Le format choisi par plusieurs institutions qui ont commencé à numériser leurs collections est le CD ou le DVD enregistrable. Les disques vierges sont peu coûteux et les enregistreurs peuvent être installés dans un PC standard ; il y a aussi un éventail de logi-



George Boston

Membre du Comité Technique de l'Association Internationale d'Archives Sonores et Audiovisuelles (IASA), Rapporteur du sous-comité sur la Technologie (SCoT) pour le Programme Mémoire du monde, Membre de Audio Engineering Society (AES)

ciels disponibles et utilisables. En plus, les technologies de base sont ordinaires et faciles à comprendre. Les disques gravés peuvent soit être stockés sur une étagère et consultés de manière traditionnelle soit hébergés dans un juke-box pour permettre à l'utilisateur d'avoir plus de contrôle d'accès à l'information. Il y a cependant un danger caché en ce qui concerne l'utilisation de CDs et DVDs pour le stockage de données à long terme. Quand les disques d'enregistrement ont fait leur apparition, les disques vierges étaient chers mais de bonne qualité. Comme l'utilisation de disques s'est répandue, le prix a baissé à environ un dixième de son coût initial, mais avec la baisse des prix, il y a eu parallèlement une baisse de la fiabilité. Une procédure formelle pour tester les disques nouvellement gravés et un contrôle régulier des disques de réserve doivent être établis si on veut assurer la survie des données.

Une meilleure solution est d'utiliser un système de stockage informatique. Les plus petits systèmes dont les capacités de stockage vont environ jusqu'à deux téraoctets (2000 gigaoctets) sont d'habitude basés sur des serveurs utilisant plusieurs disques durs. Ces systèmes peuvent offrir un temps d'accès rapide mais ne peuvent pas offrir de grandes capacités de stockage à un coût relativement bas.

Pour des besoins de stockage plus grand, des cassettes de bande magnétiques peuvent être préférables, mais le temps d'accès est plus lent. Celles-ci sont utilisées par de larges générateurs de données qui exigent aussi de très bas niveaux d'erreurs dans les données stockées. Les utilisateurs sont entre autres des agences bancaires et des institutions de recherche, comprenant les agences spatiales et les gouvernements.

Le temps d'accès plus lent des bandes informatiques a conduit vers des systèmes qui combinent la bande avec les disques durs utilisés dans un système de stockage de données hiérarchiques (Hierarchical Storage Management, HSM). Alors que tous les fichiers sont stockés sur les bandes, les fichiers qui sont utilisés régulièrement sont copiés sur des disques durs pour un accès rapide. Quand l'utilisation d'un fichier dans le disque dur diminue, il est remplacé par un autre fichier plus demandé.

Une fois le format de stockage choisi, la question du coût rentre en jeu. Le coût de la procédure de numérisation des documents est divisé en deux : le coût de l'équipement et le coût en ressources humaines. Le premier comprend l'équipement nécessaire pour numériser, traiter et enregistrer les données - les textes, les sons et les images. Ici on doit noter que le coût des scanners, postes de travail, logiciels et stockage numérique baissent régulièrement et vont probablement continuer à baisser. Le second est lié aux coûts des besoins en personnel pour la préparation, le processus de numérisation et la documentation du travail. Ces coûts sont dans les meilleurs des cas stables. Les coûts du personnel impliqué dans la préparation d'un document et la manœuvre de l'équipement de numérisation sont, cependant, en gros, les mêmes que ceux du microfilm. En effet, un certain nombre d'institutions sont en train de faire des copies numériques et des microfilms en parallèle - une série de frais de préparation (la partie la plus coûteuse) et deux séries de frais d'équipement (la partie la moins coûteuse).

Le processus de numérisation soulève aussi la nécessité de résoudre deux questions non techniques. Pour la première il s'agit des droits d'auteur. Il est toujours

de rigueur dans plusieurs pays que le contenu soumis aux droits d'auteur ne peut pas être copié par les archives sans l'autorisation des propriétaires de droits - même à des fins de préservation de l'information. Ceci peut être un petit ou un grand obstacle, selon les documents à numériser.

La deuxième question non technique concerne les métadonnées, souvent décrites comme "des données sur des données". Dans le monde analogique, ceci est une extension détaillée et spécifique du processus de catalogage normal. Cependant, associé à des collections numériques, cela devient une partie nécessaire de l'utilisation et du contrôle de l'information stockée. Un ensemble de métadonnées de préservation est un ensemble d'informations qui doivent être requises pour gérer la préservation des collections numériques. Il complète et intègre les ensembles de métadonnées descriptives, administratives et structurelles assemblées pour la collection numérique. La préservation des métadonnées est une composante clé dans la préservation et la gestion de toute collection numérique et doit être conçue pour soutenir les stratégies de préservation futures.

Des métadonnées peuvent être stockées dans les ressources qu'elles décrivent (par exemple les formats des fichiers qui ont des en-têtes descriptifs), séparées des res-

sources (par exemple un catalogue externe) ou séparées mais liées aux ressources (par exemple un fichier lié à un objet numérique dans une structure de stockage). Chaque stratégie a des avantages et des inconvénients spécifiques. Il est possible, et en fait probablement désirable, d'utiliser ces stratégies en parallèle.

La réalisation des copies numériques de documents originaux, cependant, n'est pas la fin du processus. Comme avec les supports analogiques d'information, les supports numériques exigent une maintenance pour s'assurer que les données restent précises et en bonnes conditions. De plus, l'obsolescence technologique des machines nécessaires pour accéder à l'information exige des mises à jour régulières de l'équipement et des transferts périodiques de données vers d'autres systèmes. Cependant, ces transferts numériques n'ont pas besoin d'un haut niveau de supervision humaine coûteuse.

Des conseils plus détaillés peuvent être obtenus en consultant l'ouvrage *Guidelines on the Production and Preservation of Digital Objects* édité par Kevin Bradley, ISBN 8799030918. Il est recommandé par le Sous-comité sur la Technologie pour le Programme Mémoire du monde et peut être commandé sur le site web de l'Association Internationale d'Archives Sonores et Audiovisuelles sur <http://www.iasa-web.org/tc04/index.htm>. ■

Projets du PIPT



Planification de la reconstruction post-tsunami des bibliothèques et archives

Au Sri Lanka, le 26 décembre 2004, jour de congé après Noël, avait commencé par une belle journée ensoleillée avec de rafraîchissantes "brises de Noël" (comme on les appelle au Sri Lanka). Soudain, sans avertissement, trois vagues géantes se sont abattues – celle du milieu atteignant jusqu'à neuf mètres de haut. En l'espace de 40 minutes, ces vagues avaient noyé 35 322 personnes, laissé 516 150 de sans-abris, détruit 88 544 maisons et affecté la plupart des communautés sur les côtes du Nord-Ouest, Est, Sud et Sud-Ouest du Sri Lanka. 70 bibliothèques publiques ont été endommagées et 19 complètement détruites – livres, journaux, meubles, fenêtres, portes, murs, toits et même leurs fondations ont été emportés par les flots. Les chiffres pour les écoles étaient même plus élevés avec 181 bibliothèques scolaires endommagées et 84 complètement détruites.

Face à une telle situation de catastrophe, le pays a répondu au défi et l'assistance des communautés locales fut immédiate. Les problèmes étaient toutefois d'une telle ampleur que le pays tout seul était incapable d'y faire face. Dans les deux jours suivants, le Directeur général de la Bibliothèque nationale du Sri Lanka, Upali Amarasiri, avait lancé un appel à l'aide par Internet à la communauté internationale des bibliothécaires. Russel Bowden, membre honoraire de la Fédération internationale d'associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) qui résidait alors au Sri Lanka, a effectué une tournée de la côte Sud-Ouest du Sri Lanka dévastée par le tsunami et à son retour à Colombo, a raconté les désastres qu'il avait vus. Ce rapport, ainsi que l'appel d'Upali Amarasiri pour une assistance, ont déclenché une action immédiate de la part l'UNESCO qui a demandé à son

Planification de la reconstruction post-tsunami des bibliothèques et archives

(Projet PIPT 620, Code 461SRL5000)

Contractant	Conseils d'administration de la Bibliothèque et de la Documentation nationales de Sri Lanka, Colombo, Sri Lanka
--------------------	---

Pays de mise en œuvre	Sri Lanka
------------------------------	-----------

Financement	100 000 US\$
--------------------	--------------

Objectif	Développer, assister et soutenir les bibliothèques et les archives publiques dans les régions affectées par le tsunami pour leur permettre de fournir des services à la communauté locale avec en vue de positionner les bibliothèques publiques et les renforcer pour qu'elles offrent des services de bibliothèques en ligne
-----------------	--

- | | |
|------------------|---|
| Activités | <ul style="list-style-type: none"> ■ Evaluer les archives gouvernementales affectées par le tsunami, ■ Etablir des plans d'architecture pour les bâtiments de bibliothèques, ■ Réparer les bâtiments de bibliothèques publiques affectées, ■ Fournir le mobilier et des livres, ■ Offrir des formations pour le personnel des bibliothèques et les para-professionnels, ■ Organiser des campagnes de sensibilisation de l'opinion et de formation des utilisateurs, ■ Effectuer une étude pour aider à la préparation d'un plan conducteur pour les bibliothèques à distribuer aux donateurs potentiels. |
|------------------|---|

Les bibliothèques de Sri Lanka ont été profondément endommagées par le tsunami en 2004



Bureau régional à Delhi de convoquer une réunion à la Bibliothèque nationale regroupant les représentants de l'UNESCO, l'IFLA, la Bibliothèque nationale, l'Association des bibliothèques de Sri Lanka et des bibliothécaires principaux.

Ainsi, seulement dix jours après le tsunami, le Comité de gestion des catastrophes de Sri Lanka pour les Bibliothèques, Centres de documentation et Archives (SLDMC for LISA), basé à la Bibliothèque nationale, a été mis en place. A peine cinq jours plus tard, lors de sa deuxième réunion, dix groupes de travail ont été mis sur pied, dont un pour les bâtiments et le mobilier, un autre pour les bibliothèques

publiques, un autre pour les bibliothèques scolaires, un autre pour les jumelages, un autre pour les TIC, un pour la formation et un pour la promotion. Un mois après le tsunami, un certain nombre de principes avaient commencé à émerger des décisions du Comité. La catastrophe du tsunami a été considérée comme une occasion non seulement de reconstruire, mais aussi de développer et améliorer les bibliothèques restaurées. Comme les bibliothèques cherchent à fournir un accès à l'information sous toutes ses formes, les nouveaux bâtiments seront réapprovisionnés en monographies et en revues et seront également équipés en TIC. Ainsi, les bibliothèques – surtout celles situées dans les régions rurales lointaines – pourront être placées au cœur du programme ambitieux et visionnaire du gouvernement, le projet "e-Lanka". Par ce biais, l'accès sera possible non seulement aux sources d'information externes par Internet, mais aussi aux installations de distribution de l'information locale fournissant ainsi l'information locale Sri Lankaise au monde

entier. A travers la création de sites Internet pour la communauté locale, l'information concernant les prix des denrées – telles que le poisson et le riz – seront disponibles sur une plus grande échelle.

Quant à la reconstruction des bâtiments des bibliothèques publiques et scolaires, qui ont été complètement détruites par le tsunami, il a été décidé d'essayer de créer des espaces qui répondront aux besoins futurs des utilisateurs de ces bâtiments. Ceci impliquait l'abandon du concept des "pièces avec des livres" (plusieurs livres étaient dans un placard avec façade en verre fermé à clé) qui prévalait par le passé dans les petites bibliothèques. Les normes internationales de la gestion de l'espace et des relations dans ces espaces seront adaptées par des architectes sri lankais sur la base de spécifications et instructions pour la future construction des bâtiments préparés par les spécialistes en bibliothèques. Les normes de l'IFLA et de l'UNESCO ont été utilisées pour les bibliothèques publiques, chaque fois qu'elles s'avéraient pertinentes.

La reconstruction des centres de formation et documentation et des bibliothèques scolaires a été estimée selon les besoins de formation dirigée par des élèves et basée sur des projets – une formation que le gouvernement avait prévue d'introduire dans toutes les écoles de l'île en 2007. Heureusement, ces besoins ont été déjà presque finalisés lors des travaux de deux ateliers qui ont eu lieu à Colombo quelques mois avant le tsunami et ont été complétés en novembre 2005 à Patiala, au Nord de l'Inde, avec le soutien de l'Action pour le développement à travers les bibliothèques (ALP) de l'IFLA et du PIPT de l'UNESCO.

La réponse de l'UNESCO aux deux premières initiatives d'Upali Amarasiri et de Russell Bowden a été immédiate. L'Organisation a voulu savoir quelles étaient les priorités et voulait les aider à les définir et afin de mobiliser cette assistance, elle a affecté un cadre supérieur de l'UNESCO – Martin Hadlow. Une fois que les enquêtes et la collecte précise des statistiques ont été effectuées (tâche difficile quand plusieurs archives ont été complètement emportées par les flots), Hadlow et les membres de ses groupes de travail ont envoyé au Siège de l'UNESCO une liste d'équipements et de matériels pour lesquels le besoin était le plus urgent, avec une demande d'aide globale de 6 527 350 US\$.

Entre-temps, la Bibliothèque nationale a commencé à venir en aide aux bibliothèques publiques, scolaires ou autres dont les bâtiments étaient intacts et dont la sécurité était suffisamment garantie pour qu'elles puissent reprendre leurs services, en leur fournissant des rayonnages, des placards, des tables, des chaises et des livres d'une valeur d'environ 14 500 US\$. L'Association des bibliothèques de Sri Lanka, à travers un appel à ses membres et aux agences caritatives, telles que des associations de bibliothèques à l'étranger, collecté de plus une somme de 6 000 US\$, qui sert actuellement à finir la remise à l'état de quatre bibliothèques scolaires et deux bibliothèques publiques. De plus, la communauté internationale et des particuliers ont contribué pour un montant d'environ de 27 600 US\$ au fonds de soutien principal pour la gestion des catastrophes.

Avec le départ en décembre 2005 de deux consultants dont les missions ont été financées par l'UNESCO – un ancien Directeur général de la Bibliothèque

nationale de Malaisie qui préparait un plan de développement et d'assistance pour le tsunami et un architecte danois qui fournissait des conseils sur les spécifications de l'espace aux architectes sri lankais – la première phase du travail du Comité pour la gestion de catastrophe était pratiquement terminée. Maintenant qu'une vision détaillée des conséquences du tsunami sur les bibliothèques était connue, qu'une réflexion initiale, basée sur des faits et les meilleures pratiques internationales, a été faite et que l'aide d'urgence a été fournie, l'attention est tournée vers les actions futures. En octobre 2005, l'UNESCO a octroyé 94 500 US\$ des 6 527 350 US\$ demandés plus tôt la même année. Cette somme est engagée conformément aux propositions soumises au PIPT. Ainsi, au moment où les besoins les plus immédiats des communautés sont satisfaits, l'attention se porte maintenant vers la réhabilitation des bibliothèques. Le Comité de gestion des catastrophes après avoir entrepris la planification et l'établissement des priorités est en contact avec les communautés internationales d'aide et les agences donatrices pour trouver des fonds qui serviront à transformer ces priorités en réalités.

Plutôt que de dépenser entièrement ces fonds dans la reconstruction et la remise à l'état des bibliothèques, une opportunité unique a été repérée pour le développement des programmes et services d'information et des pratiques de la maîtrise de l'information. Le but est de repositionner les bibliothèques et centres de documentation au centre des besoins en information des communautés, au centre du processus d'apprentissage dans les écoles et au centre, physiquement parlant, des villages, des villes ainsi que des campus universitaires et des bâtiments scolaires. Des opportuni-

tés et des avantages apparaissent ainsi après une catastrophe. La bataille pour la reconstruction après le tsunami n'est pas finie ; les besoins immédiats sont en voie d'être satisfaits, c'est le développement futur qui est devant nous. Il s'agit de tirer le bénéfice d'une catastrophe actuelle pour l'avenir. Comme le phénix, les nouvelles bibliothèques s'élèveront, fières et mises en valeur, pour être pendant plusieurs décennies des modèles à suivre et à être copiés par des bibliothèques qui ne sont pas actuellement sinistrées par le tsunami dans le futur – la catastrophe aura été convertie en opportunités. Cependant, pour réaliser ces objectifs ambitieux, davantage d'assistance sera nécessaire en termes de financement, d'expertise et d'équipement spécialisé. ■

La préservation des archives audiovisuelles en Afghanistan

Tout au long du régime des Talibans, les représentations audiovisuelles sous toute forme étaient interdites en Afghanistan. Les Talibans avaient entrepris de détruire au fur et à mesure toutes les organisations impliquées dans toute forme d'activité audiovisuelle. Depuis la chute du régime, cependant, le paysage audiovisuel, comme la plupart des autres domaines dans la société afghane est lentement en train de se remettre de deux décennies de conflit et d'oppression, et en parallèle, la demande des citoyens pour de documents audiovisuels augmente. Des milliers d'heures de documents audiovisuels montrant la grande richesse et la complexité de l'histoire afghane pendant les



© INA

Les programmes musicaux audiovisuels afghans constituent une part importante du patrimoine national

cinquante dernières années ont refait surface et sont en phase d'être re-travaillés.

L'héritage audiovisuel est une part indispensable de la mémoire collective de la nation. Dans un pays où le contexte politique reste sensible, reprendre possession de cet héritage et y sensibiliser les gens est particulièrement important. Il est essentiel de donner aux Afghans l'accès à leur passé, afin qu'ils puissent se le réapproprier.

Programme de coopération pour la préservation des archives audiovisuelles en Afghanistan

(Projet PIPT 56, Code 461FG5056)

Contractant	Institut National de l'Audiovisuel (INA), Paris, France
Pays de mise en œuvre	Afghanistan
Financement	33 240 US\$
Partenaires du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Afghan Films ■ Radio-télévision afghane ■ Ariana Films
Objectif	Sauvegarder l'héritage audiovisuel afghan
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation de techniciens afghans dans la numérisation de documents audiovisuels ■ Organisation de six missions d'experts à Kabul pour des formations en maintenance et utilisation des installations techniques ■ Fourniture de matériel pour le stockage de documents médiatiques et de pièces détachées pour les installations techniques

Des bobines d'actualités appartenant à Afghan Films et qui couvrent les événements des cinq dernières décennies, par exemple, font partie intégrante de l'identité nationale afghane. A un moment où l'unité nationale est une question capitale,



© INA

Les documents audiovisuels afghans des années 1980 risquent de se détériorer dans des archives

ces images rappellent combien les Afghans sont attachés à leur intégrité nationale, politique et culturelle. Malgré tout, les institutions audiovisuelles afghanes font pour la plupart face à d'énormes difficultés dans la restauration de leur capacité de production et l'accès au patrimoine audiovisuel reste ainsi très limité. Seules les institutions nationales sont capables de produire un certain nombre de programmes ; mais, à ce jour, aucune structure indépendante n'a été capable de produire un flux régulier de programmes. Dans ce contexte, les collections d'archives constituent une source précieuse et elles peuvent également être une source de revenus importants si elles sont vendues à des sociétés de production étrangères pour des reportages télévisés sur l'Afghanistan.

Cependant, des milliers d'heures d'héritage audiovisuel afghan sont menacées à cause de mauvaises conditions de stockage et la détérioration qui s'ensuit de la qualité des supports médiatiques sur lesquels les programmes ont été enregistrés.

Il est ainsi devenu urgent d'accélérer la sauvegarde de cet héritage unique. Même si les copies numériques ne peuvent pas remplacer les documents audiovisuels originaux, la numérisation reste une opportunité pour mettre des programmes à la disposition d'un large public sans endommager les copies originales et également pour obtenir des copies de remplacement en cas de destruction ou de perte.

Mais le vieillissement n'est pas le seul obstacle à la distribution des documents audiovisuels. La vétusté des documents archivés – car quelques unes de ces archives sont restées inutilisées pendant plus de quinze ans – font qu'ils ne peuvent être consultés qu'à l'aide d'un matériel pour lequel les pièces détachées ne sont plus produites. D'où l'importance extrême de la maintenance du matériel existant.

Dans ce contexte, l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) situé à Paris (France) a lancé en juillet 2002 un programme de préservation des archives audiovisuelles en Afghanistan en coopération avec Afghan Films, la Radio-télévision Afghane (RTA) et Ariana Films, une société privée de

Lors de leurs missions à Kaboul, les experts de l'INA s'assurent que les équipements sont convenablement entretenus



© INA

production. Ce programme vise à former des techniciens dans la numérisation des documents audiovisuels, la maintenance et la manipulation du matériel nécessaire à la numérisation, et la gestion des documents enregistrés. Les machines nécessai-



La détérioration physique des supports nécessite une intervention urgente

res à ces activités, telles que des enregistreurs et supports de stockage sont aussi fournies. En 2004, le PIPT a décidé d'allouer des fonds pour aider l'INA à continuer ces activités cruciales.

Avec ces fonds du PIPT, six missions d'experts en audiovisuel ont été organisées à Kaboul. Les experts se sont non seulement assurés que le matériel fourni auparavant était bien entretenu mais ont aussi conti-

nué la formation des techniciens afghans à acquérir des compétences en restauration et préservation du patrimoine audiovisuel. Un autre atelier à Paris financé par le PIPT a fourni aux techniciens des établissements de la Radio-télévision afghane des informations sur l'importance de la préservation des documents audiovisuels et des compétences de numérisation.

Puisque la détérioration physique progressive et accélérée de supports originaux nécessite une intervention d'urgence, il est important que les équipes locales, qui connaissent les collections, soient conscientes de ce phénomène et sachent comment créer des copies numériques de réserve. En se dotant de la connaissance sur la nécessité de la préservation et les compétences nécessaires pour transférer les documents audiovisuels en format numérique, les participants aux ateliers ont fait un pas de plus vers l'autonomie dans la préservation du patrimoine audiovisuel afghan.

Avec le soutien financier du Programme Information pour tous, l'INA a été en mesure d'intensifier et d'accélérer le rythme avec lequel le patrimoine audiovisuel afghan est en train d'être numérisé et sauvé de la destruction. ■

La préservation comme un moyen de protéger le patrimoine culturel des Caraïbes

La préservation comme un moyen de protéger le patrimoine culturel des Caraïbes

(Projet PIPT 449, Code 461LAC5000)

Contractant	Bibliothèque de l'Université des Indes occidentales, Mona, Jamaïque, Antilles
Pays de mise en œuvre	Partie anglophone des Caraïbes, comprenant Belize et Guyane
Financement	35 000 US\$
Objectif	Sensibiliser l'opinion au besoin de préserver et conserver l'information pour sauvegarder le patrimoine culturel
Activités	<p>Organiser un atelier de formation couvrant les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Techniques de base de la conservation, ■ Installation d'un équipement de conservation pour les documents imprimés et audiovisuels, ■ Le patrimoine intangible, ■ Préservation numérique, ■ Rédaction d'un plan de préservation, ■ Rédaction des demandes de financement, ■ Questions relatives à la propriété intellectuelle.

Le patrimoine culturel n'est pas éternel, mais plutôt vulnérable à la destruction et au changement. Ceci a été à maintes reprises démontré dans la région des Caraïbes où sur les cinquante dernières années, plusieurs ouragans, crues, tremblements de terre et éruptions volcaniques ont affecté la région, endommageant ainsi plusieurs institutions culturelles et menaçant le patrimoine culturel de la région. Un premier pas a été l'adoption par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) d'un document sur la politique culturelle régionale qui comportait une section sur la préservation du patrimoine culturel pour tous les pays participants. Davantage reste à faire, cependant. L'Université des Indes occidentales (UWI)³⁸ a donc organisé un atelier, financé par le PIPT, sur l'importance de la préservation du patrimoine culturel au profit du personnel travaillant dans le domaine de la culture dans la CARICOM.

Contexte

La culture de la région des Caraïbes a été marquée par une histoire mouvementée de conquêtes et d'esclavages. La région peut être décrite comme un creuset : bien que les populations indigènes habitent encore en Guyane sur le continent sud américain, au Belize en Amérique centrale et sur l'île de Dominique, de nombreuses influences européennes sont présentes dans les cultures de toutes les îles de la région. Le métissage culturel est illustré par le peuple Garifuna du Belize, qui est un mélange unique des indigènes des Caraïbes de l'île de St Vincent et des esclaves naufragés africains qui ont été par la suite déportés de St Vincent et abandonnés au large des côtes d'Amérique centrale au XVIII^{ème} siècle. Aujourd'hui, les Garifuna font partie de la population du Belize et du Nicaragua. Ils représentent un exemple du

patrimoine culturel riche de la région des Caraïbes, un patrimoine qui est continuellement menacé par des catastrophes naturelles. De plus, la présence envahissante des télévisions étrangères et autres médias a exposé les jeunes aux influences externes qui ont commencé à éroder la culture de la région.

Patrimoine culturel menacé

Quand l'ouragan Ivan a inondé les collections spéciales de la bibliothèque du campus de Mona à l'UWI en 2004, le personnel a réalisé que les catastrophes naturelles menaçaient la sécurité de nombreuses collections de la région et donc son héritage culturel. En réaction, un atelier sur la préservation du patrimoine culturel a été organisé et son succès a encouragé l'UWI à proposer au Programme Information pour tous l'organisation d'un atelier similaire dans les Caraïbes orientales. Comme le Service de la bibliothèque nationale du Belize a fait une proposition similaire, les deux ont été rassemblées et l'UWI a été sollicitée pour organiser l'atelier sur "la préservation comme un moyen de protéger le patrimoine culturel des Caraïbes". L'atelier devait inclure le patrimoine culturel tangible et intangible, la numérisation et une discussion approfondie des aspects de la préservation dans la politique culturelle régionale.

Trente et un participants de huit îles des Caraïbes ont assisté à l'atelier, qui a eu lieu sur l'île d'Antigua du 7 au 10 novembre 2004. Les participants étaient pour la plupart le personnel des bibliothèques, archives et musées et les intervenants étaient venus du Belize, de l'Antigua, de la Jamaïque, de la Barbade et des États-Unis. L'importance de l'atelier a été soulignée par la présence du Ministre

antiguais de la Culture, du Chef archiviste et Directeur du Service des bibliothèques du Belize et de l'Archiviste antiguais.

Les participants à l'atelier ont appris à rédiger des propositions de projets et des demandes de financement pour leurs projets de préservation et ont discuté sur une série de questions relatives à la préservation. Pendant les séances, il y avait de nombreuses opportunités d'interaction et de partage d'expériences comme celles directement liées aux défis réels auxquels les archivistes sont confrontés dans des situations de tous les jours ou d'urgence. Les interventions portaient sur des sujets comme la planification de la préservation, l'entretien des collections et les techniques pratiques de préservation des documents officiels avec des moyens restreints. Le patrimoine intangible a été présenté par un membre de la communauté Garifuna, dont la langue, la danse et la musique ont été déclarées un chef d'œuvre du patrimoine oral intangible. En ce qui concerne le patrimoine tangible, les expériences de restauration et de protection des espaces et des édifices culturels menées par Antigua Parks ont été examinées. Un autre intervenant a expliqué comment les questions de propriété intellectuelle tels que les brevets, les indications géographiques et les droits d'auteur sont aussi importants pour la préservation du patrimoine intangible. Le besoin de



Les participants à l'atelier écoutent attentivement les interventions des experts sur la préservation du patrimoine culturel des Caraïbes

considérer de nouveaux formats a été examiné lors d'une présentation sur les logiciels et l'équipement informatique nécessaires pour la numérisation avec une introduction aux logiciels à code source ouvert.

Une partie importante de l'atelier a été consacrée à la discussion sur la politique du CARICOM dans le domaine de la culture

formation d'un réseau audiovisuel régional et la création des installations régionales pour le stockage et la préservation de documents audiovisuels.

Globalement, l'atelier a été extrêmement bien reçu et les participants ont rapporté que c'était un « atelier très enrichissant » et « une très bonne expérience d'appren-



Ministre de la Culture, Son Excellence Eleston M. Adams prononce une allocution lors de la cérémonie d'ouverture. De gauche à droite : Dorothea Nelson (Chef bibliothécaire, Antigua), George Brown (Commission de l'UNESCO, Antigua), Alton Grizzle (Responsable de programme UNESCO, Bureau pour les Caraïbes), Son Excellence Bertrand Joseph (Ministre de l'Éducation, Antigua), Norma Amenu-Kpodo (Bibliothécaire universitaire, UWI Mona), Ermina Osoba (Directeur d'Études, UWI, Antigua)

et en particulier dans la préservation du patrimoine culturel des Caraïbes. Les participants avaient la chance d'avoir deux membres de l'équipe initiale de rédaction de la politique pour mener le débat et ont compilé à la fin une liste de propositions à envoyer aux directeurs de la culture des pays membres.

Les participants espèrent que ces propositions seront incorporées dans la révision de la politique qui doit être restituée l'année prochaine. Une autre proposition concrète qui a émergé du débat était la

tissage ». Il est à prévoir qu'avec des initiatives comme celle-ci, la préservation du patrimoine culturel continuera à être à l'ordre du jour aux Caraïbes, surtout sous la direction enthousiaste des professionnels dévoués comme ceux qui ont participé à l'atelier. ■

³⁸ L'université est l'un des établissements principaux du CARICOM, desservant seize pays contributeurs et comprenant trois campus sur les îles de la Barbade (Cave Hill Campus), la Jamaïque (Mona Campus) et la Trinidad (campus de St Augustin).

Mesurer la société de l'information



Acquérir et diffuser le savoir sont un besoin fondamental pour le progrès humain et sont essentielles pour renforcer les sections défavorisées de la société. En exploitant le potentiel des technologies de l'information et de la communication dans tous les domaines de la vie humaine, de meilleures réponses aux domaines clés du développement humain sont possibles. Il est clair que la société de l'information devrait non seulement être guidée par la technologie, mais aussi se préoccuper en garantissant que toutes les personnes sans distinction soient parvenues à un plein usage de leurs droits pour créer, recevoir, partager et utiliser l'information et le savoir pour leur développement économique, social, culturel et scientifique.

Alors que la société de l'information prend de l'élan, il y a une augmentation concomitante du besoin en données fiables et indicateurs adéquats pour mesurer le progrès et mettre en évidence les secteurs à problèmes pour que les décideurs puissent prendre des décisions en étant informés. De la même manière, le Programme Information pour tous a besoin d'indicateurs pour guider son propre travail, surtout dans ses trois domaines prioritaires. Le suivi et le développement d'indicateurs statistiques doivent refléter tous les aspects et les impacts de la société de l'information et devraient prendre en considération les tendances dans le développement des nouvelles technologies, qui peuvent accélérer l'échange d'information dans les sociétés.

Le partenariat international pour la mesure de la société de l'information, incluant l'UNESCO, la CNUCED, l'IUT, l'OCDE et les Commissions Régionales de l'ONU, développe actuellement un noyau d'indicateurs internationalement reconnus

pour mesurer le progrès vers la société de l'information. Les indicateurs orienteront de manière utile les pays qui souhaitent commencer à collecter des informations sur les TIC et serviront de base pour le développement des statistiques comparables au niveau international sur la société de l'information. L'utilisation des indicateurs est d'une importance capitale pour mesurer la fracture numérique, en particulier dans les pays en voie de développement et exige en particulier des mesures d'utilisation et d'impact. Les indicateurs fournissent des informations en retour par rapport à la mise en place des politiques nationales et externes et par rapport aux investissements.

Il y a davantage un besoin d'indicateurs qui couvrent les avantages que la technologie a apportés aux sociétés, ses utilisations et l'échange de l'information plutôt que juste la disponibilité et la fourniture des nouvelles technologies. Prenons deux exemples d'intérêt primordial pour le PIPT en particulier et l'UNESCO en général. D'abord, l'utilisation des TIC dans les écoles ne doit pas être limitée aux tâches administratives mais devrait aussi être communément ouverte aux élèves pour faciliter l'échange de l'information, l'accès aux ressources d'enseignement et l'échange de points de vue. Apprendre comment utiliser les TIC pour chercher et évaluer l'information forme une composante importante de la maîtrise de l'information. Ensuite, la possibilité de communiquer dans la langue maternelle est un élément important dans la transmission des valeurs culturelles. L'Institut de statistique de l'UNESCO a travaillé pour l'élaboration des statistiques fiables pour l'utilisation des TIC dans les écoles et l'utilisation des langues sur Internet.

Ainsi, si des pays doivent suivre efficacement les développements de la société de l'information, ils auront besoin de renforcer les capacités en statistiques. Des plans statistiques nationaux devront intégrer complètement des indicateurs statistiques convenables et une coordination sera nécessaire entre les autorités réglementaires, le gouvernement et les sociétés de télécommunications dans la collecte et l'interprétation de données.

En effet, l'utilisation d'indicateurs pour suivre la progression de la fracture numérique est d'une importance cruciale, surtout dans les pays en voie de développement, nécessitant en particulier des mesures d'utilisation et d'impact. Les bons indicateurs apporteront des informations en retour sur la mise en place de la politique nationale, les investissements et l'apport externe dans les projets et les inves-

tissements. Mesurer l'environnement en mutation rapide de la société de l'information est un processus complexe mais essentiel pour saisir la signification économique et sociale changeante de la société de l'information.

Dans ce dernier chapitre, les questions clés pour évaluer la société de l'information seront discutées à travers un résumé des éléments principaux du débat thématique du PIPT et la présentation de deux articles d'experts, donnant un aperçu des dernières discussions au niveau politique. Ensuite, la présentation d'un projet mis en œuvre avec le soutien du Programme Information pour tous illustre comment, à travers la mise en place des indicateurs de mesure, les bonnes pratiques en matière des TIC pour le développement peuvent être identifiées et appliquées à d'autres projets de développement de TIC. ■

— Paroles d'experts

ology conc
sponses to
expert • n.
skilful in a
such knowl

Etablir le cadre : le débat thématique du PIPT

Comme le Programme Information pour tous vise à réduire l'écart entre les info-riches et les info-pauvres, il est essentiel de définir qui sont les info-riches et qui sont les info-pauvres et comment ils, surtout ces derniers, progressent. Mais quels sont les indicateurs adéquats pour déterminer cela ?

Pour discuter de ces sujets, liés particulièrement à comment mesurer le progrès pour atteindre les objectifs du PIPT ainsi que pour combler la fracture numérique, plus de 30 participants, incluant les membres du Bureau du PIPT, les représentants des ONGs et le personnel de l'UNESCO, se sont réunis au siège de l'UNESCO à Paris, le 19 octobre 2004.³⁹

Les questions clés du débat étaient : Que doit-on mesurer et comment ? Quelles données comparatives internationales fiables existent déjà ? Comment un pays sait-il où il en est pour atteindre les objectifs du PIPT et réduire la fracture numérique ?

Les participants ont convenu qu'avant de considérer des indicateurs spécifiques, les activités de mesure doivent être ciblées et définies, par exemple un benchmarking international (entre les pays) ou une comparaison régionale (à l'intérieur des pays). Les intervenants ont souligné la divergence entre des données spécifiques aux pays et des données internationalement comparables. Alors qu'il a été reconnu que choisir une méthode standardisée est important pour fournir une vision globale et faire des comparaisons entre les pays, Denise Lievesley, Directrice de l'Institut de statistique de l'UNESCO, a souligné qu'il y a aussi « *un risque qu'un cadre standardisé pour la collecte, la définition et la classification des données puisse déformer réalité nationale* ». Ainsi

Intervenants

■ **Alexander Schischlik**

UNESCO, Secteur de la Culture
"Alliance pour une diversité culturelle"

■ **Amir Piric**

UNESCO, Office du Contrôle Interne (IOS)
"Approche du IOS pour l'évaluation et la mesure"

■ **Andy Wyckoff**

Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE)

■ **Hans d'Orville**

UNESCO, Bureau de la planification stratégique (BSP)
"Mesurer les TIC pour le développement"

■ **Ian Thomson**

2020 Communications Trust New Zealand
(par télé-conférence), "Les Ordinateurs à la maison pour les communautés rurales"

■ **Lydia Deloumeaux**

UNESCO Institute for Statistics (UIS),

■ **Denise Lievesley**

ISU (par télé-conférence), "Le défi statistique"

■ **Mike Heaney**

Fédération internationale d'associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA),
"L'approche de l'IFLA à la mesure"

■ **Paul Hector**

UNESCO, Secteur de la Communication et de l'information, "L'Initiative B@bel"

■ **Perrine Canavaggio**

Conseil international des Archives (ICA)
"Le ICA et la télé-Information pour tous"

■ **Stella Hughes**

UNESCO, Secteur de la Communication et de l'information,
"Les Centres communautaires multimédias"

■ **Torben Krogh**

Programme international pour le développement de la communication (PIDC), "Mesurer l'efficacité du programme – une perspective du PIDC"

■ **Wijayananda Jayaweera**

UNESCO, Secteur de la Communication et de l'information,
"Mettre les TIC dans les mains des pauvres"

les données devraient être collectées selon les spécificités culturelles. Les intervenants ont aussi souligné que pendant le développement des méthodes de mesure, il est particulièrement important de s'assurer qu'elles conviennent aux pays en voie de développement.

Pendant le débat sur comment établir les indicateurs les plus utiles et à un moindre coût pour la collecte de données, les participants se sont mis d'accord que, lors de la sélection des indicateurs, le PIPT doit orienter le choix vers les quatre principes des sociétés du savoir – liberté d'expression ; éducation de qualité pour tous ; respect de la diversité culturelle et linguistique et accès universel à l'information et au savoir. Etant donné que les organisations partenaires abordent déjà les trois premiers domaines, il a été suggéré que le PIPT se concentre sur le quatrième principe : l'accès universel à l'information et au savoir.

Comme le fait de mesurer la société de l'information intéresse plusieurs organisations, il a été convenu que les ressources rares disponibles devaient être utilisées et que les organisations dans ce domaine devaient établir des partenariats. Le

PIPT peut coopérer, à titre d'exemple, avec le Comité sur la liberté d'accès à l'information et sur la liberté d'expression de l'IFLA (FAIFE), le Conseil international des Archives (ICA) et bien sûr avec les Comités nationaux du PIPT.

Durant le débat, les participants ont été unanimes sur un point : en essayant de mesurer le progrès vers la réalisation des objectifs du PIPT, il était inadéquat de se concentrer sur uniquement l'infrastructure technologique. Ils ont admis que les mesures d'infrastructure telles que des données sur les téléphones, les ordinateurs, les connections Internet ou la bande passante donnent des informations utiles sur le niveau d'accès aux TIC d'une société. Cependant, il a été souligné qu'à moins que ces mesures ne soient placées dans un contexte social en lui-même, elles ne révèlent pas jusqu'à quel point certaines communautés et sociétés ont accès à l'information importante et donc peuvent être trompeuses en donnant une indication des avantages offerts par les TIC. Les intervenants ont ainsi souligné qu'il est important de suivre une approche plus sociale et humaine pour la mesure plutôt que des approches ordinaires sur la technologie et l'économie. ■

³⁹Le débat a eu lieu dans le cadre de la 7^{ème} réunion du Bureau du Conseil intergouvernemental pour le Programme Information pour tous (PIPT). Le rapport complet du débat thématique se trouve dans UNESCO. Information for All Programme (IFAP). Thematic Debates of the Bureau of the Intergovernmental Council for the Information for All Programme. Issues and Outcomes. Edité par Laurence Zwimpfer (Nouvelle-Zélande) - Paris : UNESCO, 2005. - i, 26 p. ; 30 cm. (CI-2005/WS/6). Le rapport peut être consulté sur <http://www.unesco.org/webworld/ifap/debates>.

Mesurer la société de l'information – une perspective de ICA

L'ICA et l'importance des archives

Les archives sont des documents qui ne peuvent pas être remplacés s'ils sont perdus ou endommagés. Ils fournissent la preuve des droits et peuvent donc être utilisés pour évaluer l'état de nos droits de l'homme. Ils racontent l'histoire de notre progrès, comme celle des peuples et individus. Les archives fournissent aussi la preuve de la responsabilité des actions entreprises et sont essentiels pour une gouvernance basée sur l'évidence, un bon fonctionnement des affaires et une responsabilisation effective.

La gestion efficace des archives est un enjeu crucial pour atteindre les objectifs ci-dessus. Une bonne gestion est basée sur une législation effective pour gérer à la fois les documents actuels qu'archivés, sur des systèmes de gestion efficaces et transparents sur le long terme et sur la possibilité d'un accès approprié.

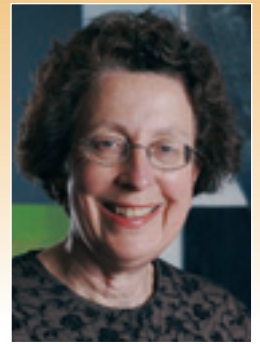
Les archivistes et les gestionnaires des documents sont formés pour gérer de grands volumes d'information unique mais font face à de nombreux problèmes. Les systèmes d'accès ne sont pas toujours faciles à utiliser et les fichiers "nés-numériques" doivent s'adapter aux changements technologiques. La valeur des fichiers individuels et des archives ne peut être reconnue que bien après leur création, quand on rencontre un problème qui a besoin d'être résolu à travers une preuve documentaire. Les professions d'archivistes et de documentalistes doivent faire face à de nombreux défis pour assurer leur entretien et garantir un accès sans barrière à toute personne qui en a besoin.

L'état actuel des statistiques internationales sur les archives

Le Conseil international des Archives (ICA) a établi quatre domaines stratégiques prioritaires pour orienter son travail, l'un d'eux étant "le soutien et la promotion". A l'intérieur de ce domaine prioritaire, il extrêmement important d'identifier la situation internationale sur les archives et de mesurer tous les changements qui ont eu lieu dans le temps. Un projet sur les statistiques internationales a donc été conçu afin d'identifier les données nécessaires pour évaluer l'état des archives du monde, mesurer les besoins en renforcement des capacités et mesurer le progrès dans les programmes sur les archives.

Il y a de nombreux objectifs possibles pour un système de statistiques sur les archives internationales, comme celui de donner une visibilité internationale aux archives, fournir des informations parlantes pour que le ICA puisse planifier et répondre efficacement et démontrer la valeur des archives à la société, à l'économie et aux gouvernements. Il est aussi important pour les institutions d'archives de montrer qu'elles fonctionnent bien. Ceci est souvent fait à travers un benchmarking en comparant une institution à une autre. L'évaluation comparative de la performance des institutions d'archives ne fera pas partie du projet sur les statistiques internationales, bien que celle-ci attire l'attention dans le travail des chercheurs sur les archives.⁴⁰

La collecte des statistiques sur les archives n'est pas aisée. Actuellement, il n'y a ni de structure internationale pour les statistiques sur les archives, ni de point central pour obtenir des directives et des conseils sur la collecte des données, ni de



Dianne Macaskill

Archiviste Principal et Directeur Exécutif des Archives de la Nouvelle-Zélande
Chef du Projet Statistiques internationales pour le Conseil international des Archives.

Le Conseil international des Archives (ICA) est une organisation professionnelle non-gouvernementale pour la communauté des gestionnaires de documents et des archivistes avec des membres dans plus de 180 pays.

définitions standards cohérentes des termes communs sur les archives. Un système international a besoin à la fois d'avoir le soutien de la majorité des pays et d'être clair sur les limites des statistiques produites pour que des conclusions adéquates soient tirées des données. De plus, toute collecte des statistiques devrait être constante dans le temps, pour que le changement et le progrès puissent être identifiés. Ce sont là des défis majeurs.

Le projet de statistiques internationales sur les archives

L'ICA a mené un certain nombre de projets de statistiques internationales sur les archives au cours des vingt dernières années. Ceux-ci ont donné un éventail d'informations utiles, mais ont systématiquement identifié des problèmes liés au manque de définitions communément adoptées. A la réunion de la Conférence internationale de la table ronde des archives (CITRA) qui a eu lieu à Abou Dhabi en novembre 2005, un Comité de pilotage s'est réuni pour discuter du projet de statistiques internationales sur les archives et il a été proposé que l'accent soit mis, pendant les prochaines années, sur une étude du développement international des archives. Cette étude serait basée sur une enquête internationale entreprise en 1993 sur les institutions nationales d'archives.⁴¹

L'enquête a posé un certain nombre de questions qui sont cruciales pour comprendre la gestion et l'administration des archives et l'impact que celles-ci ont sur l'accessibilité des archives. Les questions ont porté sur :

- L'existence d'une école de formation sur les archives et/ou d'une structure de formation interne sur les archives ;

- L'existence de dépôts centraux des archives ;
- Les normes de stockage dans ces dépôts ;
- Les types d'archives (par exemple, photographies, films, enregistrements sonores) ;
- L'adéquation de description des archives ;
- Le nombre d'employés ;
- La disponibilité des équipements techniques ;
- La disponibilité des salles de lecture accessible au public.

Toutes ces questions sont toujours importantes aujourd'hui si nous devons nous assurer que des progrès ont été faits et que nos archives sont correctement gérées et rendues accessibles. Il y a aussi des sujets émergents d'accès qui devront être considérés dans n'importe quel nouveau travail entrepris. Ceux-ci englobent la demande croissante d'accès à distance aux copies numériques des archives et des fichiers et les défis pour gérer des fichiers qui sont "nés-numériques". Les fichiers "nés-numériques" ont besoin d'être migrés à travers les technologies changeantes, s'ils doivent rester accessibles dans le temps. Ces sujets doivent être pris en considération dans toute enquête statistique.

L'ICA et le Programme Information pour tous de l'UNESCO pourront orienter leur travail par une meilleure compréhension de l'état international des archives. Ceci garantira que la valeur ajoutée à la société, obtenue par une gestion efficace des archives et des fichiers, sera redistribuée aux gens pour qui les archives représentent des informations essentielles. ■

⁴⁰ Voir *Towards Program Evaluation in Archives*, Jacques Grimand et Lucie Page, Archival Science 2004

⁴¹ Voir *The present state of archival development world-wide*, Michael Roper. Janus - 1996 - Spécial - Tunis 1995

La méthodologie de l'OCDE pour mesurer l'utilisation des TIC

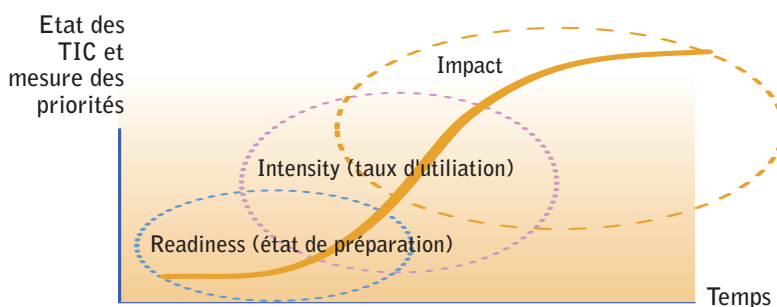
Il est certain que les TIC ont causé des changements économiques et sociaux importants pendant la dernière décennie. Le besoin en statistiques et analyses pour accompagner et informer la politique a augmenté avec l'émergence rapide des nouveaux moyens pour communiquer, traiter et stocker l'information. Il n'y a pas de cadre statistique mondial reconnu de la société de l'information mais un cadre fréquemment utilisé est la célèbre courbe en S (voir figure ci-dessous). Développée à l'origine pour décrire des indicateurs pour le commerce électronique, elle est aujourd'hui souvent utilisée pour décrire l'infrastructure en TIC et la demande de manière plus générale. Elle prend en

demande des TIC est un domaine où les Etats membres de l'OCDE ont fait beaucoup de progrès. Le Groupe de travail de l'OCDE sur les Indicateurs de la Société de l'Information (WPIIS) a élaboré deux questionnaires types pour orienter la collecte des données sur l'accès et l'utilisation des TIC. Les pays sont encouragés à utiliser ces questionnaires types comme noyau du développement de leur enquête dans le domaine des statistiques des TIC de manière à améliorer la comparabilité internationale. De plus, comme ces questionnaires (en partie) sont adoptés par des pays qui ne sont pas membres, un plus large éventail de statistiques comparables sera mondialement disponible.



Martin Schaaper

OCDE, Direction de la Science, la Technologie et l'Industrie, l'Analyse statistique de la Science, la Technologie et l'Industrie



Développement de l'utilisation des TIC et priorités de la mesure : la courbe en S⁴²

compte les trois étapes suivantes : e-readiness (état de préparation), e-intensity (taux d'utilisation) et e-impact (impact).

Le questionnaire type développé par l'OCDE sur l'utilisation des TIC par les sociétés

La plupart des pays de l'OCDE ont dépassé le stade de la préparation. Ils sont des usagers assidus des TIC et sont maintenant en train d'essayer de comprendre les impacts de son usage. Cependant, la mesure de l'impact est notoirement difficile, surtout la mesure directe qui reste un exercice subjectif. Une approche plus prometteuse et objective est d'évaluer les impacts des TIC en analysant les données d'utilisation. Mesurer ce côté de la

Les statistiques sur la pénétration des nouvelles technologies de l'information dans les entreprises sont importantes pour évaluer l'étendue de l'impact de l'utilisation des technologies de l'information sur la performance économique mondiale. Une utilisation accrue des TIC dans le processus de production peut, par exemple, aider à augmenter l'efficacité globale de l'utilisation du capital et de la main d'œuvre, en réduisant les coûts d'inven-

taire et de transaction. En 1999, le WPIIS a commencé à travailler avec le Groupe Voorburg des Nations Unies sur les statistiques des services et avec des états membres individuels pour préparer un questionnaire type sur l'utilisation des biens et services liés aux TIC par les entreprises. Après deux années de partage et de test de quelques unes des questions posées par plusieurs pays membres de l'OCDE, une proposition finale pour un questionnaire type sur l'utilisation des TIC dans les entreprises a été adopté par le WPIIS à sa réunion de 2001.

Le questionnaire type a été révisé en 2005 pour une meilleure harmonisation avec ceux des pays membres et pour une réorientation vers des sujets actuels de haute importance politique. Il servira de guide dans la collecte des statistiques sur l'utilisation des TIC par les entreprises, y compris la sécurité informatique, les affaires et le commerce électroniques. Le questionnaire type révisé comprend trois modules :

- Section A – Information générale sur l'utilisation des TIC par les entreprises : utilisation des ordinateurs, de l'Internet et des technologies telles que LAN, WAN, intranets et extranets ; moyens de connexion à l'Internet ; mesures de sécurité informatique mises en place ; et attaques par des virus, vers, etc.
- Section B – Comment l'entreprise utilise les TIC dans ses opérations : est ce que l'entreprise a un site web ; les fonctions disponibles sur le site (fonctions de gestion de la relation clients, caractéristiques de confidentialité et de sécurité, achat en ligne et possibilités de paiement) ; l'incidence et/ou la

valeur du commerce électronique qu'il soit ou non basé sur Internet (achat et vente) ; la nature des produits vendus via Internet et les technologies utilisées pour les vendre ; les avantages et les inconvénients associés avec la vente sur Internet ; l'utilisation de l'Internet dans l'interaction avec les organisations gouvernementales ; l'utilisation de l'Internet dans d'autres domaines des affaires, tels que la comptabilité, les fonctions de ressources humaines et de partage d'informations ; et les liens entre le commerce électronique et les systèmes de back office, les systèmes clients et fournisseurs.

- Section C – Autre information sur l'entreprise : activité, nombre d'employés et chiffre d'affaires annuel.

Questionnaire type de l'OCDE sur l'accès et l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers

L'autre effort majeur du côté de la demande a été la préparation d'un questionnaire type pour mesurer l'accès et l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers. L'impulsion derrière ce travail a été d'un grand intérêt politique pour des questions telles que l'égalité d'accès aux TIC et le potentiel des TIC (et, surtout, l'Internet) à changer la société de manière significative – positivement et négativement, dans les deux sens.

A la fin 2002, le WPIIS a établi un questionnaire type sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers. Ce questionnaire a été révisé en 2005, pour améliorer l'harmonisation avec les questionnaires sur l'utilisation des TIC développés par les pays membres et réorienter les questionnaires vers les domaines actuels

de haute importance politique tels que la sécurité informatique, le e-gouvernement, le téléchargement et l'achat de produits numérisés, l'accès mobile à Internet et l'utilisation de la téléphonie mobile. Le questionnaire type révisé comprend deux modules :

- Section A – L'accès du ménage à la technologie de l'information et de la communication, comprenant des questions sur l'accès aux TIC, comment le ménage accède à Internet (périphériques d'accès et services d'accès à Internet utilisés) et les obstacles à l'accès Internet.
- Section B – L'utilisation par les individus (adultes) des technologies de l'information et de la communication. Cette section comprend des questions de base sur l'utilisation des ordinateurs et de l'Internet suivant l'ancien questionnaire type (2002). Elle pose également des questions nouvelles comme : quels services d'accès mobile à Internet étaient utilisés ; les problèmes rencontrés en sécurité informatique ; si le périphérique d'accès Internet du domicile était protégé par un antivirus ou un logiciel d'anti-spyware, ou un pare-feu ; si la personne crée et garde des copies de fichiers sur l'ordinateur ; et l'utilisation personnelle d'un téléphone mobile. Les questions existantes sur les activités et les achats sur Internet ont été développées pour focaliser davantage sur les nouveaux domaines tels que l'utilisation et l'achat de nouveaux types de produits (par exemple, la musique et les films numériques) et les interactions avec le gouvernement.

Utilisation des questionnaires

Mesurer l'utilisation des TIC est un domaine d'étude relativement récent et le nombre de pays qui collecte des données est en constante augmentation, suivant progressivement les normes internationales comme celles proposées par les questionnaires types. Par exemple, alors qu'en 2001, les données sur l'utilisation des TIC par les ménages et les particuliers n'étaient disponibles que pour seulement 15 pays, ce nombre était passé à 23 pays en 2004. De même, alors qu'en 2001 les données concernant l'utilisation des TIC par les entreprises n'étaient disponibles que pour seulement 7 pays, ce nombre était passé à 20 en 2004.

Le Secrétariat de l'OCDE compile des données provenant des pays membres et les publie, depuis 2001, dans son rapport biennal sous le titre "Tableau de bord de l'OCDE sur la Science, la Technologie et l'Industrie"⁴³. Une publication spécialisée a aussi été réalisée en 2002, sous le titre "Mesurer l'Economie de l'information". Enfin, des informations supplémentaires sur les normes statistiques, y compris les questionnaires types, peuvent être consultés dans le "Guide de l'OCDE pour Mesurer la Société de l'Information".⁴⁴ ■

⁴² Adapté de "Defining Electronic Commerce: A Discussion Paper" [OECD Internal Working Document, DSTI/ICCP/IE/IIS(2000)1], un article du Secrétariat présenté en 2000. La Source originale du schéma est Industry Canada.

⁴³ Edition 2005 disponible sur www.oecd.org/sti/scoreboard.

⁴⁴ Disponible sur www.oecd.org/sti/measuring-infoeconomy.

— Projet du PIPT

Reconnaître les “bonnes pratiques” dans les projets de TIC pour le développement

Pour comprendre comment aborder les besoins des pays en voie de développement, il y a plusieurs aspects à considérer. Les projets de TIC qui visent à répondre à ces besoins ne sont pas tous égaux ni tous efficaces dans le court et le long -terme et ne répondent pas tous non plus aux attentes des pays qui visent à améliorer l'utilisation des TIC et combler la fracture numérique. Prenons l'exemple d'un directeur de projet d'un institut du secteur public en Espagne qui désire créer et gérer un projet de TIC en Tanzanie. Le projet doit fournir spécifiquement des logiciels d'application sans fil aux écoles publiques pour que les enseignants puissent fournir à leurs élèves l'accès à l'Internet et aux applications de l'enseignement à distance.

Ce directeur peut essayer de trouver une solution indépendamment, sur la base des expériences passées avec d'autres projets sur les TIC et utiliser leurs compétences organisationnelles et capacités analytiques mais comme c'est sa première tentative de pénétrer dans le marché africain, il y a quelques incertitudes. Par exemple, il ne connaît pas les traditions culturelles, les tendances économiques et technologiques et surtout les besoins des utilisateurs.

Dans un monde où foisonnent les projets de développement et les applications des TIC, savoir où trouver un exemple de projet similaire dans un contexte similaire qui a rencontré des défis similaires et a réalisé des résultats positifs est très compliqué. C'est pourquoi, le projet sur la “Bases de données mondiale sur les bonnes pratiques dans la conception, mise en œuvre et évaluation des projets de TIC pour le développement” (GDB), soutenu par le PIPT, tente d'aider les instances administratives publiques, les institutions, les organisations

Reconnaître les “bonnes pratiques” dans les projets de TIC pour le développement

(Projet PIPT 16, Code 461GLoC5016)

Contractant	Cybion Srl, Rome, Italie
Pays de mise en œuvre	International
Financement	35 000 US\$
Partenaire du projet	PNUD
Objectif	Définir une structure pour construire une solution de gestion des connaissances pour stocker, mettre à jour et diffuser les bonnes pratiques dans les projets de TIC, qui se sont révélées être réussies à travers une base de données mondiale contenant des expériences pour transformer la fracture numérique en opportunités
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Structurer la portée en incluant des définitions de ce qu'est une bonne pratique dans des projets de TIC et des procédures pour consolider, évaluer et vérifier l'information pour la base de données ; ■ Concevoir et mettre en œuvre un format de base de données, qui supporte toutes les informations sur les bonnes pratiques en TIC ; ■ Développer deux requêtes régionales pour promouvoir la participation des pays membres dans le processus d'alimentation de la base de données.

et les utilisateurs finaux à surmonter ces problèmes. Il sert de fenêtre en ligne permettant l'accès aux projets de TIC de haute qualité. Ces projets réussis et exemplaires aideront les utilisateurs à comprendre, préparer, initier et gérer leurs propres projets de TIC de manière adéquate.

Cependant, la réussite est relative et l'idée qu'on se fait d'un projet réussi peut différer de d'une personne à une autre. Pour éviter cette subjectivité et aider à sélectionner des projets de TIC "réussis", des critères objectifs ont été exigés. En collaboration avec Cybion, une institution de services en TIC basée en Italie, pour valider des projets l'UNESCO a développé une méthodologie basée sur plusieurs critères importants qui permettent de déterminer si le projet contient de bonnes pratiques ou pas.

La GDB vise à offrir un portail unique, mondial pour accéder aux exemples de projets réussis de TIC pour le développement, basés sur la pratique dans l'objectif de :

- Conserver les projets de TIC contenant de bonnes pratiques ;
- Promouvoir l'échange d'expériences et d'expertise dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de TIC pour le développement ; et
- Mieux aider les Etats membres à préparer des propositions de projets de TIC de qualité pour soumission aux agences internationales, régionales et nationales pour le financement et en partenariat avec les meilleures institutions dans le domaine des TIC.

En vue de déterminer les "critères de bonnes pratiques" (GPC) des projets de TIC

pour le développement, un groupe de travail ad hoc a été formé, comprenant les membres de l'équipe du Système web de l'UNESCO et des experts de Cybion-Italie.

Plusieurs sessions de réunions consultatives techniques du groupe de travail ont eu lieu à l'UNESCO, par des discussions face à face et en ligne pour définir les "critères de bonnes pratiques" telles que :

- Contribuer à réaliser la stratégie et les politiques du PIPT ;
- Comprendre la situation locale, y compris les limitations des ressources, le secteur géographique et la catégorie des participants et des bénéficiaires cibles et servir les besoins locaux réels ;
- Minimiser l'exclusion sociale et promouvoir de larges bénéficiaires/participation ainsi que les capacités sociales ;
- Construire un modèle de développement durable ;
- Utiliser une planification et une gestion efficaces des projets ;
- Soutenir la construction des sociétés du savoir ;
- Améliorer la coopération avec les organisations de financement.

Ce ne sont que des exemples de critères qui pourraient être utiles au directeur du projet espagnol qui a été mentionné au début pour déterminer quelles bonnes pratiques, s'il y en a, pourraient être utiles. Une évaluation doit être entreprise utilisant ces « critères de bonnes pratiques » (GPC). A titre d'exemple, pour les GPC de "planification et gestion efficace du projet", il y a plusieurs facteurs de succès (FS), notamment : des objectifs et une identification clairs du groupe cible et un plan de réalisation réaliste. Un classement est

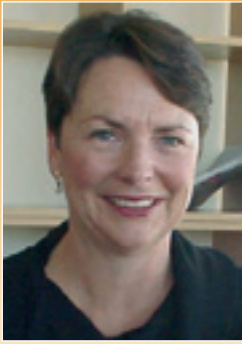


Base de données mondiale sur les bonnes pratiques (GDP)

appliqué à tous les GPC importants pour décider quels projets peuvent être insérés dans la base de données.

Le directeur de projet pourrait chercher dans la base de données utilisant des mots clés et des expressions comme : Afrique, accès à l'information et au savoir, technologies de télécommunications. Quel en serait le résultat final ? Cela apporterait non seulement l'information de base liée au projet spécifique de TIC, mais aussi l'information sur des ressources clés comme les données sur les budgets, l'information sur les contacts, les liens web importants etc.

L'UNESCO a l'intention d'aider ces organisations qui ne savent peut-être pas comment concevoir, formuler, ou gérer des projets dans les TIC, en donnant des directives à travers la GDB. L'idée est qu'elles puissent utiliser et tirer profit de l'information pour améliorer leurs propres actions, en enrichissant les projets de TIC de tout type à travers les frontières et en faisant bénéficier les pays en voie de développement. L'exemple du projet du directeur espagnol pour une école publique en Tanzanie montre que la base de données mondiale sur les bonnes pratiques dans la conception, la réalisation et l'évaluation des projets de TIC pour le développement fera vraiment la différence. ■



Elizabeth Longworth

Secrétaire, Conseil
intergouvernemental pour
le Programme Information
pour tous,
Directeur, Division de la
Société de l'information,
UNESCO

Perspective

Aujourd'hui, le Programme Information pour tous existe dans un environnement caractérisé par des fractures majeures, telles que la fracture numérique, la fracture de l'information et la fracture du savoir. Ces fractures accentuent et sont accentuées par les disparités dans le développement socio-économique, à la fois au sein des nations et entre les nations, privant des groupes entiers et des pays des avantages potentiels des sociétés du savoir interconnectées. A moins que toutes les personnes, particulièrement celles en marge de la société, ne soient impliquées dans le processus de la création, du partage et de la préservation du savoir, les fractures continueront à subsister et la vision des sociétés du savoir restera simplement une vision.

A travers son Programme Information pour tous, l'UNESCO va continuer à optimiser les opportunités fournies par la révolution de l'information pour améliorer la vie des peuples, contribuant ainsi à la construction d'un "nouveau monde" fondé sur le savoir et la libre circulation des idées, dans un esprit de solidarité mondiale. Je crois que la structure intergouvernementale du PIPT offre des possibilités uniques pour promouvoir les discussions sur les politiques internationales et établir des normes nécessaires pour répondre aux défis de "l'ère de l'information" qui sont de plus en plus mondiaux. A travers l'organisation de trois débats thématiques et le développement de plusieurs documents sur la mise en place des normes pendant les deux dernières années, le PIPT a fait d'importantes contributions aux discussions de politique internationale sur les problèmes concernant la société de l'information. En définissant les trois domaines de priorités en 2005 – formation à la maîtrise de l'information, Infoéthique et préservation de l'information – le PIPT a suivi une approche ciblée dans son travail.

Cependant, le Programme Information pour tous ne fonctionne pas en vase clos. La réalisation de son mandat dépend effectivement des Etats membres. Les objectifs du PIPT doivent être transformés en stratégies et politiques nationales et le travail des Comités nationaux du PIPT est crucial

pour cette réalisation. Le Programme Information pour tous vise à augmenter le nombre des Comités nationaux qui soutiennent activement son mandat et sont impliqués dans ses projets, pour les inciter à la fois à s'engager et à renforcer leur rôle, et donc à améliorer l'action du PIPT dans l'ensemble.

Ce rapport atteste que le PIPT établit non seulement des discussions politiques pour créer une structure et des principes directeurs, mais aussi réalise des projets concrets répondant aux besoins locaux en information. Le soutien financier du PIPT aux projets a contribué à la construction des sociétés du savoir et a apporté à de nombreux bénéficiaires une "expérience qui fait changer la vie". Cependant, la situation critique du Compte spécial du PIPT met en péril la poursuite de cette action vitale. Si les contributions volontaires des gouvernements et agences de financement internationales continuent à être rares, le Programme ne pourra plus maintenir ses activités opérationnelles majeures. Cela pourrait entraver le progrès réalisé jusqu'à présent et affaiblir le PIPT en l'empêchant de développer une information vivante de par le monde.

Le travail du Programme Information pour tous des deux dernières années a permis de clarifier dans l'ensemble ce que doivent être les priorités du PIPT et comment le Programme peut, à travers une approche plus focalisée sur ses activités, améliorer son efficacité dans l'avenir. Je crois que ces deux dernières années ont aussi montré que le PIPT peut contribuer de façon significative à la construction de sociétés du savoir et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des exemples de réussites ont été présentés dans ce rapport et, grâce à un travail continu du PIPT, je suis certaine que d'autres vont suivre. ■

Annexes

Annexe 1 : Programme Information pour tous⁴⁵

Préambule *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit*

Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

1. L'information et le savoir sont un bien public mondial. Ils sont indispensables au progrès de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, à l'autonomisation, à la promotion de la diversité culturelle et à plus de transparence dans la gouvernance. La mission de l'UNESCO – "faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image"⁴⁶ – définit clairement le rôle que l'Organisation est appelée à jouer s'agissant d'assurer à tous le libre accès à l'information et à la connaissance et de favoriser la participation de tous à la production, la collecte et la diffusion de l'information, dans le but ultime de combler l'écart entre riches et pauvres en information.

2. A cette fin, conformément à cette mission que lui assigne son Acte constitutif, l'UNESCO aide "au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir", en veillant à la "conservation et protection" du patrimoine documentaire mondial. En outre, elle encourage "la coopération entre nations... [en vue de l'échange] de publications" et d'autres supports d'information et facilite "par des méthodes de coopération internationale appropriées l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie".

3. La coopération intellectuelle internationale revêt une importance capitale dans un monde dont l'évolution est commandée par les progrès rapides des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la convergence accrue de toutes leurs applications. Les conséquences de ces progrès, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, touchent directement ou indirectement, et ce de façons très diverses, tous les Etats membres, groupes et personnes.

4. La convergence technologique croissante de l'information et de l'informatique ne conduit pas nécessairement le monde à partager des valeurs éthiques, culturelles et sociales, pas plus qu'elle n'ouvre équitablement à tous l'accès à l'information. C'est pourquoi il faut à tout prix que les populations des pays en développement en particulier, acquièrent la capacité de participer pleinement à la vie de la société planétaire et de profiter au maximum de moyens d'accès à l'information à la fois efficaces et économiques.

5. Les nouvelles méthodes d'obtention, de traitement et de préservation de l'information posent

des problèmes d'ordre éthique qui imposent d'assumer des responsabilités morales que la communauté internationale ne saurait éluder. Ces problèmes ont trait à la qualité, à la fiabilité et à la diversité de l'information, à l'équilibre à trouver entre le libre accès à l'information, son usage loyal et la protection des droits de propriété intellectuelle, à la privatisation de l'information, à la préservation du patrimoine informationnel mondial, et à la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

6. Dans ce contexte, l'UNESCO, qui a pour mission de promouvoir "la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité", est on ne peut mieux placée pour servir de tribune internationale et contribuer à la définition de politiques, notamment aux niveaux international et régional. Celles-ci doivent être axées sur l'accès à l'information et sa préservation, en particulier l'information appartenant au domaine public, le renforcement des capacités et la mise en réseau d'institutions d'une importance cruciale telles que les archives, bibliothèques et autres centres d'information.

Mandat

7. Le Programme Information pour tous est appelé à jouer un rôle clé dans l'exécution de la mission de l'UNESCO qui consiste à contribuer à "l'éducation pour tous" et au "libre échange des idées et des connaissances" et à "multiplier les relations entre [les] peuples".

8. Le Programme contribuera à réduire l'écart entre les riches et les pauvres en information.

9. Le Programme engagera directement des initiatives, commandera des études, facilitera la coopération et établira des analyses et des rapports sur toutes questions intéressant l'accès à l'information et la gestion de l'information.

10. En raison de son caractère transdisciplinaire, le Programme s'emploiera en priorité à collaborer avec tous les secteurs de l'UNESCO en vue d'adapter les TIC à leurs activités.

11. Le Programme instaurera une coopération étroite avec les organismes du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales ainsi que le secteur privé afin de s'acquiescer de son mandat.

Objectifs du programme

12. Le Programme Information pour tous offre une plate-forme aux débats internationaux sur les politiques à adopter et des orientations pratiques concernant la préservation de l'information et l'accès universel à l'information, la participation de tous à la société mondiale de l'information qui se fait jour⁴⁷ et les conséquences, éthiques, juridiques et sociétales des progrès des technologies de l'information et de la communication.

13. Le Programme transversal de l'UNESCO, Information pour tous, offre un cadre à la coopération internationale et aux partenariats internationaux et régionaux. En vue de la mise en œuvre des politiques susmentionnées, il appuie l'élaboration de stratégies, méthodes et outils communs utilisables pour construire une société de l'information libre et juste.

14. En particulier, le Programme Information pour tous vise à :

- (a) encourager et élargir l'accès à l'information par son organisation, sa numérisation et sa préservation ;
- (b) favoriser la production d'informations d'intérêt local et encourager la diffusion des savoirs autochtones en assurant l'acquisition d'une instruction élémentaire et de connaissances de base en technologies de l'information et de la communication ;
- (c) promouvoir la réflexion et les débats internationaux sur les enjeux éthiques, juridiques et socio-culturels de la société de l'information ;
- (d) appuyer la formation et l'éducation permanente dans les domaines de la communication, de l'information et de l'informatique ;
- (e) promouvoir l'utilisation de normes internationales et de pratiques optimales en matière de communication, d'information et d'informatique dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- (f) favoriser la mise en réseau de l'information et des savoirs aux niveaux local, national, régional et international.

Principes à respecter dans l'exécution du programme

Partenariats et collaboration

15. Pour que le Programme Information pour tous atteigne ses objectifs, il est indispensable d'établir une collaboration et des relations efficaces avec un nombre croissant d'acteurs concernés très divers. C'est pourquoi le Programme favorisera et valorisera la collaboration externe et les partena-

riats dans ses activités au sein de l'UNESCO comme dans celles qui viseront à appuyer des programmes extérieurs. La coopération avec d'autres programmes internationaux du système des Nations Unies et extérieurs à ce système sera activement recherchée dans le but d'harmoniser les positions et les politiques. Une collaboration sera établie avec les ONG intéressées et le secteur privé afin que l'amélioration de la communication et de la coopération ait des effets multiplicateurs favorisant la réalisation des objectifs du Programme. La coopération interne sera renforcée de sorte que le Programme travaille en partenariat étroit avec les secteurs de l'UNESCO. Le Programme utilisera les TIC pour mettre en œuvre ses activités et dialoguer en permanence avec les communautés intéressées.

Evaluation

16. Les activités spécifiques du Programme seront suivies régulièrement et évaluées lorsqu'elles seront achevées afin que des ajustements périodiques puissent être opérés. Une évaluation globale du Programme et de ses résultats escomptés sera effectuée dans sa septième année (soit au cours de la dernière année de mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007).

Principes relatifs aux projets

17. Chacun des projets exécutés au titre du Programme Information pour tous aura une fonction catalytique et un caractère pilote ; son achèvement sera programmé et il comportera une évaluation et respectera le principe de subsidiarité (partage approprié des attributions aux niveaux international et national).

Principaux domaines couverts par le Programme

18. Le Programme Information pour tous couvre actuellement cinq domaines. Les résultats définis dans chaque domaine ne sont qu'une indication des objectifs que le Programme s'efforcera d'atteindre avant la fin de 2007.

Domaine 1 Elaboration de politiques internationales, régionales et nationales de l'information

- Etablissement d'un consensus international sur la notion de droit fondamental de l'être humain à un accès universel et équitable à l'information ;
- Etablissement d'un consensus international sur

un ensemble de principes éthiques et juridiques concernant le cyberspace ;

- Création d'un observatoire international des politiques internationales, régionales et nationales de l'information ;
- Création d'un centre d'échange d'information sur les pratiques optimales en matière de gouvernance faisant appel aux TIC ;
- Etablissement d'un cadre international de sauvegarde du patrimoine documentaire mondial ;
- Elaboration d'un accord international sur les politiques régissant les échanges d'informations nécessaires à la surveillance de l'environnement et du climat planétaires.

Domaine 2 Développement des ressources humaines et des capacités pour les adapter à l'ère de l'information

- Etablissement d'un cadre international destiné à assurer l'acquisition d'une instruction élémentaire, ainsi que de connaissances de base en technologies de l'information et de la communication ;
- Etablissement de réseaux de formation faisant appel aux TIC pour les spécialistes de l'information de toutes les régions ;
- Etablissement d'un cadre de coopération et d'échange d'informations sur le contenu et la qualité de la formation dans le domaine de l'information ;
- Mise en place d'activités de formation à la publication et au commerce électroniques à l'intention des éditeurs et des producteurs.

Domaine 3 Renforcement des institutions servant de points d'accès à l'information

- Etablissement d'un portail de l'UNESCO vers les organismes d'information du monde entier ;
- Création de points nationaux d'accès public à l'information dans plusieurs pays de chacune des régions ;
- Adoption de politiques nationales de numérisation dans quatre pays par région ;
- Définition de normes pour la gestion et la conservation du savoir stocké sur différents supports.

Domaine 4 Development of information processing and management tools and systems

- Réalisation d'analyses des besoins régionaux et élaboration des mesures à prendre concernant la création d'outils de gestion de l'information ;
- Etablissement d'un ensemble multilingue d'outils de gestion de l'information librement accessibles ;
- Elaboration et mise à l'essai d'ensembles de

pratiques optimales et de normes concernant la gestion de l'information.

Domaine 5 Les technologies de l'information au service de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication

- Etablissement d'une plate-forme d'intelligence informationnelle multisectorielle et trans-sectorielle pour aider tous les programmes de l'UNESCO à formuler et prendre des décisions solidement étayées ;
- Etablissement d'un système de suivi des besoins et des évolutions dans l'utilisation des TIC pour favoriser l'apprentissage pour tous tout au long de la vie ;
- Etablissement d'un portail sur l'éducation comportant des liens vers diverses universités virtuelles (après étude de faisabilité) ;
- Définition de pratiques internationales optimales en matière de publication électronique dans le domaine des sciences ;
- Rédaction de principes directeurs internationaux pour assurer l'accès à l'information scientifique par le biais de réseaux ;
- Extension des réseaux d'échange d'informations et de données sur l'environnement ainsi que des centres de données dans les pays en développement, en particulier en Afrique ;
- Progrès substantiels dans l'établissement de réseaux entre les professionnels et les institutions des domaines de la culture et des médias du monde entier pour favoriser la paix, la compréhension et le développement ;
- Etablissement d'un cadre international concernant le multilinguisme et le multiculturalisme dans le cyberspace ;
- Création d'un Observatoire mondial du développement des médias dans la société de l'information.

19. La réalisation de ces objectifs sera en fonction des ressources qui seront allouées par la Conférence générale et du montant des ressources extrabudgétaires. ■

⁴⁵ Texte adopté par le Conseil exécutif à sa 160^{ème} session, Paris 9-25 octobre 2000. Résolution 160 EX/3.6.1.

⁴⁶ Acte Constitutif de l'UNESCO, Article I. Toutes les citations qui suivent sont tirées de l'Acte Constitutif.

⁴⁷ A la première phase du Sommet mondial de la société de l'information, l'UNESCO a introduit son concept de construction des sociétés du savoir, qui est maintenant plus utilisé que la notion d'une seule société de l'information mondiale.

Annexe 2 : Statuts du Conseil intergouvernemental du Programme Information pour tous

Article premier - Création

Il est créé, au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), un Conseil intergouvernemental du Programme Information Pour Tous ci« après dénommé "le Conseil".

Article 2 – Membres⁴⁸

- Le Conseil est composé de vingt-six Etats membres de l'UNESCO élus par la Conférence générale en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et un roulement approprié.
- Les personnes désignées par les Etats membres comme leurs représentants au sein du Conseil sont de préférence des spécialistes des domaines sur lesquels porte le Programme Information pour tous.
- Le mandat des membres du Conseil prend effet à la fin de la session ordinaire de la Conférence générale au cours de laquelle ils sont élus et se termine à la fin de la deuxième session ordinaire suivante de la Conférence.
- Nonobstant les dispositions du paragraphe 3 ci-dessus, le mandat de treize membres désignés lors de la première élection se termine à la fin de la première session ordinaire de la Conférence générale qui suit celle au cours de laquelle ils ont été élus. Ces membres sont désignés par tirage au sort effectué par le Président de la Conférence générale après la première élection. Chaque membre sortant est remplacé par un membre appartenant au même groupe régional.
- Les membres du Conseil sont immédiatement rééligibles.
- Le Conseil peut faire des recommandations sur sa composition à la Conférence générale.

Article 3 - Sessions

- Le Conseil se réunit normalement en session plénière ordinaire une fois tous les deux ans. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire à la demande du Directeur général ou de la majorité de ses membres.
- Pendant les trois premières années d'existence du Programme Information pour tous, le Conseil devrait se réunir une fois par an.
- Le Conseil est habilité à tenir des réunions virtuelles.

Article 4 - Règlement intérieur et organes subsidiaires

- Le Conseil adopte son Règlement intérieur, y compris les dispositions relatives aux réunions virtuelles.
- Dans le cadre de son Règlement intérieur, le Conseil peut créer tout organe subsidiaire qui lui paraît approprié, dans la mesure où le financement en est assuré. Le Bureau est considéré comme un organe subsidiaire du Conseil.

Article 5 - Fonctions

Le Conseil est chargé, dans le cadre des décisions de la Conférence générale relatives au Programme Information pour tous, de guider la planification et la mise en œuvre de ce programme. Ces fonctions consistent notamment :

- à étudier les propositions relatives au développement et à l'aménagement du Programme Information pour tous ;
- à recommander les grandes orientations que le Programme Information pour tous pourrait suivre ;
- à examiner et évaluer les résultats obtenus et à déterminer les domaines essentiels qui exigent un développement de la coopération internationale ;
- à promouvoir la participation des Etats membres au Programme Information pour tous ;
- à appuyer toute activité de collecte de fonds nécessaire à la mise en œuvre du Programme Information pour tous.

Article 6 - Bureau

- Au début de sa première session et, par la suite, chaque fois que sa composition est modifiée par la Conférence générale conformément à l'article 2 ci-dessus, le Conseil élit un président, trois vice-présidents, trois autres membres et un rapporteur, qui constituent son Bureau.
- Les membres du Bureau, qui sont des représentants de membres du Conseil, restent en fonction jusqu'à l'élection du nouveau Bureau.
- Le Bureau s'acquitte des fonctions que le Conseil lui assigne.
- Le Bureau peut être convoqué dans l'intervalle des sessions du Conseil à la demande soit du Conseil, soit du Directeur général de l'UNESCO, soit de la majorité des membres du Bureau.

- Le Bureau est habilité à tenir des réunions virtuelles.

Article 7 - Observateurs

- Les Etats membres et Membre' associés de l'UNESCO qui ne sont pas membres du Conseil peuvent envoyer des observateurs à toutes les réunions du Conseil et de ses organes subsidiaires, à l'exception du Bureau.
- Les représentants de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations du système des Nations Unies peuvent participer, sans droit de vote, à toutes les réunions du Conseil et à celles de ses organes subsidiaires, à l'exception du Bureau.
- Le Conseil détermine les conditions dans lesquelles d'autres organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales peuvent être invitées à participer sans droit de vote à ses travaux. Le Conseil détermine également les conditions dans lesquelles certaines personnalités particulièrement qualifiées pourraient être consultées sur les matières relevant de leur compétence.

Article 8 - Secrétariat

- Le secrétariat du Conseil est assuré par le Directeur général de l'UNESCO, qui met à la disposition du Conseil le personnel et les moyens nécessaires à son fonctionnement.
- Le secrétariat assure le service des sessions du Conseil et des réunions de ses groupes de travail.
- Le secrétariat fixe, conformément aux instructions du Bureau, la date des sessions du Conseil et prend les mesures nécessaires pour leur convocation.
- Le secrétariat rassemble toutes les suggestions et observations qu'il reçoit des Etats membres de l'UNESCO et des organisations internationales intéressées au sujet du Programme Information pour tous de l'UNESCO en général et de l'élaboration de projets spécifiques, et les prépare en vue de leur examen par le Conseil.

Article 9 - Financement

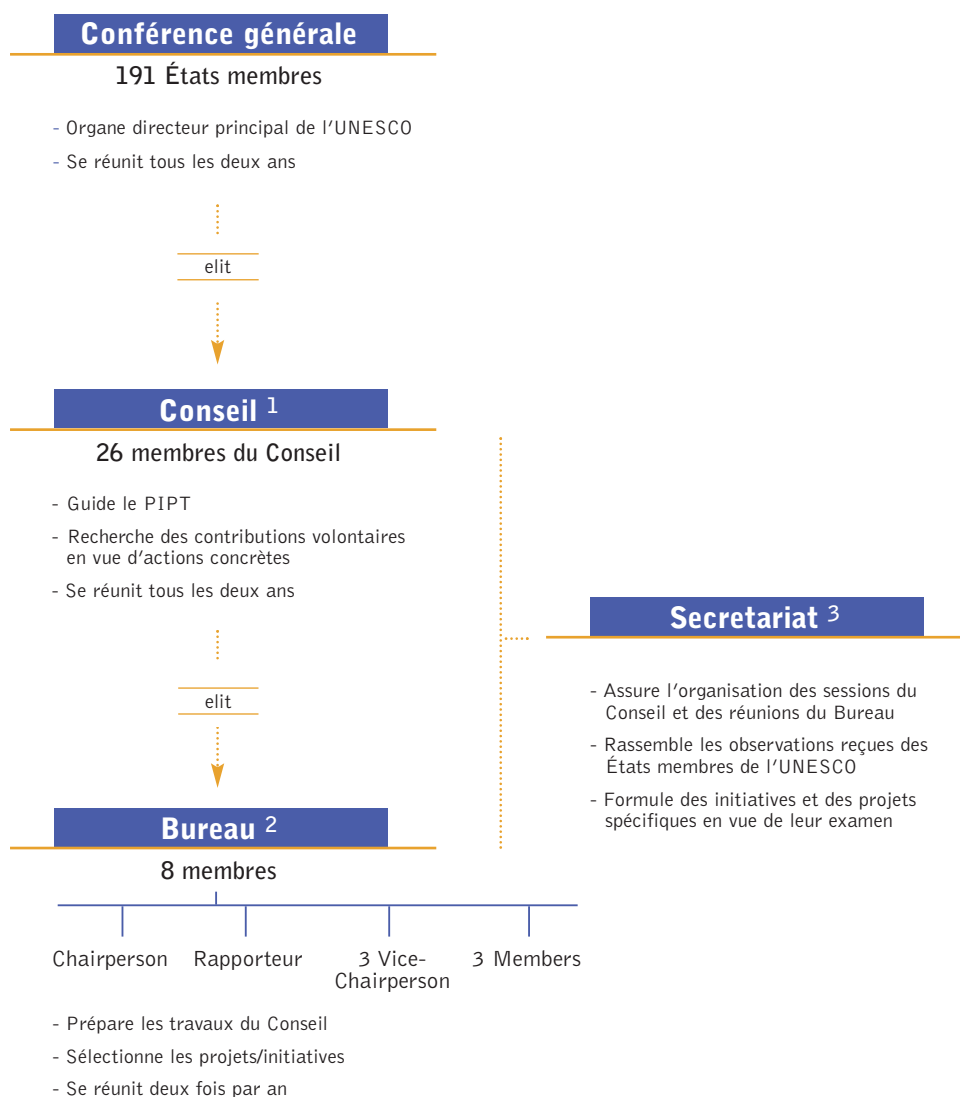
- Les dépenses de fonctionnement du Conseil et de ses groupes de travail sont financées sur des crédits ouverts à cette fin par la Conférence générale de l'UNESCO.
- Les Etats membres prennent à leur charge les dépenses occasionnées par la participation de leurs représentants aux sessions du Conseil et de ses groupes de travail, à l'exception des pays les moins avancés (PMA) dont la participation est prise en charge par le Conseil.
- Les contributions volontaires en faveur du Programme Information pour tous peuvent être acceptées pour constituer des fonds de dépôt conformément au Règlement financier de l'UNESCO et être administrées par le Directeur général.

Article 10 - Rapports

- Le Directeur général présente au Conseil, à chacune de ses sessions, un rapport sur la mise en œuvre du Programme Information pour tous.
- Le Directeur général présente à la Conférence générale à chacune de ses sessions, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur la mise en œuvre du programme, en dégageant plus particulièrement les liens avec les activités des autres programmes de l'UNESCO et des autres organismes du système des Nations Unies, des autres organisations intergouvernementales ainsi que des organisations internationales non gouvernementales.
- Le Conseil présente, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, un rapport sur ses activités à la Conférence générale à chacune des sessions de celle-ci. ■

⁴⁸ Le Conseil exécutif, par la décision 162 EX/3.7.2, a modifié l'article 2, paragraphes 1 et 4 des statuts du Conseil intergouvernemental pour le Programme Information pour tous. Le Conseil exécutif a décidé d'augmenter de 24 à 26 le nombre de sièges dans ce Conseil et recommande à la Conférence générale de les distribuer comme il lui a été recommandé par son Comité provisoire, ajoutant un siège pour le Groupe II et un siège pour le Groupe IV.

Annexe 3 : Structure du PIPT



¹ Un Conseil intergouvernemental composé de 26 États membres de l'UNESCO guide la planification et la mise en œuvre du programme du PIPT. La Conférence générale élit les membres du Conseil en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable et un roulement approprié.

² Le Bureau du PIPT est composé de huit États membres élus par le Conseil intergouvernemental. Il se réunit deux fois par an pour évaluer, sélectionner et approuver des projets ainsi que pour des débats thématiques sur des questions importantes en rapport avec le Programme. Formé d'un président, de trois vice-présidents, de trois autres membres et d'un rapporteur, le Bureau du PIPT s'acquitte des fonctions que lui assigne le Conseil.

³ Le secrétariat du Conseil est assuré par le Directeur général de l'UNESCO. Il assure l'organisation des sessions du Conseil et des réunions du Bureau. Il rassemble les observations qu'il reçoit des États membres de l'UNESCO et des organisations internationales intéressées. Il est chargé de l'élaboration de projets spécifiques et les prépare en vue de leur examen.

Annex 4 : Membres du PIPT

Les membres du Conseil du PIPT

■ Etats membres élus de la 31^{ème} à la fin de la 32^{ème} session de la Conférence générale (2001-2003) :

Bahreïn
Brésil
Cameroun
Canada
Colombie
France
Inde
Madagascar
Nouvelle-Zélande
Pérou
Philippines
République-Unie de Tanzanie
Suède

■ Etats membres élus de la 31^{ème} à la fin de la 33^{ème} session de la Conférence générale (2001-2005) :

Allemagne
Benin
Biélorussie
Chine
Cuba
Espagne
Fédération russe
Iraq
Japon
Mauritanie
Nigeria
Slovaquie
Zimbabwe

■ Etats membres élus de la 32^{ème} à la fin de la 34^{ème} session de la Conférence générale (2003-2007) :

Angola
Autriche
Belgique
Cameroun
France
Indonésie
Iran
Madagascar
Nouvelle-Zélande
Pérou
Tunisie
Uruguay
Venezuela

■ Etats membres élus de la 33^{ème} à la fin de la 35^{ème} session de la Conférence générale (2005-2009) :

Allemagne
Canada
Chine
Congo
Egypte
Ethiopie
Hongrie
Jamaïque
Malaisie
Pologne
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Soudan

Les membres du Bureau du PIPT

■ Membres du Bureau du PIPT élus par le Conseil du PIPT (2002-2004)

Canada (Vice-président du conseil)
 Chine
 Colombie
 Iraq (Vice-président du Conseil)
 Nouvelle-Zélande (Rapporteur)
 Nigeria (Vice-président du Conseil)
 Pérou (Président du Conseil)
 Slovaquie

■ Membres du Bureau du PIPT élus par le Conseil du PIPT (2004-2006)

Autriche (Vice-président du Conseil)
 Chine
 Cuba (Vice-président du Conseil)
 France (Président du Conseil)
 Nouvelle-Zélande (Rapporteur)
 Nigeria (Vice-président du Conseil)
 Slovaquie
 Tunisie

Présidents et Rapporteurs du PIPT (2001- 2005)



Graciela Fernandez Baca

Ancienne Présidente (2001-2004)
 Conseil intergouvernemental pour
 le Programme Information pour tous,
 Représentante du Pérou



Laurence Zwimpfer

Rapporteur (2001-2005),
 Conseil intergouvernemental pour
 le Programme Information pour tous,
 Représentant de la Nouvelle-Zélande



Daniel Malbert,

Président (2004-2005),
 Conseil intergouvernemental pour le
 Programme Information pour tous,
 Représentant de la France



Annexe 5 : Financement du PIPT

Aucun programme nouveau ne peut donner de bons résultats sans un appui financier adéquat. Le Programme Information pour tous aura besoin d'un financement complémentaire pour atteindre les objectifs qui ont été fixés. Il reste beaucoup à faire pour obtenir des ressources extrabudgétaires additionnelles.

Koïchiro Matsuura

Bien que les dépenses de fonctionnement du Conseil intergouvernemental du PIPT soient prises en charge par le budget ordinaire de l'UNESCO, toutes les activités du programme, y compris les projets pilotes, dépendent des contributions volontaires de pays donateurs. Ces contributions sont versées au Compte spécial du PIPT qui est administré conformément aux dispositions du Règlement financier de l'UNESCO et dont le fonctionnement fait régulièrement l'objet d'un rapport du Directeur général au Conseil exécutif.

Le PIPT administre également un dispositif de Fonds-en-dépôt qui permet aux donateurs

de choisir les projets, les pays ou les régions spécifiques qu'ils souhaitent aider.

Un des objets essentiels des travaux du Conseil est de garantir le financement continu de ses programmes et projets. Jusqu'à la fin de l'année 2005, le Conseil a pu financer quelque 37 projets pilotes. Ces derniers jouent un rôle capital dans la sensibilisation de l'opinion publique des pays aux bienfaits des sociétés du savoir. Le Conseil encourage les gouvernements à accroître leur aide financière afin que le PIPT puisse continuer à soutenir cette activité extrêmement importante. ■

Contributions financières au PIPT (2000-2005)

(en dollars US)

Pays	Compte spécial	Fonds-en-dépôt
Arabie saoudite	20 000	
Brésil	100 202	
Chine	40 000	
Espagne		808 119
France	218 950	
Grèce	8 000	
Inde	9 967	
<i>Fonds de l'ancien Programme</i>		
intergouvernemental d'informatique	748 342	
<i>Intérêts produits par les fonds du PIPT</i>		
	20 385	
Sous-total	1 165 846	808 119
Total		1 973 965

Annexe 6 : Projets du PIPT 2004 / 2005

Projet	Contractant	Pays/région de mise en œuvre	Budget en US\$
Formation à la maîtrise de l'information			
Renforcement des capacités des ressources humaines du centre de TIC Aspnet au Ghana	Commission nationale ghanéenne pour l'UNESCO	Ghana	12 250
Développement de l'initiation à l'information dans les bibliothèques scolaires d'Asie du Sud-Est	Bureau de l'UNESCO à Bangkok	Asie du Sud	33 000
Déterminer le niveau d'initiation à l'information des bibliothécaires	Commission nationale de l'Afrique du Sud pour l'UNESCO	Afrique du Sud	21 850
Initiation aux TIC : promouvoir les TIC au sein des secteurs de l'information et de l'éducation	Commission nationale nigériane pour l'UNESCO	Nigéria	24 916
Renforcement des compétences de base des bibliothécaires universitaires vietnamiens dans le domaine de l'information	Université des Langues Etrangères de Hanoi (ULEH), Viet Nam	Viet Nam	25 000
Programme d'initiation à la maîtrise de l'information des employés des bibliothèques publiques des pays du Commonwealth	Association des bibliothèques du Commonwealth (COMLA), Jamaïque	International	45 000
Centre international d'échange d'informations sur l'initiation à la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie (IL-LL)	Centre international de promotion des entreprises (ICPE), Ljubljana, Slovénie	International	45 000
Centre de documentation sur l'alphabétisation	PACADE Model Town, Lahore, Pakistan	Pakistan	25 000
Promotion de l'initiation à la maîtrise de l'information dans le sud du Caucase	Réseau international d'accès aux publications scientifiques (INASP), Oxford, Royaume Uni	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie	34 415
Programme de recrutement et de formation d'élèves bibliothécaires (RTL) pour le développement durable des Bahamas	Commission nationale des Bahamas pour l'UNESCO	Bahamas	25 000
Recherche sur l'initiation à la maîtrise de l'information nationale en Chine et en Indonésie	Institut chinois d'information scientifique et technique (ISTIC), Pékin, Chine	Chine	30 000
Participation des établissements d'enseignement secondaire aux programmes d'initiation à la maîtrise de l'information	Commission nationale ghanéenne pour l'UNESCO	Ghana	25 000
Formation en terminologie	TermNet - Réseau international pour la terminologie, Vienne, Autriche	Afrique	35 000
Projet de formation de jeunes dirigeantes	Forum des femmes dans la démocratie (FOWODE) Kampala, Ouganda	Ouganda	24 805

Projet	Contractant	Pays/région de mise en œuvre	Budget en US\$
Infoéthique			
Accès à l'information : sensibilisation du personnel des bibliothèques au droit d'auteur et aux questions connexes	Fondation eIFL.net, Rome, Italie	Pays de la CEI	34 000
Principes directeurs sur la liberté d'accès à l'internet dans les bibliothèques	Fédération internationale d'associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA), Pays-Bas	International	22 500
Etablir et renforcer des réseaux d'information reliant les communautés locales	Bureau Asie-Pacifique de l'UNESCO pour la communication et l'information	Région Asie du Sud	27 000
Formation des enseignants aux incidences éthiques, juridiques et sociétales des TIC	Commission nationale égyptienne pour l'UNESCO	Egypt	25 000
Préservation de l'information			
Programme de coopération pour la sauvegarde des archives audiovisuelles en Afghanistan	Institut National de l'Audiovisuel (INA), France	Afghanistan	33 240
Une bibliothèque numérique du Sahel	State University Kent, Etats-Unis d'Amérique	Sénégal Mali Burkina Faso	35 000
MEDCULT	Ministère des Biens et des Activités culturelles, Italie	Egypte, France, Italie, Jordanie, Maroc	35 000
Planification de la reconstruction des bibliothèques et archives après le tsunami	Conseils d'administration de la Bibliothèque et de la Documentation nationales de Sri Lanka, Sri Lanka	Sri Lanka	100 000
La préservation comme un moyen de protéger le patrimoine culturel des Caraïbes	La Bibliothèque de l'Université des Indes occidentales, Jamaïque	Pays des Caraïbes	35 000
Préservation des archives et documents attestant des violations des droits de l'homme et accès à ces archives et documents	Conseil international des Archives (ICA), France	International	45 000
Preservation of Cultural Heritage and its Educational Applications	Fundación Chile, Chile	Chili	25 000
Séminaire-atelier sur le développement de la collection d'archives audiovisuelles, l'information les concernant et leur gestion	Association des archives audiovisuelles de la région Asie-Pacifique du Sud-Est (SEAPAVAA), Philippines	Asie et Pacifique	35 000

Projet	Contractant	Pays/région de mise en œuvre	Budget en US\$
Autres			
Modèle d'administration en ligne pour les villes du patrimoine mondial	Bureau de l'UNESCO à	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes	601 762
Des bibliothèques électroniques dans les régions rurales pour la réduction de la fracture numérique en Asie Centrale	Institut des problèmes d'Informatique et de Gestion, Kazakhstan	Kazakhstan	10 000
Création d'un réseau d'administration en ligne à l'intention des administrateurs locaux dans les pays du MERCOSUR	Red de Mercociudades, Uruguay	Amérique Latine	55 000
Base de données mondiale sur les bonnes pratiques en matière de conception, mise en œuvre et évaluation des projets de TIC pour le développement	Cybian Srl, Italie	International	35 000
Les TIC au service de la gouvernance locale : renforcement des capacités et des communautés à l'intention des administrateurs locaux en Amérique latine	Escuela Virtual de Gobernabilidad (EVG), Espagne	Amérique latine	89 500
Appui des TIC aux langues autochtones en péril et aux autres langues moins couramment enseignées	Web Community, Resource Networks, Canada	Mexique, Colombie Pérou	35 000
Centre de documentation polyvalent pour les communautés du Timor-Leste	Association de la radio communautaire, Timor-Leste	Timor-Leste	35 000
Participation des archives nationales du Chili et des archives ministérielles au projet sur l'administration en ligne	Archives nationales du Chili, Chili	Chili	70 000
Politiques et cadres réglementaires en matière de confidentialité et d'accès à l'information publique	Alfa-Redi, Pérou	Régional - Amérique latine et Caraïbes	35 000
Guide pratique pour le développement de télécentres ruraux	Rede Gemas da Terra, Brésil	Brésil	14 500
Centre d'information pour les jeunes ruraux	Commission nationale de la République démocratique du Congo pour l'UNESCO	République démocratique du Congo	5 000

Annexe 7 : Documents clés et liens

Documents

Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace

La Conférence générale de l'UNESCO, reconnaissant l'importance de promouvoir le multilinguisme et l'accès équitable à l'information et à la connaissance, en particulier celles appartenant au domaine public, et réaffirmant sa conviction que l'UNESCO devrait jouer un rôle moteur pour ce qui est d'encourager l'accès à l'information pour tous, le multilinguisme et la diversité culturelle sur les réseaux d'information mondiaux, a adopté la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace à sa 32^e session (30 septembre – 17 octobre 2003).

A travers cette Recommandation, qui propose des mesures stimulant l'accès universel aux ressources et services numériques et facilitant la préservation de leur diversité culturelle et linguistique, l'UNESCO encourage ses Etats membres à soutenir un accès équitable à l'information, ainsi que le développement d'une société de l'information multiculturelle.

Texte intégral en français disponible sur :
<http://portal.unesco.org/ci/fr/files/13475/10697587163Recommandation-Fre.pdf/Recommandation-Fre.pdf>

Charte sur la conservation du patrimoine numérique

La Conférence générale de l'UNESCO, considérant que la disparition du patrimoine, quelle qu'en soit la forme, constitue un appauvrissement du patrimoine de toutes les nations, et reconnaissant que ces ressources en matière d'information et d'expression créatrice sont de plus en plus produites, diffusées, obtenues et conservées sous forme numérique, créant ainsi un nouvel héritage - le patrimoine numérique, a adopté la Charte sur la conservation du patrimoine numérique à sa 32^{ème} session (30 septembre - 17 octobre 2003).

La Charte est une déclaration de principes axée sur les questions de sensibilisation et de politique générale. Elle vise à aider les Etats membres à définir leurs politiques nationales en leur inspirant des mesures répondant à l'intérêt général pour assurer la préservation du patrimoine numérique et l'accès à ce patrimoine.

Texte intégral en français disponible sur :
http://portal.unesco.org/ci/en/files/13367/10702838353Charter_fr.pdf/Charter_fr.pdf

Débats thématiques du Bureau du Conseil intergouvernemental pour le Programme Information pour tous. Questions abordées et résultats

Ce document donne un résumé des débats thématiques sur "Mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'IFAP ainsi que les progrès de réduction de la fracture numérique", "la Formation à la maîtrise de l'Information" et "l'Infoéthique" organisés par le Bureau du Conseil intergouvernemental pour le Programme Information pour tous.

Disponible en anglais uniquement sur
http://portal.unesco.org/ci/en/file_download.php/873d849285771bd1fab2ca3a14ba96d6IFAP_Thematic_Debates.pdf

Liens

Programme Information pour tous
<http://www.unesco.org/webworld/ifap>

Portail de bibliothèques de l'UNESCO
http://www.unesco.org/webworld/portal_bib

Portail d'archives de l'UNESCO
http://www.unesco.org/webworld/portal_archives

Observatoire de l'UNESCO sur la société de l'information
<http://www.unesco.org/webworld/observatory>

Annexe 8 : Comités nationaux du PIPT

- Pays **Allemagne**
 Organisation Commission allemande pour l'UNESCO
 Personne à contacter Roland Bernecker, Secrétaire général
 Rue Colmantstr. 15
 Ville D 53115 Bonn
 Téléphone +49-228-604 9719 Fax +49-228-604 9730
 Email sekretariat@unesco.de
- Pays **Argentine**
 Organisation Secretaria de Comunicaciones
 Personne à contacter Nelly Barbieri
 Rue
 Ville 1359 Buenos Aires
 Téléphone +54-11-4347 9434 Fax +54-11-4312 1124
 Email nbarbieri@secom.gov.ar
- Pays **Autriche**
 Organisation Commission autrichienne pour l'UNESCO
 Personne à contacter Dietrich Schüller, Président
 Rue Universitätsstrasse 5 / 4. Stock / TOP 12
 Ville A-1010 Vienne
 Téléphone +43-1-4277 ext. 29601
 Email Dietrich.Schueller@oeaw.ac.at
- Pays **Belgique**
 Organisation Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles
 Personne à contacter Pierre Demoitie, Chargé de mission
 Rue 8, Rue de la Science
 Ville Bruxelles
 Email dl.Belgique@unesco.org
- Pays **Brésil**
 Organisation Instituto brasileiro de Informação em Ciência e Tecnologia
 Rue SAS, Quadra 5, Lote 6, Bloco H
 Ville 70070-914 Brasilia, DF
 Téléphone +55- 61-217- 6360 / 21 6350 Fax +55- 61-226-2677
 Email webmaster@ibict.br
- Pays **Canada**
 Organisation Commission nationale de l'UNESCO
 Personne à contacter Pauline Dugré
 Rue 350 Albert Street, P.O. Box 1047
 Ville K1P 5V8 Ottawa
 Email pauline.dugre@unesco.ca
- Pays **Chili**
 Organisation Ministerio de Educacion
 Rue Alameda, 1371
 Ville Of 610 Santiago
 Téléphone +56-2-390 4621 Fax +56-2-380 0342
 Email mbrinkmann@mineduc.cl
 pportales@mineduc.cl
- Pays **Chine**
 Organisation Institut de l'Information scientifique et technique de Chine
 Personne à contacter Duan Liping
 Rue 15 Fuxing Road
 Ville 100038 Beijing
 Email wuyishan@istic.ac.cn
- Pays **Colombia**
 Organisation Departamento administrativo nacional de Estadística
 Personne à contacter Cesar Augusto Caballero
 Rue Transversal 45 N° 26-70 - Interior 1 Edificio
 Ville A.A.80043 Bogota
 Téléphone +57-1- 597 83 00 ext 2616 Fax +57 -1-597 8399
 Email dane@dane.gov.co

- Pays **Congo** (République démocratique)
 Organisation Commission nationale congolaise pour l'UNESCO
 Personne à contacter Eugène Mbuyi-Mkendi
 Rue P.O. BOX 14
 Ville Kinshasa- Gombé
 Téléphone +243-88-0 2072, + 243-12-3 4019 Fax +871-150 3261(Satellite)
 Email mbuyimukendi@yahoo.fr
- Pays **Cuba**
 Organisation Tecnologias de Informacion y Gestion del Conocimiento,
 Ministerio de Ciencia
 Personne à contacter Gerardo Garcia Cabrera, Président
 Rue Centro Habana
 Ville La Havane
 Téléphone +537-860 8469 Fax +537-862 6528
 Email gerardo@citma.cu
- Pays **Danemark**
 Organisation Ministère de la Science, la Technologie et l'Innovation,
 Analyses et Stratégies
 Personne à contacter Jan Windmüller, Chef de Section
 Rue Bredgade 43
 Ville DK-1260 Copenhague
 Email jwi@vtu.dk
- Pays **Egypte**
 Organisation Commission nationale pour l'UNESCO
 Personne à contacter Mervat Omar, Secrétaire Général
 Rue 17 El Kuwait Street - Dokki Guizèh
 Ville PO Box 12311 Le Caire
 Téléphone +202-335 7731 Fax +202-335 6947
 Email IDC@egnatcom.org.eg
- Pays **Espagne**
 Organisation Direccion general para el Desarrollo de la Sociedad de informacion
 Personne à contacter Rafael Chamorro, Coordinador de la Unidad de Comunicaciones
 Rue Alcalá, 50, Palacio de Comunicaciones
 Ville 28071 Madrid
 Téléphone +34-91 346 2237 Fax +34-91 346 2653
 Email rafael.chamorro@setsi.mcyt.es
- Pays **Fédération russe**
 Organisation Comité national du Programme Information pour tous
 Personne à contacter Kuzmin Yevgueny, Président
 Rue 2a, 1st Basmanny Side St.
 Ville 107066 Moscou
 Téléphone +7-095- 263 2661 Fax +7-095-921 4566
 Email contact@ifap.ru
- Pays **Finlande**
 Organisation Commission nationale finlandaise pour l'UNESCO
 Personne à contacter Zabrina Holmström, Secrétaire général
 Ville Helsinki
 Téléphone +358-9-16004 Fax +358-9-1607 6980
 Email Zabrina.Holmstrom@minedu.fi
- Pays **France**
 Organisation Commission nationale de l'UNESCO
 Personne à contacter Jean-Pierre Boyer
 Rue 57, Boulevard des Invalides
 Ville 75700 Paris 07 SP, Paris
 Téléphone +33-15369 3780 Fax +33 - 15369 3224
 Email jean-pierre.boyer@diplomatie.gouv.fr

- Pays **Géorgie**
 Organisation Département d'Etat géorgien des Technologies de l'information
 Personne à contacter David Tarkhan-Mouravi, Président
 Rue 77, Kostava st
 Ville 380075 Tbilissi
 Téléphone +995-32-36 6961 Fax +995-32-99 7866
 Email gsdit@access.sanet.ge
- Pays **Hongrie**
 Organisation Institut de Recherche de la Société de l'information
 Personne à contacter Laszlo Z. Karvalics, Coordinateur
 Rue Műegyetem rkp.9
 Ville H-1111 Budapest
 Téléphone +36-1-463 2155 Fax +36-1- 463 4035
 Email zkl@itm.bme.hu
- Pays **Ile Maurice**
 Organisation Conseil informatique national
 Personne à contacter Kemraz Mohee
 Rue 7th floor Stratton Court, La Poudrière Street
 Ville Port Louis
 Téléphone +230 210 5520 Fax +230 212 4240
 Email ifap@ncb.intnet.mu
- Pays **Indonésie**
 Organisation Délégation permanente auprès de l'UNESCO
 Personne à contacter Aman Wirakartakusumah, Ambassador J.B
 Ville Paris
 Téléphone +33-1-4568 2972 Fax +33 – 1-4566 0237
 Email aspnetind@cbn.net.id
- Pays **Iran (République Islamique d')**
 Organisation Commission nationale iranienne pour l'UNESCO
 Personne à contacter Seyed Mohammad Tavakol
 Rue 17, 1st Alley Shahid Hessari Str, Mirdamad Bd
 Ville P.O. Box 11365-4498 Téhéran
 Téléphone +98-21-222 7825 Fax +98-21-225 2536
 Email unesco@irunesco.org
- Pays **Israël**
 Organisation Commission nationale israélienne pour l'UNESCO/
 Ministère de l'Education, de la Culture et du Sport
 Personne à contacter Daniel Bar-Elli
 Ville 91911 Jérusalem
 Téléphone + 972-2-5603746/7 Fax + 972-2-5603745
 Email unescoil@int.gov.il barelid@int.gov.il
- Pays **Italie**
 Organisation Commission nationale italienne pour l'UNESCO
 Personne à contacter Giovanni Puglisi, Secrétaire général
 Rue 27 Piazza Firenze 3rd floor
 Ville 00186 Rome
 Téléphone +39-06-687 3723 Fax +39-06-687 3684
 Email comm.unesco@esteri.it vincenzo.pellegrini@esteri.it
- Pays **Japon**
 Organisation Comité national japonais du PIPT, Commission nationale japonaise
 Personne à contacter Tamiko Matsumura, Président
 Rue 3-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku
 Ville Tokyo
 Téléphone +81-3-3581 2174 Fax +81-3-5511 0845
 Email jpnatcom@mext.go.jp

- Pays **Jordanie**
 Organisation Centre national d'Information
 Personne à contacter Yousef Nusseir, Président
 Rue P.O. Box 259 AlJubaiha
 Ville 11941 Amman
 Téléphone +962-533 7184 Fax + 962-533 7168
 Email info@nic.gov.jo
- Pays **Lituanie**
 Organisation Ministère de l'Intérieur
 Personne à contacter Virgilijus Bulovas
 Rue 2 Sventagaragio st,
 Ville LT-2600 Vilnius
 Téléphone +370-5-271 8451 Fax +370-5-271 8551
 Email lietuva@unesco.lt
 adirmaite@unesco.lt
- Pays **Madagascar**
 Organisation Commission nationale pour l'UNESCO
 Personne à contacter Nivo Rafaramalala
 Rue Rue Rabemanantsoa Behoririka
 Ville PO Box 331 Antananarivo
 Téléphone +261-20222 1761 Fax +261-20222 8496
 Email nivo@teleonline.org
- Pays **Mali**
 Organisation Archives du Mali
 Personne à contacter Aly Ongoiba, Directeur
 Rue PO Box 159
 Ville BP 159 Bamako
 Téléphone +223-223 0393 Fax +223-222 5844
 Email alyongoiba@yahoo.fr
- Pays **Malte**
 Organisation Conseil consultatif de la Société de l'information nationale,
 Ministère des Technologies de l'Information et de l'Investissement
 Personne à contacter Isabelle Bonello
 Rue 168, Strait Str.
 Ville La Valette
 Téléphone +356-2125 5495 Fax +356-2125 0700
 Email isabelle.bonello@gov.mt
- Pays **Mauritanie**
 Organisation Secrétariat d'Etat chargé des Nouvelles technologies
 Personne à contacter Ahmedou Ould Ahmed
 Email cnmesc@mail.mauritania.mr
 cnes.rim@mauritania.mr
- Pays **Mongolie**
 Organisation Commission nationale de la Mongolie pour l'UNESCO
 Personne à contacter Norov Urtnasan, Secrétaire général
 Rue Avenue de la Révolution
 Ville PO Box 38 Ulaanbaatar
 Téléphone +976-11-32 2612 Fax +976-11-32 2127
 Email mon.unesco@mongol.net
- Pays **Nicaragua**
 Organisation Ministerio de Hacienda y Crédito público de Nicaragua
 Personne à contacter Luis Montealegre
 Rue Centro Cívico, Módulo K
 Ville 108 Managua
 Téléphone +505-222 6437
 Email luismontealegre@mhcp.gob.ni

- Pays **Niger**
 Organisation Direction de l'Informatique, Ministère des Finances et de l'Economie
 Personne à contacter Maman Sani Zakari, Directeur
 Ville P.O. Box 259 Niamey
 Téléphone +227-72 2464 Fax +227-72 2327
 Email webmaster@delgi.ne comnat@intnet.ne
- Pays **Norvège**
 Organisation Sous-comité pour la Culture et les Communications,
 Commission nationale norvégienne
 Personne à contacter Erstad Youmna
 Rue P.O. Box 1507
 Ville Vika N-0117 Oslo
 Téléphone +47-2283 1689 Fax +47-2224 7282
 Email yer@unesco.no
- Pays **Nouvelle-Zélande**
 Organisation Commission nationale pour l'UNESCO
 Personne à contacter Laurence Zwimpfer
 Ville P.O. Box 1666 Wellington
 Téléphone +64-4-473 5536 Fax +64-4-473 5518
 Email zwimpfer@xtra.co.nz
- Pays **Ouzbekistan**
 Organisation Agence nationale de l'Ouzbekistan pour la Communication
 et l'Information
 Personne à contacter Abdulla Oripov, Directeur
 Rue 54, Buyu Ipak Yuli Street
 Ville 700077 Tashkent
 Téléphone +998-712-67 0542 Fax +998-712-67 0538
 Email unesco@natcom.org.uz
- Pays **Pakistan**
 Organisation Centre pakistanais d'Information pour la Technologie et la Science
 Personne à contacter Directeur Général
 Rue c/o 30 UNESCO House, Sector H-8
 Ville Islamabad
 Email pastic@isb.pol.com.pk
- Pays **Pays-Bas**
 Organisation Commission nationale pour l'UNESCO
 Personne à contacter Vincent Wintermans, Secrétaire du Comité du PIPT
 Rue Kortenaerkade 11
 Ville 2502 LT La Haye
 Téléphone +31 70 4260 268
 Email vwinter@nuffic.nl
- Pays **Philippines**
 Organisation Commission nationale pour l'UNESCO, Comité de Communication
 de la Commission
 Personne à contacter Florangel Rosario-Braid
 Rue 2330 Roxas Boulevard
 Ville Pasay City
 Téléphone +63-2-834 4818 Fax +63-2-831 8873
 Email unescoph@mozcom2.mozcom.com
- Pays **Pologne**
 Organisation Commission nationale polonaise pour l'UNESCO
 Personne à contacter Tomasz Orłowski, Secrétaire général
 Rue Palac Kultury i Nauki, 7 pietro
 Ville 00-901 Varsovie
 Téléphone +48- 22- 620 33 55 / 624 24 96 Fax +48-22- 620 3362
 Email unesco@internet.pl

- Pays **Portugal**
 Organisation Observatoire pour la Communication
 Personne à contacter Francisco Rui Cadima, Directeur
 Rue Palacio Foz, Praça dos Restauradores
 Ville 1250-187 Lisbonne
 Téléphone +351-21 322 1319 Fax +351-21-322 1320
 Email fruicadima@obercom.pt
- Pays **République de Corée**
 Organisation Commission Nationale pour l'UNESCO
 Personne à contacter AUH Taik-sup
 Rue C.P.O. 64
 Ville Séoul
 Téléphone +82-2-755 1105
 Email jwnoh@unesco.or.kr
- Pays **République démocratique populaire de Corée**
 Organisation Agence centrale d'Information pour la Science et la Technologie, Académie des Sciences
 Personne à contacter Ju Song Ryong, Directeur
 Rue Wasan-dong, Podunamu St., Sosong District
 Ville P.O. Box 81 Pyongyang
 Téléphone +850-2-18111
 +850-2-381 8158 Fax +850-2-381 2100
 Email dl.dprkorea@unesco.org
 kim.yun.hum@undp.org
- Pays **République tchèque**
 Organisation Commission nationale tchèque pour l'UNESCO
 Personne à contacter Jiri Blazek, Secrétaire Général Adjoint
 Rue Hradcansk2 Nam, c, 5
 Ville 118 00 Praha 1
 Téléphone +420-2-2418 2258 Fax +420-2-2418-2808
 Email unesco@mzv.cz
- Pays **Serbie et Monténégro**
 Organisation Comité national pour les TIC
 Personne à contacter Bozidar Radenkovic, Président
 Rue Knesa Milosa 26
 Ville 11000 Belgrade
 Téléphone +381-11-3068 401
 Email boza@fon.bg.ac.yu
- Pays **Slovaquie**
 Organisation Katedra Informatiky a vypoctovej Technky
 Personne à contacter Tibor Krajcovic
 Rue Ilkovicova 3
 Ville Bratislava
 Téléphone +421-2- 6249 1548
 Email tkraj@dcs.elf.stuba.sk
- Pays **Swaziland**
 Organisation Université du Swaziland
 Personne à contacter Thembela Thwala, Directeur
 Ville Private Bag 4 Kwaluseni
 Téléphone +268-51 84011 Fax +268-404 5448
 Email dlunesco@africaonline.co.sz
- Pays **Thaïlande**
 Organisation Comité de Communication de masse de la Commission nationale thaï pour l'UNESCO
 Personne à contacter Savitri Suwansthit, Secrétaire Général
 Rue Ratchadamnoen-Nok Avenue
 Ville 10300 Bangkok
 Téléphone +66-2-628-5646 Fax +66-2-281 0953
 Email thainat@emisc.moe.go.th

- **Pays** Tunisie
Organisation Commission nationale pour l'Éducation, la Science et la Culture
Personne à contacter Fatma Tarhouni, Secrétaire général
Rue 130, boulevard du 9 avril 1938
Ville 1006 Tunis
Téléphone +216-71328290
Email comnatu@edunet.tn

- **Pays** Turquie
Organisation Conseil de la Recherche scientifique et technique de Turquie
Personne à contacter Tugrul Yilmaz, Directeur d'ULAKBIM
Rue YOK binasi B5 Blok 06539 Bilkent
Ville Ankara
Téléphone +90-312- 298 9302 **Fax** +90-312-298 9393
Email tugrul@ulakbim.gov.tr

- **Pays** Ukraine
Organisation Centre international de l'UNESCO pour la Recherche et la Formation pour l'Information
Personne à contacter Vladimir Gritsenko, Directeur
Rue 1, Mikhailivska
Ville 01018 Kiev
Téléphone +380-44-238 1691 **Fax** +380-44-229 5926
Email ukgs@mfa.gov.ua

PIPT

Secrétariat
UNESCO
Secteur de la communication et de l'information
Division de la Société de l'information
1, rue Miollis
75732 Paris cedex 15
France

Tel. + 33.1.45.68.45.00
Fax + 33.1.45.68.55.83
E-mail ifap@unesco.org

www.unesco.org/webworld/ifap

Rédigé par le
Secrétariat du Conseil intergouvernemental du
Programme Information pour tous
Paris : UNESCO, 2006